



GIABA

**GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL D'ACTION CONTRE
LE BLANCHIMENT D'ARGENT EN AFRIQUE DE L'OUEST**



**RAPPORT ANNUEL
2023 DU GIABA**

TABLES DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	04
CHAPITRE UN : APERÇU GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL DU GIABA	06
CHAPITRE DEUX : ÉVALUATION DES ÉTATS MEMBRES	08
Évaluations mutuelles.....	09
Processus de suivi - contrôle de la conformité.....	16
Rapports de suivi adoptés/publiés.....	16
Rapports de suivi avec réévaluation.....	17
Quatrième Rapport de Suivi du Burkina Faso.....	18
Second Rapport de Suivi de la République Fédérale du Nigéria.....	21
Quatrième Rapport de Suivi de Cabo Verde.....	24
Premier Rapport de Suivi du Togo.....	25
Premier Rapport de Suivi de la Guinée-Bissau.....	25
Premier Rapport de Suivi de la Gambie.....	25
Sixième Rapport de Suivi du Ghana.....	26
Plénière de Novembre 2023	26
Cinquième Rapport de Suivi du Sénégal.....	26
Second Rapport de Suivi de la République du Niger.....	27
Troisième Rapport de Suivi de la Sierra Leone.....	27
Actions postérieures à l'adoption des REM/RdS.....	28
Achèvement de la visite sur place à l'Union des Comores.....	28
Prochaine évaluation mutuelle des États membres.....	28
Prochains RdS des États membres.....	28
CHAPITRE TROIS : POLITIQUE ET RECHERCHE	31
I. Études de typologies et de recherche.....	31
II. Suivi des risques et réalisation d'évaluations des risques.....	37
III. Politique et Mobilisation des Parties Prenantes.....	38
CHAPITRE QUATRE : ASSISTANCE TECHNIQUE ET FORMATION AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	39
Activités au niveau national.....	39
Activités au niveau régional.....	41
CHAPITRE CINQ : COMMUNICATION, PLAIDOYER ET MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	49
Engagement et mobilisation des parties prenantes.....	52
CHAPITRE SIX : INTÉGRATION RÉGIONALE, COOPÉRATION INTERNATIONALE ET PARTENARIATS	56
Intégration régionale et partenariats.....	56
Coopération internationale et partenariats.....	60
CHAPITRE SEPT : SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	67
Suivi et Évaluation.....	69

AVANT-PROPOS

Je tiens à adresser mes chaleureuses salutations et ma profonde gratitude à tous ceux qui ont travaillé avec le GIABA au cours de l'exercice 2023. Le voyage que nous avons entrepris ensemble en 2023 nous a tous rapprochés, produisant des résultats rassurants qui ont consolidé nos liens dans l'intérêt commun de mettre nos économies nationales à l'abri de la criminalité clandestine et de contribuer à la lutte mondiale contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération. L'exercice considéré a été marqué par certains défis, qui ont engendré, à leur tour, des opportunités qui nous ont permis de réaliser des progrès remarquables. En 2023, les écueils subis ont renforcé notre détermination et ont servi de tremplin aux succès enregistrés au cours de l'année. En conséquence, les résultats de l'exercice témoignent de notre expression collective du refus de notre région de tolérer plus longtemps toute forme de criminalité financière susceptible de nuire à ses économies.

Le GIABA a mis en œuvre des programmes principalement axés sur l'élaboration de dispositifs efficaces de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération (LBC/FT/FP) dans nos États membres et sur la redéfinition de la forme des préceptes ayant servi de point d'appui pour soutenir les travaux du GIABA. Dans le même temps, nous avons intensifié notre collaboration avec d'autres institutions régionales ainsi qu'avec des partenaires au développement pour apporter un soutien à nos États membres. De plus, l'exercice a été marqué par une amélioration remarquable du niveau de compréhension technique par nos États membres des Normes du GAFI, qui sont le baromètre permettant de mesurer l'efficacité et l'efficience des nombreuses activités que nous mettons en œuvre dans la région.

Suite à l'insistance et à la persévérance du GIABA, une réalisation remarquable en 2023 a été l'intensification de l'utilisation des résultats des typologies par les États membres pour les aider à comprendre les crimes sous-jacents qui tendent à saborder les secteurs économiques et à faire dérailler le développement dans leurs pays. Dans le cadre de ses efforts visant à aider les États membres à construire des dispositifs de LBC/FT résilients, le GIABA a, au fil du temps, dévoilé de nombreuses tendances et méthodes par le biais de typologies et de travaux de recherche qui ont facilité la fourniture d'une assistance technique raisonnable aux États membres. Reconnaissant qu'il s'agit d'un processus continu, le GIABA appelle les parties prenantes à rester engagées et à élaborer des stratégies pour faire face aux risques existants de BC/FT/FP et à ceux émergents, qui sont très dynamiques.

En retraçant les réalisations du GIABA dans le présent Rapport Annuel 2023, je m'en voudrais de ne pas souligner le succès retentissant de la sortie du GIABA du Programme d'Amélioration de l'Efficacité du GAFI (PAE). Ce dernier a permis au GIABA d'améliorer son efficience et son efficacité opérationnelles en tant qu'Organisme Régional de Style GAFI (ORSG) dans les délais impartis. Dans le prolongement direct du PAE, le GIABA a introduit de nouvelles activités de programme qui répondent pleinement aux défis auxquels il était confronté et, plus profondément, a accru ses efforts de plaidoyer visant à maintenir les gains positifs réalisés. En fonction du PAE, le GIABA a achevé avec succès l'évaluation mutuelle de tous les 15 États membres de la CEDEAO ; il reste à achever, en 2024, l'évaluation mutuelle de l'Union des Comores, avec l'adoption du REM, et à entreprendre la visite sur place de la République Démocratique de Sao Tomé-et-Principe.

Dans le cadre de l'accomplissement de son mandat et de son engagement à rester le leader régional en matière de LBC/FT, le GIABA a entretenu et tiré parti d'excellentes relations avec les Institutions de la Communauté et tous les États membres de la CEDEAO. L'accueil toujours chaleureux que la Commission de la CEDEAO réserve aux constantes sollicitations du GIABA témoigne de l'engagement de la hiérarchie de la Commission à réussir dans le cadre du Plan Stratégique 4X4 qui fait de la bonne gouvernance un objectif primordial sous l'excellent leadership du Dr Omar Alieu Touray. C'est un grand pas qui a permis au GIABA d'atteindre une performance exceptionnelle en 2023. Tout en maintenant les relations existantes, le GIABA espère entreprendre une plus grande collaboration avec la Commission de la CEDEAO dans les années à venir.

La synergie entre toutes les directions du GIABA dans la coordination et la mise en œuvre des activités de programmation prévues a été un facteur déterminant qui a sous-tendu les succès peu courants enregistrés au cours de l'année. L'excellent travail d'équipe des structures internes du GIABA est l'une de ses valeurs fondamentales qui promeut l'excellence et l'actualisation de son mandat ; de plus, nous sommes disposés à maintenir cette éthique de travail pour de meilleures performances dans les années à venir.

Je voudrais à exprimer ma gratitude à notre personnel dévoué, qui s'est rendu partout dans la région pour fournir aux États membres une assistance technique nécessaire et à grand impact, sous la forme d'activités de formation, de soutien au processus du Groupe d'Évaluation de la Coopération Internationale (ICRG) du GAFI et de plaidoyer de haut niveau auprès des dirigeants politiques en vue de renforcer leurs dispositifs de LBC/FT/FP.

En fin d'année, le GIABA a préservé l'environnement de diversité et a promu le renforcement des capacités de chaque membre du personnel. L'ambiance de sensibilité culturelle et la prise en compte du bien-être et du perfectionnement professionnel du personnel ont été primordiales. Ces actions nous permettent d'affirmer que le personnel reste la ressource principale et indispensable du Secrétariat du GIABA.

Avant de conclure, permettez-moi de remercier les citoyens de notre région pour la confiance qu'ils accordent à nos travaux visant à créer un environnement dans lequel nos économies sont protégées contre les activités illégales, afin d'attirer les investissements et le développement économique pour le plus grand bien de nos citoyens.

En tant qu'Institution spécialisée de la CEDEAO, le GIABA continuera de mettre l'accent sur sa collaboration avec les États membres et, ensemble, nous contribuerons à la lutte mondiale contre la criminalité transnationale organisée. Le GIABA reste engagé et n'entend abandonner aucune économie de la région face à la promotion des crimes sous-jacents. Nous achevons l'année en donnant à notre communauté l'assurance que le GIABA se tient prêt à remplir son mandat là où il est possible pour l'humanité de s'épanouir et de réussir.

Au nom du GIABA, je vous encourage à poursuivre la lecture du présent Rapport Annuel 2023 et me réjouis de vous rencontrer en 2024.

Edwin W. Harris, Jr
Directeur Général, GIABA

CHAPITRE UN

APERÇU GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL DU GIABA

Tel qu'indiqué dans le Rapport Annuel 2022, l'actuel Directeur Général du GIABA a pris fonction le 1^{er} août 2022. Il s'ensuit que 2023 constitue la première année d'activité complète de l'administration actuelle. Dans l'ensemble, le GIABA en est ressorti plus fort, mieux outillé et davantage enthousiaste ; en outre, la Direction a mobilisé les compétences des membres du personnel et a stimulé leur motivation pour promouvoir le mandat de l'institution. Au début de l'année, le GIABA était encore en proie à des difficultés, notamment une dotation insuffisante en personnel, une approche quelque peu disparate des processus et procédures de travail, et un manque de motivation chez certains membres du personnel. La Direction a déployé tous les moyens disponibles pour relever ces défis, si bien que des progrès significatifs ont été accomplis en 2023.

On ne saurait trop insister sur l'importance de prendre en compte la capacité technique afin de tenir les délais, la responsabilité de mener des exercices d'évaluation mutuelle de grande qualité et de fournir les résultats dans les délais prévus. Le GIABA a œuvré sans relâche à l'amélioration de ses processus et de son calendrier d'évaluation mutuelle et a quitté avec fierté le Programme d'Amélioration de l'Efficacité du GAFI (PAE). L'institution a aussi accru ses efforts, relancé la production de son rapport annuel, organisé le point d'information annuel avec les ambassadeurs, qui ne se tenait plus, organisé la conférence de presse mondiale et présenté aux parties prenantes l'état d'avancement du développement de l'institution. Au cours de l'année, certains ajustements ont été apportés, notamment une révision de la structure de gestion du personnel afin d'améliorer la coordination, l'exécution des tâches et la motivation du personnel. Le recrutement du personnel est entré dans une phase avancée et le processus devrait s'achever en 2024. Grâce à tous ces efforts, le GIABA est repositionné pour remplir son mandat de manière efficace et efficiente.

Dans le domaine de l'assistance technique, le GIABA a mis en œuvre la quasi-totalité des activités prévues pour l'année 2023, avec de multiples programmes exécutés simultanément par plusieurs équipes. L'assistance technique et le renforcement des capacités des responsables des institutions parties prenantes, y compris des acteurs non étatiques (société civile, médias, jeunes, chefs religieux) dans les États membres ont progressé au cours de l'année. Les bénéficiaires reflétaient le profil de genre dans la région dans différents domaines pertinents de la LBC/FT. Pour accroître la visibilité du GIABA, son nouveau site web, attendu depuis longtemps, a été achevé et lancé en 2023. La prochaine phase de travail majeure du GIABA est l'entrée dans le Troisième Cycle des Évaluations Mutuelles des États membres. Par conséquent, un point d'information sur notre préparation à cet exercice important est fourni à nos distingués partenaires et au grand public. L'institution est en effet repositionnée pour atteindre de plus hauts sommets dans les années à venir.

Préparatifs du GIABA en vue du Troisième Cycle des Évaluations Mutuelles ainsi que du séquençage et de la rationalisation de son processus de suivi

En mai 2022, la Plénière a approuvé la mise en place du Comité sur les besoins en ressources et le séquençage de la conduite du prochain cycle des évaluations mutuelles du GIABA. Composé de Cabo Verde, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Nigéria et du Sénégal, le Comité doit aider le Secrétariat du GIABA à se préparer au Troisième Cycle des Évaluations Mutuelles, notamment en déterminant le modèle de séquençage et en rationalisant le processus de suivi actuel du GIABA. Dans un mémo soumis pour adoption à la Plénière du GIABA, les critères de séquençage proposés par le Comité intègrent le calendrier des Évaluations Mutuelles, le risque inhérent au dispositif de LBC/FT/FP et les facteurs économiques.¹ Sur la base de ces critères, seuls neuf (9) États membres – à savoir le Ghana, le Sénégal, le Burkina Faso, le Mali, le Bénin, le Nigéria, le Niger, Cabo Verde et la Sierra Leone - ont rempli les exigences de séquençage, en particulier la durée minimale de 5 ans pour le REM, et ont donc été programmés pour une évaluation au cours des quatre premières années du prochain cycle. Les Évaluations Mutuelles des autres États membres seront programmées après le cycle d'évaluation en cours. Le Comité a proposé deux options pour le séquençage des Évaluations Mutuelles au cours des quatre premières années du prochain cycle. Ces options reposent sur les trois facteurs de séquençage et sur des règles de 22 et 18 mois.

Le GIABA redéfinira le champ d'application de son processus de suivi actuel afin d'éviter le risque d'un chevauchement important entre son processus de suivi actuel et les travaux d'évaluation du prochain cycle, et de donner aux pays suffisamment de temps pour se préparer à leur nouveau cycle d'évaluation mutuelle. À cet égard, le GIABA a choisi de mettre en œuvre une approche de rationalisation similaire à celle du GAFI, en apportant de petits ajustements aux délais d'achèvement du processus de suivi et aux conditions supplémentaires - c'est-à-dire que le processus de suivi d'une juridiction doit s'achever dans un délai de 18 mois avant son prochain cycle d'évaluation mutuelle, à condition que le pays ait obtenu la note LC/C au titre des six « grandes » recommandations (R. 3, 5, 6, 10, 11 et 20) et ait atteint une note LC/C au titre d'au moins 30 recommandations sur les 40 recommandations du GAFI. Le GIABA peut appliquer les mesures ci-après aux États membres qui ne remplissent pas les exigences de cette option :

En fonction de l'adoption du séquençage des évaluations mutuelles, le GIABA a approuvé la sortie du Ghana du processus de suivi du cycle actuel, la date limite proposée pour le processus de suivi étant fixée au mois de février 2024.

Le Secrétariat du GIABA présentera à la Plénière le calendrier des Évaluations Mutuelles des pays restants en mai 2025. De même, il commencera à travailler avec le Ghana, dont l'évaluation mutuelle est prévue pour se tenir lors de la première partie du prochain cycle, à partir de la soumission de son Questionnaire sur la Conformité Technique (QCT) au Secrétariat en août 2025, jusqu'à l'adoption de son Rapport d'Évaluation Mutuelle (REM) en novembre 2026. Le FMI et la Banque mondiale seront sollicités pour diriger les évaluations du GIABA au cours des quatre premières années du 3^e cycle. Le Comité continuera à soutenir le Secrétariat dans son travail de préparation, qui intègre la révision du Processus et des Procédures d'Évaluation Mutuelle du GIABA (pour les aligner sur les Procédures Universelles du 5^e cycle du GAFI) en consultation avec les États membres et le Secrétariat du GAFI pour adoption par la Plénière en mai 2024.

1. Le délai fait référence à l'écart entre les discussions en Plénière sur les REM des 4^e et 5^e cycles. Ce délai ne devrait pas être supérieur à 11 ans, ni inférieur à 5 ans à compter du début de l'exercice biennal ; le risque inhérent au dispositif de LBC/FT concerne l'état d'avancement de l'ICRG et du processus de suivi, notamment les résultats des évaluations mutuelles/suivi, alors que les facteurs économiques ont, eux, trait à la taille du PIB et à la proportion du secteur financier par rapport au PIB.

CHAPITRE DEUX

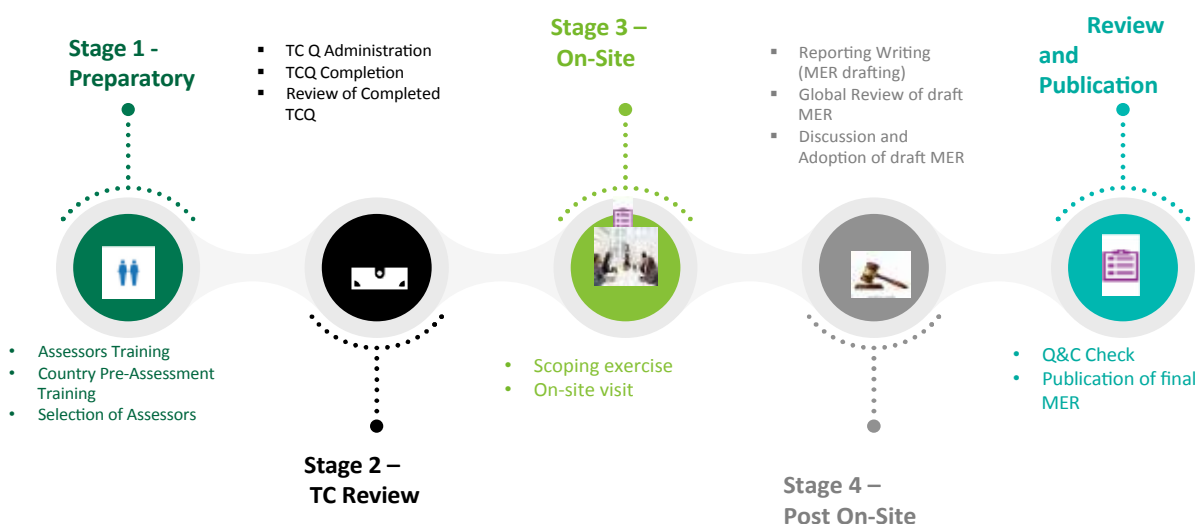
ÉVALUATION DES ÉTATS MEMBRES

Introduction

L'un des principaux mandats du GIABA en tant qu'Organisme Régional de Style GAFI est la conduite des évaluations mutuelles de ses États membres. Les résultats de ces évaluations mutuelles servent de boussole pour déterminer l'orientation générale du dispositif de LBC/FT dans un pays. Par conséquent, les résultats des évaluations mutuelles servent à vérifier le niveau de conformité technique des États membres du GIABA aux Recommandations du GAFI et l'efficacité de leurs dispositifs de LBC/FT, ce qui constitue un aspect essentiel du mandat du GIABA. Par conséquent, « les évaluations mutuelles fournissent une description et une analyse approfondies du système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme d'un pays, ainsi que des recommandations ciblées pour renforcer davantage son système » (GAFI, 2012). L'exercice d'évaluation mutuelle est un outil essentiel pour une mise en œuvre cohérente et efficace des Normes du GAFI.

Le GIABA entreprend cette évaluation en utilisant les Recommandations et la Méthodologie du GAFI : Processus et Procédures d'Évaluation Mutuelle du GIABA (P&P). Le GIABA dispose d'un ensemble d'évaluateurs régionaux bien formés, engagés pour mener à bien les exercices d'évaluation mutuelle. Une évaluation mutuelle type dure environ 18 mois. Les étapes de ce processus sont comme suit : Formation des évaluateurs ; formation préalable à l'évaluation des pays ; sélection des évaluateurs ; administration, remplissage et analyse du questionnaire sur la conformité technique ; exercice de détermination du champ d'application ; visite sur place ; rédaction du rapport ; discussion plénière et adoption du REM ; examen final de la qualité et de la cohérence ; publication et processus de suivi.

ÉTAPES D'UNE ÉVALUATION MUTUELLE TYPE



Après l'adoption du REM, les pays sont tenus de combler les faiblesses constatées dans leurs dispositifs de LBC/FT/FP, telles qu'elles figurent dans les rapports. Par conséquent, tous les pays évalués font l'objet d'un suivi post-évaluation. Ce suivi peut prendre la forme d'un établissement de rapports régulier sur les améliorations apportées par les pays qui sont déjà en grande partie conformes et manifestement engagés à combler les quelques lacunes qui subsistent. Il peut aussi prendre la forme d'un suivi renforcé, nécessitant un suivi accru impliquant davantage de périodes d'établissement de rapports que le suivi régulier, puis d'une déclaration publique ou d'un avertissement public à l'encontre d'un pays qui ne fait pas suffisamment de progrès pour remédier à ses lacunes stratégiques. Les résultats des évaluations mutuelles sont également utilisés pour identifier les pays devant figurer sur la liste grise du GAFI au niveau mondial.

En outre, les actions prioritaires et recommandées dans le REM d'un pays permettent de déterminer la nature et le type d'assistance technique à fournir par le Secrétariat du GIABA et les partenaires au développement.

Évaluations mutuelles

En 2023, le GIABA a examiné et adopté les REM de la Côte d'Ivoire, du Libéria et de la Guinée, ce qui indique qu'environ 88 % des États membres du GIABA ont été évalués. Le calendrier des évaluations mutuelles réalisées en 2023 est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 01

N°	État membre	Organe d'évaluation	Date de la visite sur place	Date d'adoption du REM par la plénière du GIABA	Type Processus de suivi
1	Côte d'Ivoire	FMI	06 au 24 juin 2022	Mai 2023	Renforcé
2	Libéria	GIABA	05 au 16 septembre 2022	Novembre 2023	Renforcé
3	Guinée	GIABA	20 mars au 5 avril 2023	Novembre 2023	Renforcé

En 2023, le GIABA avait publié les REM de 14² de ses 17 États membres. En outre, en 2023, le GIABA a effectué la visite sur place à l'Union des Comores (les Comores) du 12 au 26 juillet 2023, et le REM est prévu pour discussion et adoption lors de la Plénière du GIABA en mai 2024.

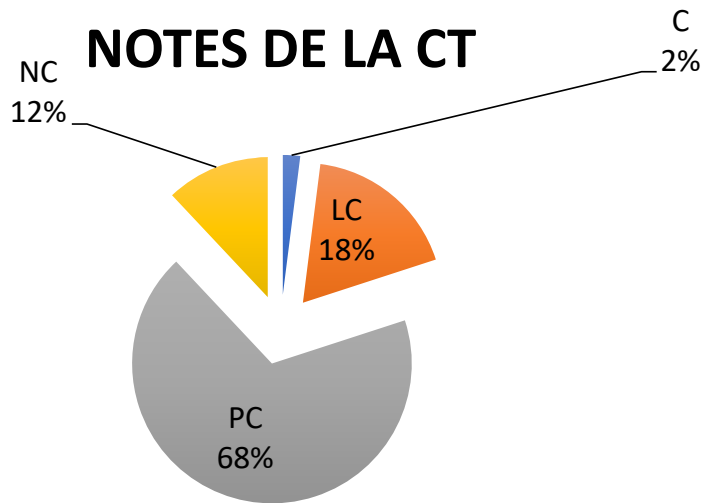
Chaque REM adopté fournit une vue d'ensemble de la situation en matière de LBC/FT/FP dans le pays au moment de la visite sur place. Tous les États membres du GIABA évalués ont pris l'engagement politique de mettre en œuvre les actions prioritaires et recommandées dans leurs REM.

Le résumé des constatations des REM adoptés en 2023 est présenté comme suit :

a) REM de la Côte d'Ivoire

La visite sur place en Côte d'Ivoire a été menée en collaboration avec le FMI du 6 au 24 juin 2022 et le REM a été adopté par la Plénière du GIABA en juin 2023. Le diagramme ci-dessous montre les notes de la Côte d'Ivoire au titre de la Conformité Technique aux 40 Recommandations du GAFI.

² Adopté en novembre 2023, le REM de la Guinée sera publié en janvier 2024 après l'examen de sa qualité et de sa cohérence par le Réseau mondial.



Dans le cadre de l'efficacité du dispositif de LBC/FT, le pays a obtenu les notes ci-après au titre des onze résultats immédiats.

Tableau 02

Résultat immédiat	RI.1	RI.2	RI.3	RI.4	RI.5	RI.6	RI.7	RI.8	RI.9	RI.10	RI.11
Note	EM	EF	EF	EF	EF	EF	EM	EM	EF	EF	EF

La performance montre que, dans l'ensemble, la Côte d'Ivoire a besoin d'améliorations majeures de son dispositif de LBC/FT en ce qui concerne : a) sa compréhension des risques de BC/FT, l'application d'une approche basée sur le risque pour la mise en œuvre des mesures de LBC/FT, la coordination et la coopération nationales, ainsi que la sensibilisation du secteur privé aux risques (RI.1) ; et b) les enquêtes et les poursuites en matière de BC (RI.7) et la confiscation des produits et instruments du crime (RI.8), dont le niveau d'efficacité a été jugé modéré. Le pays doit également apporter des améliorations fondamentales à la mise en œuvre des huit autres résultats immédiats pour lesquels il a enregistré un faible niveau d'efficacité.

Plus précisément, le REM a relevé les faiblesses significatives ci-après dans le dispositif de LBC/FT de la Côte d'Ivoire.

- (a) le défi que représentent la prévalence des espèces et l'importance du secteur informel pour l'économie du pays, la nature transfrontalière des infractions, ainsi que la corruption, pour l'efficacité du dispositif de LBC/FT ;
- (b) manque de compréhension détaillée des méthodes de BC/FT utilisées dans la pratique ;
- (c) manque de coordination entre les autorités de contrôle ;
- (d) insuffisance des analyses stratégiques globales menées par la CENTIF, due principalement à des capacités techniques et de TI limitées et à un manque de ressources humaines ;
- (e) utilisation limitée du renseignement financier et des informations obtenues par les autorités compétentes auprès de la CENTIF et de leurs homologues étrangères pour enquêter sur le blanchiment de capitaux, les infractions sous-jacentes et le financement du terrorisme ;
- (f) Insuffisance des poursuites contre le blanchiment de capitaux en tant qu'infraction indépendante et prise en compte insuffisante des aspects internationaux des enquêtes sur la criminalité transnationale organisée ; et
- (g) alignement partiel des affaires faisant l'objet de poursuites et des confiscations sur les menaces les plus importantes identifiées (par exemple la corruption) et insuffisance des poursuites concernant d'autres menaces jugées prioritaires, notamment les crimes contre l'environnement et la fraude fiscale.

En termes de Conformité Technique, la Côte d'Ivoire a transposé la Loi uniforme relative à la LBC/FT de l'UEMOA en 2016, ce qui a renforcé le cadre juridique du pays, notamment en ce qui concerne les mesures préventives, les mesures de gel provisoire et les sanctions financières ciblées (SFC) liées au financement du terrorisme et à la prolifération des armes de destruction massive. La création de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs criminels (AGRAC) témoigne d'une forte détermination et constitue la prémisse d'une efficacité accrue des mécanismes de confiscation.

Pour combler les faiblesses significatives identifiées, la Côte d'Ivoire doit entreprendre les actions ci-après :

- renforcer son cadre juridique, en particulier en ce qui concerne l'incrimination du financement du terrorisme, les SFC liées au financement du terrorisme, la confiscation et la coopération internationale ;
- approfondir la compréhension des risques de BC/FT par les autorités et les entités déclarantes, notamment les risques liés aux personnes morales, tout en accordant une attention particulière aux menaces majeures telles que la corruption et le financement du terrorisme, et aux vulnérabilités inhérentes aux secteurs de l'immobilier et des organismes à but non lucratif, ainsi qu'aux flux transfrontaliers et à l'économie informelle ;
- mettre en œuvre un contrôle efficace des IF et des EPNFD, en collaboration avec les autorités supranationales le cas échéant ;
- désigner des autorités de contrôle ou des OAR pour toutes les EPNFD ;
- prendre des mesures visant à atténuer les risques de BC découlant de la corruption, y compris l'identification efficace des bénéficiaires effectifs et des mesures de gestion des risques liés aux PPE ;
- mieux utiliser les renseignements financiers et autres informations dans les enquêtes judiciaires, y compris les informations pouvant être obtenues auprès d'homologues étrangers.
- Mettre à jour le système informatique de la CRF et le doter de ressources humaines et d'outils d'analyse en quantités suffisantes, afin de lui permettre de produire des analyses opérationnelles et stratégiques plus accrues et plus sophistiquées ;
- publier des lignes directrices, des typologies et des indicateurs d'alerte ciblés afin d'améliorer l'établissement de rapports par les entités couvertes, en particulier dans les secteurs où le risque inhérent de BC/FT est élevé ;
- élaborer une politique de justice pénale globale qui accorde la priorité à la LBC et à la confiscation en tant que principaux outils de lutte contre toutes les formes de criminalité grave et promouvoir l'aspect international des enquêtes criminelles et le recouvrement des avoirs détenus à l'étranger, par le biais de la coopération internationale, tant formelle qu'informelle ;
- veiller à ce que les autorités aient accès en temps utile à des informations actualisées et précises sur les personnes morales et leurs bénéficiaires effectifs afin de favoriser les enquêtes complexes sur le BC liées à des menaces majeures (corruption, criminalité organisée, etc.) ;
- intégrer la lutte contre le FT à la politique de lutte contre le terrorisme et accroître sensiblement le nombre d'enquêtes, de poursuites et de condamnations ciblant le FT, principalement en renforçant les capacités des autorités en charge des enquêtes ;
- mettre en œuvre sans délai les SFC prévues par la Résolution 1267 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et envisager d'imposer les SFC au niveau national ;

- désigner une autorité nationale chargée de superviser et de contrôler le secteur des OBNL en ce qui concerne les questions de financement du terrorisme, afin d'appliquer des mesures fondées sur le risque aux OBNL à risque d'abus à des fins de financement du terrorisme ;
- mettre en place un mécanisme de suivi opérationnel pour le traitement efficace et la hiérarchisation des demandes d'entraide judiciaire, afin de fournir et de demander une coopération constructive et opportune, et de promouvoir la capacité des autorités compétentes en général ; et
- accroître les efforts existants en matière de recueil de statistiques, notamment par la mise en place d'un service national de statistiques sur la LBC/FT/FP.

Conformément aux Processus et Procédures d'Évaluation Mutuelle du GIABA, la Côte d'Ivoire a été placée dans le processus de suivi renforcé, et le pays devrait présenter son premier Rapport de Suivi (RdS) à la Plénière en mai 2024.

b) REM du Libéria

L'Évaluation Mutuelle sur place du Libéria s'est déroulée du 5 au 16 en septembre 2022, et le REM a été examiné et adopté en juin 2023. Le Libéria a enregistré une faible efficacité relativement à dix des onze résultats immédiats (RI). Parmi les lacunes importantes ayant eu une incidence sur l'efficacité, figurent celles-ci-après : a) le manque d'exhaustivité de l'Évaluation Nationale des Risques (ENR) dans certains domaines et la portée de l'exercice, qui ont eu une incidence sur la compréhension globale des risques de BC/FT au Libéria ; b) les contraintes de ressources et de capacités des autorités compétentes ; c) l'absence de mécanisme de coopération opérationnelle en ce qui concerne le FP ; d) l'utilisation limitée des renseignements financiers de la CRF par les autorités d'enquête et de poursuites pénales (AEPP) pour soutenir leurs activités opérationnelles, notamment les enquêtes sur le BC/FT ; e) la difficulté pour les AEPP d'identifier le BC résultant d'infractions sous-jacentes et le non-alignement des enquêtes ciblant le BC sur le profil de risque de BC du pays ; f) le recours à des accords de restitution volontaire inapplicables ; g) l'absence d'enquête visant à retracer les produits du crime au-delà de l'infraction sous-jacente ; et h) l'absence de condamnations pénales.

D'autres faiblesses importantes ont été identifiées, à savoir : i) l'absence d'identification des OBNL exposés au risque de financement du terrorisme ; j) l'absence de cadre juridique sur les SFC liées à la lutte contre le FP, et la faible compréhension des obligations en matière de SFC liées à la lutte contre le FP ; k) la mise en œuvre limitée des SFC liées à la lutte contre le FP ; l) l'absence d'identification des bénéficiaires effectifs des IF et de mesures visant à empêcher les criminels de contrôler les EPNFD ; m) la supervision limitée des IF et le manque de sensibilisation des autorités de contrôle des EPNFD à leur rôle de contrôle en matière de LBC/FT ; n) la faible mise en œuvre par les entités déclarantes de l'approche fondée sur le risque pour les mesures préventives, en particulier la déclaration des opérations suspectes ; o) l'absence d'évaluation des risques de BC/FT inhérents aux personnes morales et la compréhension limitée des risques ; et p) le recours très limité aux mécanismes de coopération internationale pour soutenir les enquêtes, y compris l'échange d'informations sur les bénéficiaires effectifs.

En ce qui concerne la conformité technique, au nombre des mesures prises par le Libéria pour renforcer sa LBC/FT, figure la promulgation de la Loi régissant la LBC/FT, de la Loi portant création de la CRF, de la Loi sur la Commission de lutte contre la corruption du Libéria (LACC), ainsi que des règlements et lignes directrices régissant la LBC/FT. Toutefois, il subsiste dans le cadre de conformité technique du Libéria certaines lacunes, à savoir les mesures relatives aux SFC liées au FP (R.7) ; les nouvelles technologies - actifs virtuels (AV) et prestataires de services d'actifs virtuels (PSAV) (R.15) ; les mesures de CDD liées aux EPNFD et autres mesures

(R.22 et R.23) ; la transparence et les bénéficiaires effectifs des personnes morales (R.24) ; la transparence et les bénéficiaires effectifs des constructions juridiques (R.25) ; la réglementation et le contrôle des IF (R.26) ; la réglementation et le contrôle des EPNFD (R.28) et les sanctions en cas de manquement aux obligations nationales en matière de LBC/FT (R.35).

Le résumé des actions recommandées au Libéria pour combler les faiblesses identifiées dans son dispositif de LBC/FT se présente comme suit :

- (a) réaliser davantage d'évaluations sectorielles et thématiques des risques de BC/FT, notamment concernant les personnes morales et les OBNL à risque, afin d'améliorer leur compréhension des risques de BC/FT ;
- (b) fournir des ressources techniques, humaines et financières adéquates aux autorités compétentes (IMC, FIA, etc.) afin d'améliorer leur efficacité opérationnelle ;
- (c) améliorer la conformité des responsables gouvernementaux aux exigences en matière de déclaration d'avoirs et au système de déclaration transfrontalière des devises/INP ;
- (d) améliorer la coordination entre les AEPP en charge des contrôles aux frontières afin d'améliorer les enquêtes sur le BC/FT ;
- (e) renforcer la coordination entre les autorités compétentes (IBR, MOFA, LISCR) afin de faciliter l'accès en temps utile à des informations précises et actualisées sur les bénéficiaires effectifs pour les personnes morales ;
- (f) les autorités de contrôle doivent fournir des conseils et des formations aux entités déclarantes afin d'améliorer la mise en œuvre de mesures préventives efficaces ;
- (g) mettre en place un mécanisme de coordination clair entre les agences de contrôle afin d'améliorer leur efficacité ;
- (h) améliorer la surveillance à des fins de contrôle du secteur des EPNFD afin de faciliter la compréhension des risques de BC/FT et des exigences de conformité en matière de LBC/FT ; et
- (i) améliorer le mécanisme de coopération internationale relatif à la réponse aux demandes d'entraide judiciaire afin de soutenir des enquêtes solides sur le BC/FT.

La Plénière a placé le Libéria dans le cadre du suivi renforcé et l'a invité à rendre compte des progrès accomplis pour combler les lacunes identifiées lors de la Plénière du GIABA en mai 2024.

c) REM de la République de Guinée

L'Évaluation Mutuelle sur place de la Guinée s'est déroulée du 20 mars au 5 avril 2023, et le REM a été adopté en novembre 2023. La Guinée a démontré une faible efficacité au titre de l'ensemble des 11 résultats immédiats, ce qui indique que le pays a besoin d'améliorer fondamentalement son dispositif de LBC/FT. Les lacunes significatives qui ont eu un impact sur la mise en œuvre effective des mesures de LBC/FT par la Guinée sont comme suit :

- (j) faible taux de bancarisation de l'économie, utilisation prédominante des espèces, prédominance du secteur informel, immensité des frontières terrestres et corruption généralisée ;
- (k) mauvaise compréhension des risques de BC/FT, qui repose uniquement sur l'évaluation nationale des risques, dont le rapport n'a pas été largement diffusé et sous-tendu par un plan d'action ;
- (l) piètres coopération et coordination nationales des activités de LBC/FT et absence d'une stratégie nationale fondée sur les résultats de l'ENR pour faciliter la lutte du pays contre le BC/FT/FP ;
- (m) utilisation limitée des renseignements financiers par la plupart des AEPP dans les enquêtes sur les infractions sous-jacentes au BC, telles que la corruption, la fraude fiscale, la fraude douanière et le trafic de stupéfiants ;

- (n) système défectueux et quasi dysfonctionnel de détection et de communication des fausses déclarations ou de la non-déclaration d'espèces et d'instruments négociables au porteur ;
- (o) quasi inexistance d'enquêtes et de poursuites ciblant le BC, faute de priorités, de ressources et de formation appropriée ;
- (p) faible priorité accordée à la confiscation des produits et instruments du crime en tant que politique ;
- (q) absence de politique et de stratégie nationales appropriées pour la prévention du terrorisme et de son financement, ce qui a un impact négatif sur la coordination des réponses sectorielles en termes de déclarations d'opérations suspectes, de SFC et de protection des OBNL ;
- (r) faible mise en œuvre des mesures préventives de lutte contre le BC/FT par les entités déclarantes non bancaires et faible niveau de contrôle et de réglementation en matière de LBC/FT des institutions à plus haut risque telles que les agents immobiliers et les négociants en métaux précieux et en pierres précieuses ;
- (s) mauvaise compréhension des risques de BC/FT liés aux personnes morales, méconnaissance des obligations des parties prenantes en matière d'obtention, de mise à jour et de conservation des informations de base et des informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales, et absence de sanctions en cas de non-respect des obligations pertinentes ; et
- (t) faible niveau de coopération internationale en matière de LBC/FT, et absence de mécanisme ou de ressources adéquates pour la gestion et le suivi des demandes d'entraide judiciaire et d'extradition, qu'elles soient entrantes ou sortantes.

En ce qui concerne la conformité technique, la Guinée ne dispose pas de politiques, de mécanismes et de procédures de LBC/FT pour la mise en œuvre immédiate de sanctions financières ciblées, ni d'une évaluation du secteur des OBNL en vue d'identifier celles qui sont exposées à des risques de BC.

Pour combler les lacunes identifiées dans le dispositif de LBC/FT, les actions recommandées que la Guinée devrait mettre en œuvre sont comme suit :

- (a) prendre des mesures appropriées pour promouvoir l'inclusion financière et introduire une approche du BC/FT axée sur les risques lors des contrôles aux frontières ;
- (b) mettre à jour le rapport de l'ENR dans les délais conformément aux dispositions de la loi en vigueur ;
- (c) renforcer le mécanisme de tenue de statistiques solides sur le BC/FT ;
- (d) doter le comité national de coordination de la LBC/FT de ressources suffisantes pour lui permettre d'élaborer la Stratégie Nationale de LBC/FT à l'aune des risques de BC/FT identifiés et émergents ;
- (e) organiser des programmes de sensibilisation aux nouvelles lois sur la LBC/FT/FP afin d'aider toutes les parties prenantes à s'approprier ces lois en vue de leur mise en œuvre ;
- (f) réaliser des évaluations sectorielles et thématiques des risques de BC/FT concernant les OBNL, les PM&CJ, les AV/PSAV, le secteur immobilier, les négociants en devises, les métaux et pierres précieuses, les professions juridiques indépendantes et d'autres domaines présentant des risques actuels et émergents ;
- (g) élaborer un manuel de sensibilisation et de conformité à l'intention des EPNFD afin de leur permettre de s'acquitter de leurs obligations en matière de LBC/FT ;
- (h) réaliser des études de typologies du BC/FT liées aux infractions sous-jacentes clés afin d'aider les entités déclarantes (IF, EPNFD et PSAV) à mieux comprendre les indicateurs d'alerte de BC/FT et à déclarer les opérations suspectes à la CRF ;

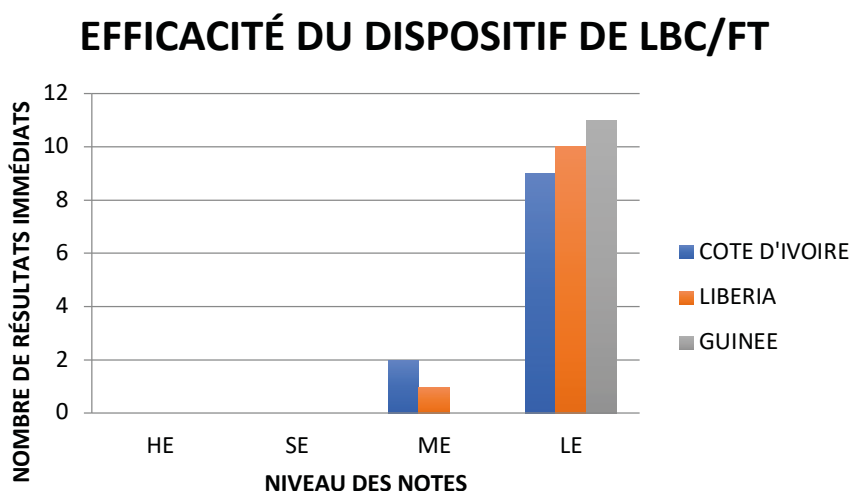
- (i) mettre en place un registre national des bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques, accessible à des degrés divers aux autorités compétentes et au grand public ;
- (j) prendre des mesures adéquates visant à promouvoir le recours à la coopération internationale en matière de LBC/FT ; et
- (k) élaborer une politique nationale de renforcement des capacités pour toutes les autorités compétentes en matière de LBC/FT, sur la base des besoins opérationnels.

Conformément aux Processus et Procédures d'Évaluation Mutuelle du GIABA, la Plénière a placé la Guinée dans le processus de suivi renforcé et le pays est invité à soumettre son premier Rapport de Suivi en novembre 2024.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des notes³ de l'efficacité figurant dans les trois REM adoptés en 2023 :

Tableau 03

Résultat immédiat (RI)	État membre		
	Côte d'Ivoire	Libéria	Guinée
RI.1 - Risques, politique et coordination	EM	EM	EF
RI.2 - Coopération internationale	EF	EF	EF
RI.3 - Contrôle	EF	EF	EF
RI.4 - Mesures préventives	EF	EF	EF
RI.5 - Personnes morales et constructions juridiques	EF	EF	EF
RI.6 - Renseignements financiers	EF	EF	EF
RI.7 - Enquêtes et poursuites pour BC	EM	EF	EF
RI.8 - Confiscation	EM	EF	EF
RI.9 - Enquêtes et poursuites pour FT	EF	EF	EF
RI.10- Mesures préventives et sanctions financières liées au FT	EF	EF	EF
RI.11- Sanctions financières liées au FP	EF	EF	EF



3 LE = NIVEAU D'EFFICACITÉ FAIBLE (amélioration fondamentale nécessaire)
 ME= NIVEAU D'EFFICACITÉ MODÉRÉ (Amélioration majeure nécessaire)

Processus de suivi - contrôle de la conformité

Tous les États membres du GIABA qui ont fait l'objet d'une évaluation sont soumis, à des degrés divers, à un processus de suivi de la conformité qui commence par la soumission des rapports de suivi (RdS) à des intervalles périodiques définis, des missions de plaidoyer de haut niveau et la publication de déclarations publiques. Chaque forme de processus de suivi a des implications pour la mise en œuvre effective du dispositif de LBC/FT.

Le suivi post-évaluation permet de s'assurer que les pays évalués comblent de manière cohérente les faiblesses stratégiques identifiées dans leurs dispositifs de LBC/FT dans un délai défini. Le processus de suivi renforce le mécanisme d'examen par les pairs inhérent à la mutualité dans le processus d'évaluation. Au cours des périodes de suivi, les pays peuvent accéder à différentes formes d'assistance technique de la part du GIABA et des partenaires au développement. Le principe fondamental est qu'un pays évalué devrait être en mesure de remédier à la plupart, sinon à la totalité, des faiblesses techniques à la fin de la troisième année suivant l'adoption de son REM.

Dans le cadre du processus de suivi, les pays évalués peuvent demander une réévaluation de la conformité technique pour n'importe laquelle des 40 Recommandations du GAFI notées NC/PC, en particulier les « six grandes » Recommandations (R.3, R.5, R.6, R.10, R.11 et R.20). Les réévaluations de la conformité technique sont sollicitées par le biais d'une demande écrite formelle avec l'approbation de la Plénière. Les Processus et Procédures d'Évaluation Mutuelle du GIABA exigent qu'un pays qui prévoit de demander une réévaluation adresse un mémo au Secrétariat du GIABA au moins sept mois avant la date de la Plénière au cours de laquelle le RdS sera examiné. Les RdS qui font l'objet d'une réévaluation des Notes de la Conformité Technique (TCRR) sont analysés par le Secrétariat, l'Équipe d'examen par les experts du GEC et les évaluateurs du GIABA, qui mettent en évidence les progrès réalisés, les faiblesses persistantes et la nouvelle note attribuée au critère individuel de chaque Recommandation du GAFI. Un pays qui n'a pas besoin de TCRR est censé soumettre son RdS au moins deux mois avant la Plénière au Secrétariat, qui souligne les progrès réalisés sans réévaluer les critères et la/les Recommandation(s) et les transmet à la Plénière uniquement à titre d'information.

Rapports de suivi adoptés/publiés

En 2023, quatre Rapports de Suivi (RdS) avec TCRR ont été adoptés, alors que sept RdS non assortis de TCRR ont été diffusés uniquement pour information.

Les RdS du Bénin et du Burkina Faso, dans lesquels ces pays ont vu leurs notes réévaluées au titre de la conformité technique aux 40 Recommandations du GAFI notées PC/NC, ont été publiés. La Plénière a adopté le 4^e RdS du Mali et les 2nd RdS renforcé du Nigéria, dans lesquelles chacun des pays a vu ses notes améliorées au titre la conformité technique concernant six (06) des 40 Recommandations du GAFI notées PC/NC. Les RdS font l'objet d'un examen de la qualité et de la cohérence par le Réseau mondial et seront publiées en janvier 2024. Les RdS de Cabo Verde, du Ghana, du Niger, de la Gambie, du Sénégal, de la Sierra Leone et du Togo ont été présentés à la Plénière en tant que points d'information uniquement, étant donné qu'ils n'ont pas demandé de réévaluation de la conformité technique. Des résumés des progrès réalisés par les différents pays sont présentés ci-dessous :

Rapports de suivi avec réévaluation

Second Rapport de Suivi du Bénin

Le Bénin a fait l'objet d'une réévaluation (à la hausse ou à la baisse) au titre des Recommandations ci-après du GAFI : 6, 7 et 15. La Plénière a formulé les observations relatives aux recommandations ci-après qui ont fait l'objet de réévaluation.

Recommandation 6 : Dans une très large mesure, le Bénin a rempli les exigences des mesures de SFC applicables en matière de FT. Cependant, le pays n'a pas publié de lignes directrices à l'intention des IF, des EPNFD et de toute autre personne physique ou morale ou entité susceptible de détenir des fonds ou d'autres actifs de personnes et d'entités désignées, concernant leurs obligations de gel et de dégel, et les mesures de radiation de la liste. En outre, la possibilité de demander la radiation de la liste nationale est limitée aux personnes et entités désignées par erreur (faux positifs). La note attribuée à la **Recommandation 6 a été relevée, passant de PC à LC.**

Recommandation 7 : Le Bénin a fait des progrès en ce qui concerne ses obligations en matière de SFC liées au FP. Cependant, il existe des lacunes concernant la définition d'une sanction spécifique en cas de violation des obligations en matière de SFC liées au financement de la prolifération (PF), la désignation des autorités de contrôle des EPNFD et la publication de lignes directrices à l'intention des IF et des EPNFD sur leurs obligations concernant les mesures de gel, de radiation de la liste et de dégel. La note de la **Recommandation 7 a été relevée, passant de PC à LC.**

Recommandation 15 : Le Bénin doit encore évaluer le risque de BC/FT inhérent aux actifs virtuels et aux prestataires de services d'actifs virtuels (AV/PSAV), et adopter un cadre juridique pour réglementer les actifs virtuels et les activités des PSAV. La note attribuée à la **Recommandation 15 a été abaissée de C à NC.**

Les notes du REM et les réévaluations des Notes de la Conformité Technique après l'examen et l'adoption du 2nd RdS du Bénin sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Notes de la Conformité Technique du Bénin (mai 2023)
Tableau 04

Rec.	Évaluation
1	LC(REM 2021)
2	LC(REM 2021)
3	LC(REM 2021)
4	PC(REM 2021)
5	PC(REM 2021)
6	PC(REM 2021) - LC (RdS 2023)
7	PC(REM 2021) - LC (RdS 2023)
8	NC(REM 2021)
9	C(REM 2021)
10	PC(REM 2021)
11	LC(REM 2021)
12	PC(REM 2021)
13	LC(REM 2021)
14	PC(REM 2021)
15	C(REM 2021) - NC - RdS 2023)
16	PC(REM 2021)
17	LC(REM 2021)
18	LC(REM 2021)
19	NC(REM 2021)
20	PC(REM 2021)

Rec.	Évaluation
21	C(REM 2021)
22	PC(REM 2021)
23	PC(REM 2021)
24	NC(REM 2021)
25	NC(REM 2021)
26	PC(REM 2021)
27	C(REM 2021)
28	NC(REM 2021)
29	C(REM 2021)
30	C(REM 2021)
31	C(REM 2021)
32	PC(REM 2021)
33	LC(REM 2021)
34	PC(REM 2021)
35	LC(REM 2021)
36	LC(REM 2021)
37	C(REM 2021)
38	LC(REM 2021)
39	LC(REM 2021)
40	LC(REM 2021)

Le Bénin devrait présenter son troisième Rapport de Suivi à la Plénière de mai 2024.

Quatrième Rapport de Suivi du Burkina Faso

Depuis l'adoption de son 3^e RdS en mai 2022, le Burkina a amélioré sa conformité technique et a bénéficié d'une réévaluation à la hausse au titre de trois Recommandations sur les neuf pour lesquelles le pays a sollicité une réévaluation. Les observations sur les recommandations présentées pour une réévaluation sont comme suit :

Recommandation 2 : Le Burkina Faso a élaboré sa Stratégie Nationale de LBC/FT sur la base des résultats de l'ENR et le CNCA-LBC/FT a été désigné comme l'organe de coordination de la mise en œuvre de ladite stratégie. Le mandat du CNCA-LBC/FT consiste à assurer la coopération et la coordination entre les autorités compétentes pertinentes et à promouvoir la concertation avec toutes les entités déclarantes sur les questions liées à la LBC/FT/FP. Cependant, on ne disposait pas d'information concernant la coopération et la coordination entre les autorités compétentes pour assurer la compatibilité des exigences de LBC/FT avec les règles de protection et de confidentialité des données. La note de la **Recommandation 2 a été relevée, passant de PC à LC.**

Recommandation 28 : Le pays a renforcé son dispositif de LBC/FT en ce qui concerne la réglementation et le contrôle des EPNFD, en désignant des autorités de contrôle et de suivi en matière de LBC/FT dotées de pouvoirs de sanction pour garantir la conformité des EPNFD à leurs obligations en matière de LBC/FT. Les autorités ont élaboré un guide méthodologique pour le contrôle de la LBC/FT. Toutefois, le Burkina Faso ne dispose pas d'une autorité de contrôle et de suivi en matière de LBC/FT/FP pour les experts-comptables et les comptables agréés. Il n'existe pas non plus de mesures visant à empêcher les criminels ou leurs complices de détenir une participation significative ou de contrôle, ou de devenir les bénéficiaires effectifs d'une telle participation, ou d'occuper un poste de direction dans le secteur de l'immobilier. En outre, il n'existe pas de sanctions administratives et disciplinaires pour le non-respect des obligations en matière de LBC/FT, et les autorités de contrôle doivent encore formaliser l'application d'une approche basée sur les risques au contrôle en matière de LBC/FT. La note de la **recommandation 28 a été relevée, passant de NC à PC.**

Recommandation 34 : Les autorités de contrôle ont établi des lignes directrices et fourni un retour d'information, qui ont aidé les entités déclarantes à mettre en œuvre les mesures préventives nationales de LBC/FT, en particulier la détection et la déclaration des opérations suspectes. Toutefois, le Burkina Faso n'a pas désigné d'autorité de contrôle de la LBC/FT/FP pour les experts-comptables/les comptables agréés afin de les superviser et de les aider à se conformer pleinement à leurs obligations pertinentes en matière de LBC/FT. La note de la **Recommandation 34 a été relevée, passant de PC à LC.**

N'ayant pas accompli de progrès suffisants, le Burkina Faso n'a pas bénéficié d'un relèvement de sa note (pas de changement de note) pour les recommandations ci-après du GAFI pour lesquelles le pays avait demandé une réévaluation :

Recommandation n° 6 : Le Burkina Faso a pris certaines mesures pour combler les lacunes relevées dans son REM. Cependant, le pays n'a pas d'exigences spécifiques concernant la fourniture d'informations et de pièces justificatives aux autorités compétentes étrangères lorsque le Burkina Faso demande à un autre pays de donner effet à des mesures de gel engagées au niveau national. Il en va de même pour les demandes d'inscription sur les listes des Nations unies ; qui plus est, il ne met pas en œuvre sans délai les SFC liées au FT en vertu de la Résolution 1267 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. L'étendue des fonds à geler est limitée à tous les fonds ou autres avoirs détenus ou contrôlés par la personne ou l'entité désignée et ne couvre pas tous les autres types de fonds ou d'avoirs mentionnés dans les sous-critères R 6.5 b)(ii, iii, et iv). Il manque également une procédure spécifique pour les demandes de radiation de la liste adressées au Comité de la Résolution 1988 et pour la prise de contact directe avec le bureau du Médiateur par la personne ou l'entité désignée. **La note PC attribuée pour la Recommandation 6 a été maintenue.**

Recommandation 7 : Le Burkina Faso a adopté le Décret n° 2021-1378 et l'Ordonnance n° 2022-0125 pour combler les lacunes liées à la Recommandation 7. Toutefois, des lacunes subsistent en ce qui concerne l'étendue des fonds à geler ; l'éventail des sanctions à appliquer par chaque autorité de contrôle des EPNFD en cas de non-respect des obligations énoncées dans la Recommandation 7 ; la mise en œuvre sans délai des SFC liées au FP ; les conditions de débit des comptes gelés en vertu des contrats, accords ou obligations conclu(e)s ou né(e)s avant l'entrée en vigueur de la décision de gel. **La note PC attribuée pour la Recommandation 7 a été maintenue.**

Recommandation 22 : Le dispositif de LBC/FT du Burkina Faso présentait certaines faiblesses concernant : a) les obligations de conservation des dossiers pour les agents immobiliers et les négociants en métaux précieux et en pierres précieuses (NMPP), deux secteurs considérés comme présentant un risque élevé de BC/FT ; b) la conservation des dossiers obtenus par les EPNFD dans le cadre des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle et l'assurance que les dossiers relatifs aux transactions devraient être suffisants pour permettre la reconstitution des opérations individuelles afin de fournir, le cas échéant, des preuves pour tenter des poursuites contre des activités criminelles ; c) la non-application des dispositions relatives aux mesures spécifiques de gestion des risques et de vigilance que les EPNFD doivent appliquer aux membres de la famille et aux proches associés des PPE des organisations nationales et internationales ; d) l'identification des bénéficiaires effectifs par les EPNFD qui détiennent un trust ou une construction juridique et la prise de mesures raisonnables pour vérifier l'identité des bénéficiaires effectifs qui sont des constructions juridiques ; et e) la conformité aux exigences des Recommandations 15 et 17 par les EPNFD. **La note du PC attribuée pour la Recommandation 22 a été maintenue.**

Recommandation 24 : Le Burkina Faso a adopté le Décret n° 2022-0234/PR du 31 mai 2022 relatif à la tenue d'un registre des bénéficiaires effectifs (BE) des personnes morales, qui précise toutes les mesures à prendre pour que les informations sur les bénéficiaires effectifs des sociétés soient obtenues, détenues, exactes, à jour, disponibles et accessibles. Cependant, le Burkina Faso doit encore a) évaluer les risques de BC/FT liés à tous les types de personnes morales créées dans le pays ; b) conserver les informations de base et les informations sur les personnes morales ; c) disposer d'un mécanisme garantissant que la non-utilisation de la détention d'actions par les prête-noms à des fins de BC/FT ; et d) imposer l'obligation de contrôler la qualité de l'assistance reçue d'autres pays qui donnent suite à des demandes d'informations de base et sur des bénéficiaires effectifs ou à des demandes d'assistance pour localiser des bénéficiaires effectifs résidant à l'étranger.. **La note PC attribuée pour la Recommandation 24 a été maintenue.**

Recommandation 25 : Le Burkina Faso a adopté le Décret n° 2022-0234/PR du 31 mai 2022 relatif à la tenue du registre des bénéficiaires effectifs des constructions juridiques. Le décret précise toutes les mesures à prendre pour s'assurer que les informations sur les bénéficiaires effectifs des constructions juridiques sont obtenues, détenues, exactes, à jour, disponibles et accessibles. Toutefois, l'obligation de mettre à jour les informations sur les trusts est limitée aux informations de base sur le client et le bénéficiaire effectif. En outre, les administrateurs d'un trust ne sont pas tenus de déclarer leur statut aux IF et aux EPNFD lors de l'établissement d'une relation d'affaires ou de la réalisation d'une transaction occasionnelle d'un montant supérieur au seuil. Les sanctions pour manquement aux obligations de la R.25 ne couvrent pas le manquement à l'obligation de communiquer les informations sur l'identité du constituant, de l'administrateur/ des administrateurs, du protecteur (le cas échéant), des bénéficiaires ou de la catégorie de bénéficiaires, et de toute autre personne physique exerçant un contrôle effectif ultime sur le trust ; les administrateurs de tout trust doivent détenir des informations de base sur les autres agents réglementés et prestataires de services du trust, y compris les conseillers ou gestionnaires d'investissement, les comptables et les conseillers fiscaux autres que ceux du bénéficiaire effectif et lorsqu'un administrateur de trust ne mentionne pas explicitement qu'il agit pour le compte d'un trust. **La note PC attribuée pour la Recommandation 25 a été maintenue.**

Recommandation 26 : Le Burkina Faso n'a pas comblé les faiblesses identifiées dans le REM de 2019. **La note PC attribuée pour la Recommandation 26 a été maintenue.**

Les notes du REM et les réévaluations de la CT après l'adoption du 4^e RdS sont présentées ci-dessous :

Notes de la Conformité Technique du Burkina Faso (mai 2023)

Tableau 05

Rec.	Évaluation
1	LC(REM 2019)
2	PC(REM 2019) PC (RdS 2021) LC (RdS 2023)
3	C(REM 2019)
4	LC(REM 2019) LC(REM 2021)
5	PC(REM 2019) C (RdS 2021)
6	PC(REM 2019) PC (RdS 2023)
7	PC(REM 2019) PC (RdS 2023)
8	PC(REM 2019)
9	C(REM 2019)
10	LC(REM 2019)
11	LC(REM 2019)
12	LC(REM 2019)
13	LC(REM 2019)
14	PC(REM 2019)
15	C(REM 2019) PC (RdS 2021)
16	LC(REM 2019)
17	LC(REM 2019)
18	LC(REM 2019)
19	PC(REM 2019)
20	LC(REM 2019)

Rec.	Évaluation
21	C(REM 2019)
22	PC(REM 2019)
23	LC(REM 2019)
24	PC(REM 2019) PC (RdS 2023)
25	PC(REM 2019) PC (RdS 2023)
26	PC(REM 2019) PC (RdS 2023)
27	C(REM 2019)
28	NC (REM 2019) NC (RdS 2021) PC (RdS 2023)
29	C(REM 2019)
30	C(REM 2019)
31	C(REM 2019)
32	PC(REM 2019)
33	LC(REM 2019)
34	PC(REM 2019) PC(RdS 2021) LC (RdS 2023)
35	LC(REM 2019)
36	C(REM 2019)
37	LC(REM 2019)
38	LC(REM 2019)
39	LC(REM 2019)
40	LC(REM 2019)

Le Burkina Faso doit présenter son cinquième Rapport de Suivi en mai 2024 à la Plénière.

Second Rapport de Suivi de la République Fédérale du Nigéria

Le Nigéria a accompli des progrès pour combler les faiblesses en matière de conformité technique relevés dans le REM en ce qui concerne les Recommandations 1, 2, 6, 8, 33 et 34. En raison de ces progrès, le Nigéria a vu ses notes relevées pour ces Recommandations.

Le GIABA a salué les progrès réalisés par le Nigéria pour améliorer sa conformité technique aux R.22 et R.24. Toutefois, ces progrès n'ont pas suffi à justifier un relèvement de la note de ces deux Recommandations.

Recommandation n° 1 : Le Nigéria a achevé une Évaluation Nationale inclusive des Risques Inhérents (ENRI) en matière de BC/FT/FP couvrant la période 2019-2021, coordonnée par la Cellule de Renseignements Financiers Nigériane (CRF). L'ENRI a conclu que l'économie nigériane basée sur la manipulation d'espèces constitue un facteur de risque majeur. Elle a également analysé les risques spécifiques qui se posent dans le pays en ce qui concerne les personnes

morales, les organisations à but non lucratif (OBNL) exposées au risque de FT, de corruption et de fraude dans le secteur des industries extractives, ainsi que d'autres activités criminelles importantes telles que le trafic illicite de biens volés et autres, les crimes contre l'environnement et la criminalité fiscale. Le gouvernement a adopté tous les rapports en 2022 et les résultats ont été publiés et sont accessibles au public, y compris aux parties prenantes concernées par la LBC/FT. Des mesures pertinentes ont été prises et la mise en œuvre des Recommandations de L'ENIR est en cours. Toutefois, les exigences relatives à l'application des mesures de vigilance simplifiée ne prévoient pas explicitement la cohérence avec l'évaluation des risques de BC/FT réalisée par le pays. La note de la **Recommandation 1 a été relevée, passant de PC à LC.**

Recommandation 2 : Le Nigéria a adopté une politique nationale de LBC/FT éclairée par les risques de BC/FT/FP identifiés dans l'ENIR, et a mis en place des mécanismes pour assurer la coopération et la coordination nationales aux niveaux politique et opérationnel. Le Nigéria doit encore modifier la Charte du Comité interministériel (CIM) pour refléter les nouvelles structures et ratifier le mandat du Comité afin de prendre en compte la coopération en matière de lutte contre le FP. En outre, rien n'indique que le Nigéria ait mis en place le NSC prévu à l'Article 9 de la TPPA. La note de la **Recommandation 2 a été relevée, passant de LC par le PC.**

Recommandation n° 6 : Le Nigéria a démontré qu'il disposait d'un cadre législatif exhaustif lui permettant de donner un effet immédiat aux désignations effectuées en vertu des Résolutions 1267/1989 et 1988 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et de remplir sans délai aux exigences de la Résolution 1373 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Toutefois, le pays n'a pas démontré qu'il respectait ses procédures internes pour désigner des cibles conformément à la Résolution 1373 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Cette lacune est considérée comme mineure car il existe des preuves de la désignation et de la publication de ces cibles sans délai. La note de la **Recommandation 6 a été relevée, passant de PC à LC.**

Recommandation 8 : Le Nigéria a évalué les risques de BC/FT des OBNL et a identifié les entités qui relèvent de la définition du GAFI et celles qui sont exposées à un risque d'abus à des fins de FT. Le pays a pris plusieurs mesures pour : a) promouvoir la transparence et la responsabilité dans l'administration et la gestion des OBNL ; b) sensibiliser le secteur sur les vulnérabilités au FT ; c) développer et affiner les meilleures pratiques en collaboration avec le secteur des OBNL afin de combler les lacunes ; et d) échanger des informations sur les OBNL soupçonnés d'être exposés à un risque d'abus à des fins de FT. Le Nigéria a démontré qu'il dispose de mécanismes de coopération internationale et de procédures pour répondre aux demandes internationales d'informations sur les OBNL soupçonnés de financer le terrorisme ou d'être impliqués dans d'autres formes de soutien au terrorisme. La note de la **Recommandation 8 a été relevée, passant de NC à C.**

Recommandation 33 : Le Nigéria a démontré qu'il disposait d'un système pour tenir des statistiques sur les questions relatives à l'efficacité et à l'efficacité de son dispositif de LBC/FT. La note de la **Recommandation 33 a été relevée, passant de C à PC.**

Recommandation 34 : Les autorités nigérianes ont publié plusieurs lignes directrices, y compris des lignes directrices à l'intention des entités déclarantes sur la déclaration des opérations suspectes et sur d'autres formes de déclaration (Déclarations des activités suspectes, déclarations des opérations en devises, etc.), pour une mise en œuvre efficace des exigences en matière de LBC/FT et ont fourni un retour d'information aux entités déclarantes concernant la mise en œuvre de leurs obligations en matière de LBC/FT. Le retour d'information fourni a aidé les entités déclarantes à détecter et à déclarer les opérations suspectes. La note de la **Recommandation 34 a été relevée, passant de PC à C.**

Les notes attribuées aux Recommandations 22 et 24 ont été maintenues pour les raisons résumées ci-dessous :

Recommandation 22 : La loi nigériane a étendu les exigences en matière de LBC/FT aux avocats et aux casinos en ligne. Elle a également prévu la mise en œuvre de mesures de CDD par les EPNFD. Toutefois, des lacunes subsistent en ce qui concerne la nécessité pour les EPNFD de prendre des mesures raisonnables pour mettre en œuvre l'ensemble des exigences en matière de CDD prévues par les critères 10.3 à 10.11 de la Méthodologie du GAFI. La mise en œuvre des exigences énoncées dans les Recommandations 11, 12, 15 et 17 n'est pas liée aux exigences du critère 22.1. Compte tenu du risque et du contexte du Nigéria, les faiblesses mises en évidence sont jugées modérées dans la mise en œuvre de la Recommandation 22. **La note PC attribuée pour la Recommandation 22 a été maintenue.**

Recommandation 24 : Le Nigéria a démontré qu'il avait mis en place des mesures garantissant la transparence des informations de base et des informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales, et qu'il avait évalué les risques de BC/FT des personnes morales créées dans le pays, y compris les entreprises situées en zones franches. Des préoccupations ont été exprimées concernant l'accès aux informations sur les entreprises situées en zones franches et les sociétés étrangères dans la Zone de libre-échange d'Ogun Gaungdong (OGFTZ) (y compris les informations sur les bénéficiaires effectifs, les actions au porteur, la divulgation des noms des personnes qui proposent les administrateurs désignés) et l'éventail des sanctions en cas de non-respect des obligations de déclaration ; l'existence de mesures comparables spécifiquement identifiées pour retrouver un bénéficiaire effectif ou d'un mécanisme de contrôle de la qualité de l'assistance reçue d'autres pays en réponse aux demandes d'informations de base et sur les bénéficiaires effectifs pour localiser les bénéficiaires effectifs résidant à l'étranger. **La note PC attribuée pour la Recommandation 24 a été maintenue.**

Le tableau ... ci-dessous présente les notes figurant dans le REM du Nigéria et reflète les progrès qu'il a réalisés, y compris les éventuelles réévaluations basées sur le 2nd RdS :

Notes de la Conformité Technique⁴ (mai 2023)

Tableau 06

R.	Évaluation		R.	Évaluation
1	PC (REM 2021) ↑ LC (RdS 2023)		21	LC (REM 2021)
2	PC (REM 2021) ↑ LC (RdS 2023)		22	PC (REM 2021) ↔ PC (RdS 2023)
3	PC (REM 2021) ↑ C (RdS 2022)		23	PC (REM 2021)
4	C (REM 2021)		24	PC (REM 2021) ↔ PC (RdS 2023)
5	LC (REM 2021)		25	PC (REM 2021)
6	PC (REM 2021) PC (FOUR 2022) ↑ LC (FOUR 2023)		26	LC (REM 2021)
7	NC (REM 2021) ↑ LC (RdS 2022)		27	LC (REM 2021)
8	NC (REM 2021) ↑ C (RdS 2023)		28	PC (REM 2021)
9	C (REM 2021)		29	C (REM 2021)
10	LC (REM 2021)		30	C (REM 2021)
11	PC (REM 2021) ↑ C (RdS 2022)		31	C (REM 2021)
12	PC (REM 2021) ↔ PC (RdS 2022)		32	PC (REM 2021)
13	C (REM 2021)		33	PC (REM 2021) - ↑ C (RdS 2023)
14	C (REM 2021)		34	PC (REM 2021) - ↑ C (RdS 2023)
15	PC (REM 2021)- ↔ PC (RdS 2022)		25	LC (REM 2021)
16	LC (REM 2021)		36	LC (REM 2021)
17	LC (REM 2021)		37	LC (REM 2021)
18	LC (REM 2021)		38	LC (REM 2021)
19	PC (REM 2021) ↑ LC (RdS 2022)		39	LC (REM 2021)
20	PC (REM 2021) ↑ C (RdS 2022)		40	LC (REM 2021)

Le Nigéria devait présenter son troisième Rapport de Suivi à la Plénière en novembre 2024.

Rapports de Suivi sans réévaluation (uniquement pour information)

Mai/juin 2023

Quatrième Rapport de Suivi de Cabo Verde

Cabo Verde a adopté une Stratégie Nationale Quadriennale de LBC/FT (Stratégie Nationale 2023-2027 de Cabo Verde pour la prévention et la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction

⁴ Note : Il existe quatre niveaux possibles de conformité technique : Conforme (C), Largement Conforme (LC), Partiellement Conforme (PC) et Non Conforme (NC).

massive (ENCAVE)) pour remédier aux faiblesses identifiées dans le REM et l'ENR du pays. D'autres mesures ont été prises par le pays, notamment a) la signature d'un protocole d'accord entre la Banque centrale de Cabo Verde (BCV) et la Banque centrale de Maurice pour faciliter l'échange d'informations sur un large éventail de questions opérationnelles et de contrôle ; b) deux mises en accusation pour l'infraction de blanchiment de capitaux ; c) la cession des avoirs confisqués et la création d'une commission pour coordonner les actions, processus et affaires liés à la gestion des actifs ; et d) la publication du document CEDEAO A/DEC.02/11/2021 du 7 novembre 2021 concernant les membres sanctionnés du Gouvernement de Transition du Mali dont les comptes et les avoirs financiers devraient être gelés.

Premier Rapport de Suivi du Togo

Le Togo a opérationnalisé et/ou renforcé les structures institutionnelles chargées de la coopération et de la coordination nationales en matière de LBC/FT/FP, et a adopté des cadres juridiques pour la lutte contre le financement de la prolifération, la cybersécurité et la cybercriminalité, ainsi que pour améliorer la transparence des bénéficiaires effectifs. Le pays a également entrepris des programmes de renforcement des capacités et de sensibilisation des parties prenantes et des acteurs nationaux en ce qui concerne le terrorisme, la cybercriminalité et le BC/FT.

Premier Rapport de Suivi de la Guinée-Bissau

La Guinée-Bissau a finalisé et diffusé son rapport sur l'ENR ; elle a élaboré un plan d'action pour atténuer les risques de BC/FT identifiés ; elle a sensibilisé les parties prenantes aux risques de FT liés aux OBNL ; elle a conçu un domaine officiel et une politique de sécurité bien définie comme base de communication avec les entités déclarantes, y compris des mesures exigeant que le personnel de la CRF ait des niveaux d'accès sécurisés ; elle a pris des mesures pour faciliter le traitement de sa demande d'adhésion au Groupe Egmont ; le pays a renforcé les capacités des AEPP afin de combler certaines faiblesses identifiées dans le cadre de plusieurs Recommandations du GAFI notées PC/NC, et d'améliorer l'efficacité de son dispositif de LBC/FT, en particulier en ce qui concerne les Résultats Immédiats 1, 4, 7, 8, et 9.

Premier Rapport de Suivi de la Gambie

La Gambie a : a) publié les Directives relatives à la LBC/FT à l'intention des institutions financières et des EPNFD, en tant que Moyens exécutoires ; b) promulgué la Loi de 2021 sur les marchés des capitaux et les valeurs mobilières pour incriminer le délit d'initié et la manipulation des marchés, et a mené des examens sur place de certaines entités déclarantes dans le cadre de la LBC/FT ; c) adopté un plan d'action en décembre 2022 pour combler les lacunes identifiées dans son REM, et a obtenu deux condamnations en relation avec des infractions sous-jacentes de BC. En outre, la CRF a adopté un nouveau Plan Stratégique Quinquennal (2023 - 2027) et a signé un protocole d'accord avec la Banque centrale de Gambie (CBG) en juillet 2022 et l'Administration fiscale gambienne en mars 2023 afin de renforcer la coopération dans des domaines clés tels que la supervision, et de favoriser l'échange d'informations sur les rapports sur les déclarations transfrontalières, la formation et la réalisation d'études de typologies. En outre, le pays a poursuivi ses efforts visant à renforcer son cadre juridique en matière de LBC/FT, avec l'élaboration d'un projet de loi sur la LBC/FT/FP ; il a pris les premières mesures (élaboration d'une note conceptuelle) pour mettre à jour ou mener sa deuxième ENR, dont le lancement est prévu pour mai/juin 2023.

Sixième Rapport de Suivi du Ghana

Le Ghana a : a) élaboré des manuels de contrôle basé sur les risques à l'intention des institutions financières non bancaires (IFNB) et des EPNFD, et a également mis en place ou renforcé les unités de LBC dans ces entités ; b) organisé des ateliers de renforcement des capacités et des formations sur le contrôle basé sur les risques à l'intention des organismes de réglementation ; c) organisé de nombreuses sessions de formation et des activités de sensibilisation à l'intention des autorités de contrôle en matière de LBC/FT, de la Cellule de renseignements financiers (CRF), des AEPP, des entités déclarantes et des OBNL, facilitant ainsi une meilleure collaboration entre les autorités compétentes et les entités désignées ; d) publié des orientations et des typologies sur le BC/FT, ce qui a renforcé la capacité des entités déclarantes à déposer des DOS ; e) élaboré des signaux d'alerte sur le BC/FT pour le Bureau du Greffier en Chef (RGD) et une note d'orientation spécifique sur le financement du terrorisme à l'intention du secteur des OBNL ; f) amélioré la coopération entre les autorités compétentes et les entités déclarantes grâce au renforcement ou à la création de plusieurs forums tels que le Forum des organismes de réglementation et le Forum sur la conformité des opérateurs du secteur de l'assurance ; g) réalisé des inspections sur place dans tous les secteurs et appliqué diverses sanctions en cas de non-respect des exigences en matière de LBC/FT ; h) révisé certaines lignes directrices en matière de LBC/FT afin de les aligner sur les changements apportés aux Normes du GAFI ; i) réalisé une évaluation complète des risques de BC/FT liés à tous les types de personnes morales créées dans le pays et amélioré les exigences en matière d'informations sur les bénéficiaires effectifs ; j) lancé une approche sur plusieurs fronts en publiant des orientations officielles visant à accroître le nombre de DOS et la diversité des entités déclarantes déposant des DOS, en menant des activités de sensibilisation, en particulier en ce qui concerne le secteur financier, les IFNB et les EPNFD à haut risque ; et k) déployé la plateforme goAML pour la réception et l'analyse des DOS par la CRF.

Le Ghana a également entamé l'adoption d'un projet de loi sur les OBNL afin de promouvoir davantage la transparence, l'intégrité et la confiance du public dans l'administration et la gestion des OBNL, en particulier pour ceux qui correspondent à la définition du GAFI ; il a élaboré un Manuel de contrôle axé sur les risques, qui est actuellement mis en œuvre par le Secrétariat national des OBNL au moyen d'inspections sur place et hors site ; il a assuré le suivi du respect par les OBNL des exigences de la R.8 et a mené divers programmes ciblés d'information et de sensibilisation qui ont permis de mieux comprendre les risques de BC/FT du secteur et la nécessité de prendre certaines mesures ciblées de suivi et de répression. Le pays a désigné la CRF comme autorité de contrôle des EPNFD qui ne disposent pas d'organismes de réglementation sectoriels spécifiques. Il a élaboré un Manuel de contrôle axé sur les risques à l'intention des négociants en métaux précieux et en pierres précieuses (NMPP) et du secteur immobilier afin de permettre un suivi axé sur les risques de ces secteurs.

Plénière de Novembre 2023

Cinquième Rapport de Suivi du Sénégal

Le Sénégal a révisé sa stratégie de LBC/FT sur la base de la mise à jour de son évaluation des risques de BC/FT ; il a amendé le décret portant mise en œuvre de sanctions financières ciblées ; le pays a publié des lignes directrices et un guide pratique pour la mise en œuvre des SFC ; il a institué une approche fondée sur les risques pour la supervision des organisations à but non lucratif et a mis en œuvre des procédures d'identification, de déclaration, de stockage et de suivi des informations sur les bénéficiaires effectifs en vue d'améliorer la transparence des personnes morales et des constructions juridiques.

Les autorités de contrôle ont appliqué un contrôle axé sur les risques de BC/FT aux entités déclarantes ainsi qu'imposé des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives. Les autorités compétentes ont publié des lignes directrices et dispensé des formations aux entités déclarantes. Le registre des bénéficiaires effectifs a été mis en place afin d'enregistrer et de conserver des informations complètes et actualisées sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques. Le Sénégal a mis en place un système conçu pour assurer la mise en œuvre immédiate des SFC relatives au FT et au FP. En outre, le suivi et le contrôle des OBNL fondés sur le risque ont commencé.

Second Rapport de Suivi de la République du Niger

Le Niger a adopté des textes complémentaires visant à résoudre les faiblesses identifiées dans son cadre juridique et réglementaire, notamment en ce qui concerne les Recommandations 2, 3, 8, 10, 12, 14-26, 28 et 30 du GAFI.

En ce qui concerne les mesures liées à l'efficacité, le comité national de coordination des activités de LBC/FT/FP a organisé des sessions avec toutes les parties prenantes. La CENTIF a coordonné certains exercices sectoriels d'évaluation des risques de BC/FT et a mené certaines études thématiques. Sous le couvert de la Commission bancaire de la BCEAO, le Niger a mené des inspections sur place et appliqué des sanctions appropriées en cas de non-conformité. Des activités de contrôle, de sensibilisation et de formation ont été organisées, et la CENTIF et la BCEAO ont signé un protocole d'accord pour renforcer leur coopération et leur collaboration. La CENTIF a reçu des déclarations d'opérations suspectes déposées par des entités déclarantes du secteur bancaire et a diffusé des informations utiles aux AEPP. La CENTIF indique qu'elle a traité des demandes d'informations internationales, parmi lesquelles figuraient des demandes liées aux DOS. Les enquêtes sur les affaires de BC portées devant les tribunaux ont abouti à la confiscation d'une grande quantité de produits du crime. Le Niger a mis en œuvre sans délai un certain nombre de mesures de gel en vertu d'une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies relative aux SFC liées au FT.

Troisième Rapport de Suivi de la Sierra Leone

La Sierra Leone a promulgué la Loi de 2022 portant création du Conseil National de l'Investissement ; après quoi, ce dernier a été investi pour coordonner les efforts nationaux vers la divulgation d'informations sur les bénéficiaires effectifs ; le pays a adopté le Cadre Politique des ONG pour 2023-2028 ; il a publié deux lignes directrices (Directives et Lignes Directrices à l'intention des fournisseurs de services monétaires par téléphone mobile sur la prévention du BC/FT ; et Lignes Directrices de 2023 sur la gouvernance d'entreprise à l'intention des banques commerciales et des sociétés de portefeuille financier) ; la Sierra Leone a mené des inspections sur place et de suivi en matière de LBC/FT et a dispensé des formations sur la LBC/FT à certaines entités déclarantes ; ses efforts ont été poursuivis en vue de renforcer son cadre juridique et réglementaire en matière de LBC/FT avec l'approbation et la publication au journal officiel du Projet de loi de 2023 sur la LBC/FT/FP ; et a rédigé le Projet de loi de 2023 sur la lutte contre le terrorisme. En outre, le pays a achevé sa deuxième ENR et en a validé le rapport en août 2023.

Le tableau ci-dessous présente les RdS adoptés en 2023

Tableau 07

N°	État membre	Cycle de suivi	Date d'examen/adoption/de diffusion
Rapports de suivi - TCRR			
1	Burkina Faso	5 ^e RdS	Mai/juin 2023
2	Bénin	2 nd RdS	Mai/juin 2023
3	Mali	4 ^e RdS	Novembre 2023
4	Nigéria	2 nd RdS	Novembre 2023
Rapports de suivi - WTCRR (uniquement pour information)			
5	Ghana	5 ^e RdS	Mai/juin 2023
6	Cabo Verde	4 ^e RdS	Mai/juin 2023
7	Togo	1 ^{er} RdS	Mai/juin 2023
8	Gambie	1 st RdS	Mai/juin 2023
9	Sénégal	5 ^e RdS	Mai/juin 2023
10	Niger	2 nd RdS	Novembre 2023
11	Sierra Leone	2 nd RdS	Novembre 2023

Actions postérieures à l'adoption des REM/RdS

Forts des résultats de leur conformité technique et de leur efficacité, tous les États membres du GIABA évalués lors du second cycle des Évaluations Mutuelles étaient dans un processus de suivi renforcé et devaient soumettre leurs rapports de suivi pertinents à la Plénière un an après l'adoption de leurs REM/RdS respectifs. Les pays dont les REM ont été adoptés en (mai ou novembre) 2023 et qui ne sollicitaient pas de réévaluation de leurs notes au titre de la conformité technique devaient soumettre leur premier RdS au Secrétariat du GIABA deux mois avant la Plénière de mai 2024 ou de novembre 2024, selon le cas.

Achèvement de la visite sur place à l'Union des Comores

Le GIABA a procédé à la seconde évaluation mutuelle sur place de l'Union des Comores du 12 au 26 juillet 2023. L'adoption du REM est prévue lors de la Plénière du GIABA en mai 2024.

Prochaine évaluation mutuelle des États membres

Le second cycle des évaluations mutuelles des États membres du GIABA s'achèvera en 2024, la visite sur place de São Tomé-et-Principe étant reprogrammée pour le premier trimestre de l'année 2024 en raison du non-respect des délais par STP et de l'absence de fourniture de documents importants pour faciliter l'analyse de la conformité du pays aux Normes du GAFI et de l'efficacité de son dispositif de LBC/FT. Par conséquent, le CMG a approuvé la focalisation de la visite sur place sur les mesures prises à la dernière date approuvée du 26 juin 2023.

Prochains RdS des États membres

En 2024, le GIABA devrait examiner et adopter les quinze (15) RdS ci-après : 1^{er} RdS de la Côte d'Ivoire, du Libéria et de la Guinée ; 2nd RdS de la Gambie, de la Guinée-Bissau et du Togo ; 3^e RdS

du Bénin, du Niger et du Nigéria ; 4^e RdS du Mali et de la Sierra Leone ; 5^e RdS du Burkina Faso et de Cabo Verde ; 6^e RdS du Sénégal ; et 7^e (et dernier) RdS du Ghana.

Juridictions à haut risque et autres juridictions surveillées - Processus de l'ICRG du GAFI ⁵

Sous l'égide du processus de l'ICRG du GAFI, la communauté internationale de la LBC/FT continue de discuter avec les pays et/ou juridictions ayant identifié des faiblesses significatives afin de s'assurer que ces pays restent focalisés sur les actions visant à combler les lacunes constatées dans leurs dispositifs de LBC/FT. Le GAFI identifie, dans deux documents publics du GAFI publiés trois fois l'an, les juridictions ayant des mesures insuffisantes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). En 2023, à l'issue de sa Plénière de février, de juin ou d'octobre, le GAFI a publié deux déclarations sur le degré de mise en œuvre des plans d'action par les pays dans le cadre du processus de l'ICRG.

La première déclaration concerne les pays/juridictions considéré(e)s comme à haut risque visé(e) s par un appel à l'action. « Cette déclaration (précédemment appelée « Déclaration publique ») identifie les pays ou juridictions présentant de graves lacunes stratégiques dans la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération. Pour tous les pays identifiés comme présentant un risque élevé, le GAFI appelle tous les membres et exhorte toutes les juridictions à appliquer une diligence accrue et, dans les cas les plus graves, les pays sont appelés à appliquer des contre-mesures afin de protéger le système financier international des risques permanents de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération émanant du pays » (GAFI). Cette liste est souvent appelée « Liste noire » et trois pays (la République Populaire Démocratique de Corée [RPDC], l'Iran et le Myanmar) font partie de cette catégorie.

La deuxième déclaration sur les pays/juridictions soumis(es) à une surveillance renforcée (« Liste grise »). « Cette déclaration identifie les pays qui travaillent activement avec le GAFI pour remédier aux déficiences stratégiques de leur régime de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération. Lorsque le GAFI place une juridiction sous surveillance renforcée, cela signifie que le pays s'est engagé à résoudre rapidement les déficiences stratégiques identifiées dans les délais convenus et qu'il est soumis à une surveillance renforcée » (GAFI).

Au mois d'octobre 2023, l'état d'avancement de la mise en œuvre des plans d'action par les États membres du GIABA dans le cadre du processus de l'ICRG se présentait comme suit :

Tableau 08

Juridictions	REM – Examen et adoption par la Plénière	Statut dans l'ICRG	Début de la période d'observation	Fin de l'observation	Rapport d'étape post-observation (POPR)	F2F	Approbation du plan d'action	Engagement politique
Sénégal	Novembre 2018	Liste grise		Février 2020	Juin 2020	Janvier 2021	Février 2021	Février 2021
Burkina Faso	Mai 2019	Liste grise		Octobre 2020	Février 2021	Janvier 2021	Février 2021	Février 2021
Mali	Décembre 2020	Liste grise	Octobre 2020	Juin 2021	Juillet 2021	Sept 2021	Août 2021	Oct. 2019-2021
Nigéria	Août 2021	Liste grise	Octobre 2021	Octobre 2022	Février 2023	Janvier 2023	Février 2023	Février 2023

⁵ ICRG - Groupe d'examen de la coopération internationale

Un(e) pays/juridiction soumis(e) au processus de surveillance de l'ICRG du GAFI peut sortir de ce processus lorsque la Communauté mondiale de la LBC/FT estime qu'il a traité tous les éléments ou presque de son plan d'action. Le processus de retrait implique une visite sur place par le GAFI pour confirmer que la mise en œuvre des réformes juridiques, réglementaires et/ou opérationnelles nécessaires est en cours et qu'il existe l'engagement politique et la capacité institutionnelle nécessaires pour soutenir la mise en œuvre. Si la visite sur place aboutit à un résultat positif, le GAFI décidera de retirer la juridiction de l'identification publique lors de sa prochaine Plénière. La juridiction concernée continuera alors à travailler au sein du GAFI ou de l'ORSG concerné, par le biais de son processus de suivi normal, afin d'améliorer son dispositif de LBC/FT. Au niveau du GIABA, le Ghana est sorti du processus de l'ICRG du GAFI en 2022 mais est resté dans le programme de suivi renforcé du GIABA pour poursuivre la mise en œuvre de toutes les lacunes substantives.

Le GAFI a souligné que le processus de l'ICRG visant à dresser une liste publique des pays dont les dispositifs de LBC/FT sont faibles s'est avéré efficace.

La Communauté mondiale de la LBC/FT se présente comme suit :



CHAPITRE TROIS

POLITIQUE ET RECHERCHE

1. Pour les pays et leurs institutions, il est essentiel de comprendre les risques liés aux tendances et méthodes adoptées pour blanchir les produits du crime et financer le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, afin de mettre en œuvre des dispositifs efficaces de LBC/FT pour prévenir et désorganiser les réseaux criminels et la criminalité organisée. Au moment où les acteurs étatiques continuent de prendre des mesures pour renforcer leurs dispositifs de LBC/FT/FP, les criminels cherchent et déploient de nouvelles techniques pour mener leurs activités, d'où la nécessité d'un suivi continu et d'une compréhension des risques pour tenir les criminels en échec. Pour ce faire, le GIABA a continué à travailler avec ses États membres afin de les doter des connaissances nécessaires sur les risques et les modèles de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Au cours de la période couverte par le rapport, et conformément à son plan de travail annuel, le Secrétariat a entrepris plusieurs activités, qui ont porté sur : i) la réalisation d'**études** de typologies et de recherche ; ii) le suivi des risques et la réalisation d'**évaluations des risques** ; iii) le dialogue politique et l'engagement des parties prenantes en faveur du renforcement des capacités ; et iv) la coopération régionale et internationale. Les principales activités de recherche et de typologie ont été entreprises en 2023 comme suit :

I. **Études de typologies et de recherche**

2. Au cours de la période couverte par le rapport, le GIABA a achevé trois (3) études et en a commencé une autre en cours. Ces études intègrent : l'évaluation de l'état d'avancement du déploiement des technologies financières (Fintech) dans les États membres du GIABA et les risques de BC/FT qui y sont liés ; l'étude des typologies du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme liés à la cybercriminalité en Afrique de l'Ouest ; et l'évaluation du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, et des flux financiers illicites en lien avec la criminalité maritime dans le Golfe de Guinée.

Évaluation de l'état d'avancement du déploiement des technologies financières dans les États membres du GIABA et des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme qui y sont liés

3. La technologie et la numérisation transforment rapidement le mode de fonctionnement du secteur financier. Les applications innovantes de la technologie numérique pour les services financiers, ou technologie financière (Fintech), sont utilisées pour modifier l'interface entre les consommateurs et les prestataires de services et contribuent à améliorer la communication avec les consommateurs et à accroître leur mobilisation (OCDE, 2020). La nécessité pour les institutions financières d'avoir un dialogue constructif avec les entreprises de technologie figure en bonne place parmi les priorités du GAFI. De même, les principaux membres du Réseau mondial de la LBC/FT ont formulé des commentaires sur la nécessité d'adopter les nouvelles technologies pour gérer efficacement le risque de blanchiment de capitaux et de criminalité financière, comme le prescrit la Norme du GAFI (Recommandation 15).

4. L'utilisation de l'innovation et de la technologie pour atténuer le risque de blanchiment de capitaux, en particulier les technologies et innovations récentes, peut contribuer à rendre les processus de conformité plus efficaces et efficients. En conséquence, le recours aux technologies émergentes dans les solutions de mise en conformité face à la criminalité financière peut réduire les exigences d'examen manuel, réduire au strict minimum l'occurrence de faux positifs et rationaliser le processus d'établissement de rapports réglementaires.
5. Fort de ce qui précède et du déploiement des technologies financières dans les pays de la région, le Secrétariat du GIABA a entrepris une étude d'évaluation pour comprendre les risques probables de BC/FT inhérents au déploiement d'une technologie numérique innovante dans l'industrie financière. L'étude visait à explorer le cadre juridique, réglementaire et institutionnel en Afrique de l'Ouest guidant les opérations des technologies financières, à discuter des défis et expériences liés aux pratiques existantes dans le déploiement des technologies financières, à analyser les risques de BC/FT connexes inhérents aux technologies financières et à présenter quelques recommandations clés pour les atténuer. Les points saillants du rapport sont comme suit :

Résumé des Conclusions et Recommandations

6. La technologie financière favorise l'inclusion financière, mais elle reste un élément catalyseur du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. La complexité des cyberfraudes émergentes est devenue une menace majeure pour l'intégrité financière. Les vulnérabilités clés des technologies financières sont comme suit :
 - (i) Absence de système d'identification unique - affectant les exigences de CDD.
 - (ii) Défaut de capacité de contrôle efficace et effective.
 - (iii) Inadéquation des dispositions juridiques et des infrastructures pour garantir la protection des données.
 - (iv) Différences entre les dispositifs juridiques et réglementaires dans la sous-région.
 - (v) Faibles niveaux d'alphabétisation.
7. Pour relever ces défis, les pays sont invités, avec l'aide de leurs partenaires techniques, à
 - i) Renforcer les capacités des fournisseurs de monnaies virtuelles dans le domaine des exigences en matière de LBC/FT.
 - ii) Soutenir la création d'outils de suivi des opérations.
 - iii) Réviser les lois et les règlements pour garantir non seulement la mise en œuvre du Programme Fintech de BALI, mais aussi leur conformité avec la stratégie d'inclusion financière.
 - iv) Nouer un partenariat avec le secteur privé pour mettre en place des centres d'innovation et des bacs à sable afin d'atténuer les risques et les vulnérabilités en matière de LBC/FT.
 - v) Améliorer l'infrastructure des systèmes de paiement pour faciliter l'automatisation, réduire les coûts, atténuer les risques et promouvoir l'inclusion financière.
 - vi) Numériser le système d'adressage dans les États membres.
 - vii) Développer leur compréhension des déficits de connaissances opérationnelles dans l'écosystème des Fintech.
 - viii) En outre, il convient de faire preuve de coopération et de collaboration pour résoudre certains problèmes de nature transjuridictionnelle.
 - ix) Accroître la sensibilisation aux potentiels signaux d'alerte/indicateurs de BC/FT en recourant aux Fintech dans les principales agences/autorités compétentes parties prenantes.
 - x) Renforcer la capacité à comprendre suffisamment l'application des technologies dans l'écosystème des Fintech et à procéder à une enquête, un retraçage, une analyse visant l'environnement technologique des actifs virtuels, à le gérer et à le contrôler.

- xi) Développer un système d'identification unique pour les utilisateurs de services financiers en recourant aux données biométriques. Ce système est obligatoire pour améliorer le contrôle de la LBC/FT.

Typologies du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme résultant de la cybercriminalité dans les États membres du GIABA

8. Les technologies numériques posent des problèmes importants dans la lutte contre le blanchiment de capitaux, le crime organisé et le financement du terrorisme, car les cyberattaques continuent d'évoluer et d'augmenter en fréquence et en sophistication. Des rapports récents (REM et ENR) du GIABA révèlent la prévalence de la cybercriminalité, à la fois comme source majeure de produits du crime et/ou comme plateforme de blanchiment de fonds d'origine criminelle dans la région. Il apparaît que tous les types de crimes liés aux technologies numériques dans la région sont systématiquement difficiles à traiter, non seulement en raison des lacunes en matière de réglementation et de répression, mais aussi en raison du manque d'expertise adéquate dans ce domaine et de l'insuffisance des infrastructures de TI. Dans la plupart des États membres du GIABA, la cybercriminalité constitue une menace sérieuse pour les économies nationales qui nécessite une réponse cohérente et collaborative au niveau régional.
9. Conscient des défis inhérents à cette complexité de la cybercriminalité, le Secrétariat du GIABA a mené une étude de typologies du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme liés à la cybercriminalité en Afrique de l'Ouest. L'objectif principal de l'étude était de comprendre les risques de BC liés à la cybercriminalité parmi les États membres du GIABA et d'améliorer l'élaboration de politiques, la conformité et les actions de répression.

Résumé des Conclusions et Recommandations

10. L'étude a permis d'identifier sept (7) typologies du BC/FT liées à la cybercriminalité à partir de l'analyse d'environ cinquante (50) études de cas. Il s'agit notamment de la fraude aux cartes électroniques (de crédit/débit), de l'arnaque/la fraude par compromission du courrier électronique, du piratage et de la fraude aux systèmes des entreprises/organisations, de la fraude par avance de frais, de la fraude à la pyramide de Ponzi, de la fraude liée aux opérations monétaires par téléphone mobile et des cas de financement du terrorisme facilité par la cybercriminalité. Les indicateurs et les signaux d'alerte confirment que les irrégularités, le manque de sensibilisation du public aux cybermenaces, l'insuffisance des ressources consacrées à la cybersécurité par les entreprises et les institutions/organisations publiques, la faiblesse de l'architecture, des systèmes réglementaires et de la surveillance du paysage cybernétique dans la région, ainsi que la faiblesse des dispositifs de répression ont un effet d'entraînement sur la cybercriminalité et les crimes facilité par celle-ci, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest.
11. L'étude a également relevé des lacunes importantes dans les cadres juridiques des pays, en particulier l'absence de pouvoirs clairs de l'autorité centrale chargée de la lutte contre la cybercriminalité. En outre, l'étude a révélé l'inadéquation des cadres juridiques et de répression des pays pour détecter, prouver et freiner efficacement le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme en lien avec la cybercriminalité. En outre, les cadres réglementaires de plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest étaient faibles ou ne prévoyaient pas de mesures préventives suffisantes.

12. Dans cette optique, le rapport a recommandé aux autorités compétentes des États membres du GIABA de :
- Promouvoir la culture de la cybersécurité dans la région et aider les pays à mettre en place un cadre juridique et institutionnel adéquat, conformément aux normes internationales.
 - Procéder à une évaluation appropriée des risques et mettre en place un laboratoire de criminalistique numérique afin de fournir des preuves médico-légales aux AEPP.
 - Renforcer les capacités opérationnelles des enquêteurs en matière de techniques d'enquête numérique et combler le fossé entre le cadre juridique et les lois spéciales sur la LBC/FT/FP, afin de faciliter et d'accélérer les poursuites pénales en cas d'infraction cybercriminelle.
 - Créer un Forum Régional Des Plateformes Nationales de Lutte contre la Cybercriminalité en Afrique de l'Ouest afin de permettre aux autorités compétentes de travailler en réseau et de partager des informations et des renseignements.
 - Veiller à la signature, à la ratification et à la transposition dans le droit national des instruments internationaux et renforcer les capacités des autorités compétentes en matière de détection, d'enquête, de poursuite et de jugement des affaires de cybercriminalité, ainsi que sur la manière de suivre les traces de l'argent, y compris les enquêtes financières parallèles.

Évaluation du blanchiment de capitaux, du financement du terrorisme et des flux financiers illicites liés à la criminalité maritime dans le Golfe de Guinée

13. Dans le cadre du projet SWAIMS du 11e FED, le Secrétariat du GIABA a mené une évaluation pour comprendre les mécanismes de blanchiment de capitaux par lesquels les produits financiers dérivés des différentes formes de criminalité maritime alimentent l'économie souterraine, ainsi que l'ampleur et l'impact de ces flux financiers sur les économies régionales. L'étude devait recommander des mesures concrètes pour perturber les circuits financiers de la criminalité maritime et enfin priver les criminels de leurs produits illicites. L'étude a couvert six (6) pays, à savoir le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée-Bissau, le Nigéria et le Togo. Les conclusions des rapports nationaux ont été validées lors de divers ateliers nationaux, puis rassemblées dans un rapport régional unique.
14. Le rapport donne une vue d'ensemble de l'ampleur de la criminalité maritime, des cadres juridiques et institutionnels dans chacun des pays cibles, ainsi que des défis à relever en matière de détection, d'enquête et de poursuites dans les affaires de criminalité maritime. Elle analyse également les facteurs de risque de BC/FT liés à ce phénomène. Dans l'ensemble, l'étude a révélé que la plupart des acteurs privés et publics du secteur maritime ignoraient pratiquement les exigences en matière de LBC/FT, ce qui compromettrait totalement leur capacité à mettre en œuvre les Recommandations du GAFI afin de préserver la sécurité en mer.
15. L'étude a révélé une faible mise en œuvre des cadres juridiques existants en matière de sécurité et de sûreté maritimes, ainsi qu'un manque de coopération et de collaboration entre les agences, tant au niveau politique qu'opérationnel. Cet état de fait a non seulement affaibli le potentiel de détection des activités criminelles en mer, mais a également rendu plus difficile la remontée vers l'origine des fonds générés par ces activités, qui peuvent être dissimulés sur des comptes offshore complexes ou déplacés entre plusieurs juridictions. Au regard des défis et vulnérabilités identifiés grâce à une étude documentaire et à une analyse approfondie des études de cas présentées par les pays, le rapport recommande notamment ce qui suit :

Le GIABA et ses partenaires régionaux et internationaux devraient prendre en compte les éléments ci-après :

- Réaliser une évaluation supranationale des risques de BC/FT liés à la criminalité maritime dans le Golfe de Guinée afin d'aider ses États membres côtiers à élaborer de robustes plans d'action pour atténuer les risques de BC/FT inhérents à la criminalité maritime.
- Solliciter d'autres relations techniques en sus du projet de l'UE pour soutenir la mise en place d'un forum régional des agences maritimes chefs de file pour l'échange d'informations et de connaissances sur les questions critiques émergentes en matière de LBC/FT.
- Explorer la possibilité de créer un tribunal régional pour le droit de la mer qui se concentrerait sur la poursuite des actes criminels maritimes commis dans la zone maritime du Golfe de Guinée.

Les États membres côtiers du GIABA devraient notamment :

- Procéder à une évaluation des risques sectoriels afin de déterminer le niveau auquel les criminels pourraient se servir de leurs secteurs financiers et non financiers pour blanchir les produits de la criminalité maritime et les mesures d'atténuation appropriées à appliquer.
- Élaborer ou mettre à jour les stratégies nationales de sécurité et de sûreté maritimes, en y associant les Cellules de Renseignements Financiers (CRF) et les autres acteurs de la LBC/FT.
- Réviser les stratégies nationales existantes en matière de LBC/FT afin d'inclure les professionnels des questions maritimes et toutes les parties prenantes directes dans la sécurité et la sûreté maritimes.
- Adopter une politique pénale spécifique à la LBC/FT qui favoriserait les enquêtes conjointes, la confiscation et le recours à la coopération régionale et internationale.
- Doter les agences de lutte contre la criminalité maritime d'embarcations d'intervention rapide (moteurs surpuissants) et d'équipements de pointe (drones) ;
- Renforcer les pouvoirs et les responsabilités des agences maritimes compétentes afin qu'elles contribuent aux efforts de détection, d'enquête et de poursuite visant les flux financiers liés au BC/FT.
- Prendre des mesures adéquates pour garantir la confiscation de tous les produits des activités criminelles (y compris celles commises en haute mer) et des biens de leurs auteurs (comptes bancaires, biens immobiliers et autres objets de valeur) lorsqu'ils sont reconnus coupables.

Étude de recherche en cours

Étude d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme liés à l'utilisation abusive des personnes morales et des constructions juridiques dans les États membres du GIABA, 9-13 octobre 2023, à Saly Portudal, au Sénégal.

16. Le GIABA a commencé une étude d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme liés à l'utilisation abusive des personnes morales et des constructions juridiques dans les États membres du GIABA pendant l'exercice de typologies du RTMG et l'atelier régional qui s'est tenu à Saly Portudal, au Sénégal du 9 au 13 octobre 2023 (Hôtel Royal Saly).

17. L'objectif principal de l'atelier était de discuter des questions pertinentes relatives à la transparence des personnes morales et des constructions juridiques (PM&CJ) dans le cadre des Normes du GAFI et des implications des exigences pertinentes pour la conformité en matière de LBC/FT. Il s'agissait également d'examiner les pratiques des pays en matière d'élaboration et de mise en œuvre des mécanismes de transparence requis en termes de collecte, de tenue de dossiers et d'accessibilité des informations de base et des informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques. En fin de compte, l'atelier visait à définir les défis et les domaines d'intérêt identifiés que l'étude de typologies nouvellement commandée chercherait à aborder.
18. Les points saillants des discussions sur les différentes présentations et le partage d'expérience lors de l'atelier sont présentés comme suit :

i. Concernant les cadres juridiques, réglementaires et opérationnels existants

- Les États membres ont mis en œuvre des mesures juridiques et réglementaires minimales pour appliquer les exigences du GAFI en matière de transparence des personnes morales et des constructions juridiques. Ces efforts déployés dans différents pays ont été jugés généralement partiellement conformes aux normes applicables. Parmi les lacunes identifiées, on compte l'absence ou l'inadéquation des mécanismes de collecte d'informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques, ainsi que l'absence de procédures efficaces de vérification et de mise à jour des informations sur les bénéficiaires effectifs fournies par les personnes morales et les constructions juridiques.
- Les rapports d'**évaluation mutuelle de tous les pays évalués ont révélé un faible niveau d'efficacité** au titre du **Résultat immédiat n° 5 relatif** à la transparence des personnes morales et des constructions juridiques, en raison de la disponibilité et de l'accessibilité limitées ou inexistantes des informations sur les bénéficiaires effectifs en temps opportun pour les autorités compétentes, en particulier les Agences d'Enquêtes et de Poursuites Pénales (AEPP). La non-exécution des sanctions pour non-respect des obligations en matière de LBC/FT par les personnes morales et les constructions juridiques a eu un impact significatif sur la performance des pays membres du GIABA.

ii. Concernant les sources existantes d'informations de base et d'informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques

- Les États membres ont utilisé diverses approches pour collecter des informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques. En fait, en mettant en œuvre des mesures préventives dans le cadre des exigences en matière de LBC/FT, les institutions financières (IF) et les Entreprises et Professions Non Financières Désignées (EPNFD) sont apparues comme des sources fiables d'informations sur les bénéficiaires effectifs dans tous les pays.
- Quelques pays ont adopté une approche sous la forme d'un registre central national. Toutefois, la majorité des pays ont utilisé une combinaison de méthodes reposant sur les registres nationaux, les registres internes des entreprises et des organismes publics et d'autres sources (telles que les registres du secteur extractif dans le cadre de l'ITIE, les registres des associations et des fondations, etc.) pour recueillir des informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques.
- La question de l'exactitude, de la fiabilité et de l'accessibilité des informations sur les bénéficiaires effectifs dans la plupart des pays est restée critique en raison de la précarité des infrastructures de TI, du manque d'interconnexion de toutes les sources potentielles d'information et de la numérisation des systèmes de tenue de dossiers.

iii. Concernant les défis et vulnérabilités identifiés

- Dans tous les pays, l'inadéquation des cadres juridiques et réglementaires relatifs à la transparence des personnes morales et des constructions juridiques, associée à la non-application de sanctions en cas de non-respect, a entravé l'efficacité de leurs dispositifs de LBC/FT.
 - Des faiblesses structurelles ont créé des opportunités permettant aux criminels d'abuser des personnes morales et des constructions juridiques **à des fins** de BC/FT. Il s'agit notamment de la corruption systémique généralisée, de la falsification de documents/signatures, de la fraude facilitée par des moyens cybernétiques, du caractère informel des économies nationales et de la prépondérance des transactions en espèces.
 - La faible compréhension des risques de BC/FT liés aux personnes morales et aux constructions juridiques a rendu quasi-impossible l'application d'une approche fondée sur le risque dans le processus de contrôle et de vérification des informations sur les bénéficiaires effectifs.
 - Les structures juridiques ou d'entreprises comportant au moins un niveau de propriété ont accru le nombre d'entités à vérifier dans un contexte de pénurie de ressources financières et humaines.
 - La complexité des niveaux des structures, des structures d'entreprises et des lois juridictionnelles a empêché les institutions financières de détecter les changements de profil ou les modèles d'opérations suspects des personnes morales et des constructions juridiques.
 - Contrairement aux personnes morales, les conditions d'**établissement et de fonctionnement des constructions juridiques n'étaient** pas réglementées dans la majorité des pays.
19. Lors de l'atelier, les commentaires et observations antérieurs ont permis de recentrer l'étude, et certaines conclusions préliminaires ont été présentées lors de la Plénière du GIABA en novembre 2023. La Plénière a fait d'autres suggestions, notamment en ce qui concerne le calendrier d'achèvement de l'étude, qui a été ajusté à novembre 2024.

II. Suivi des risques et réalisation d'évaluations des risques

20. En 2023, le GIABA a revu et achevé la reconstruction de sa base de données de suivi des risques, appelée ECOAML, conçue pour recueillir des données et des informations sur les risques de BC/FT, ainsi que sur les efforts et les progrès accomplis en matière de LBC/FT dans les États membres. Un certain nombre d'évaluations des risques ont été menées, y compris le renforcement des capacités régionales sur les risques émergents dans la région, en particulier les risques émanant du secteur immobilier et ceux liés au secteur du voyage et du tourisme. Un résumé des détails est fourni ci-après.

Soutien à la Gambie et à la Sierra Leone pour la mise à jour des Évaluations Nationales des Risques, 14 au 18 et 28 au 29 août 2023

21. Un aspect clé du mandat du GIABA est de promouvoir la mise en œuvre de stratégies et de politiques nationales de LBC/FT/FP par ses États membres, conformément aux Normes du GAFI. Par conséquent, conformément à ses efforts, le Secrétariat a approuvé les demandes d'assistance financière et technique de la Sierra Leone et de la Gambie pour la mise à jour de leurs Évaluations Nationales des Risques (ENR) respectives.

22. La Sierra Leone et la Gambie ont conclu leur première Évaluation Nationale des Risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT) respectivement en 2017 et 2018. L'ENR reflète les principaux risques de BC/FT auxquels les pays sont confrontés. Les deux pays ont également subi leur second cycle des évaluations mutuelles respectivement en 2020 et 2022, dont les rapports ont nécessité des améliorations fondamentales dans certains domaines stratégiques tels que l'atténuation des risques et les mesures préventives. Pour cette raison, les deux pays ont formellement sollicité le soutien du Secrétariat du GIABA.
23. Le Secrétariat du GIABA a fourni des subventions et des formations pour permettre aux deux pays de mettre à jour leurs ENR afin d'identifier les risques actuels et émergents en matière de BC/FT, et de prendre des mesures d'atténuation adéquates conformément aux lacunes identifiées dans leurs rapports d'évaluation mutuelle (REM). Les programmes de formation ont eu lieu respectivement du 14 au 18 août à Banjul (1er atelier pour la Gambie) et du 28 au 29 août 2023 pour l'atelier de validation à Freetown, en Sierra Leone.
24. La Sierra Leone ayant commencé la mise à jour de son ENR en juillet 2022, l'atelier d'août 2023 visait à finaliser et valider les résultats et les conclusions de l'évaluation. Outre la subvention accordée à la Gambie, le Secrétariat du GIABA a facilité un atelier de lancement des évaluations des risques, visant à doter les parties prenantes des connaissances appropriées sur l'ENR conformément aux révisions apportées aux Recommandations du GAFI ainsi que sur l'outil de la Banque mondiale pour entreprendre l'ENR.
25. Les ateliers ont aidé les pays à mener des réflexions sur les enseignements tirés du premier cycle des ENR et à identifier les domaines à améliorer en termes d'organisation, de mobilisation des parties prenantes, de planification des ressources, de coordination et de coopération. Ils ont également permis une prise de conscience générale des exigences en matière de LBC/FT/FP en général, et des attentes de l'ENR mise à jour.

III. Politique et Mobilisation des Parties Prenantes

Webinaire virtuel sur la mobilisation des acteurs de la LBC dans la lutte contre l'esclavage moderne, 12 juillet 2023

26. La Lutte contre l'esclavage et la traite (FAST) dans le cadre de l'Université des Nations Unies, en collaboration avec le GABAOA et le GIABA, a organisé ce webinaire virtuel sur la Mobilisation des acteurs de la lutte contre le blanchiment de capitaux dans la lutte contre l'esclavage moderne.
27. L'objectif du webinaire était d'assurer la sensibilisation sur l'esclavage moderne, le trafic de migrants et la traite des personnes dans les régions du GIABA et du GABAOA, et d'améliorer la qualité et la quantité des déclarations d'opérations suspectes (DOS) liées à l'esclavage moderne et à la traite des personnes soumises par les entités déclarantes à leurs CRF respectives.

CHAPITRE QUATRE

ASSISTANCE TECHNIQUE ET FORMATION AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Le Plan Stratégique 2023-2027 du GIABA a mis en évidence les orientations du Secrétariat du GIABA en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités pour les quatre années à venir. En 2023, le Secrétariat a lancé et testé plusieurs outils internes et externes destinés à aider le personnel et les États membres à coordonner l'assistance technique et le renforcement des capacités des parties prenantes de la LBC/FT/FP. Ces outils ont été couronnés de succès car ils ont permis d'améliorer la fourniture, la coordination et l'exécution de la plupart des activités d'assistance technique du Secrétariat prévues dans son plan de travail.

Le Forum de Coordination de l'Assistance Technique du GIABA, qui se tient deux fois l'an lors de la réunion statutaire du GIABA pour discuter des prestations d'assistance technique des partenaires financiers et techniques aux États membres et des meilleures pratiques, a été reconstitué en novembre 2023 sous la forme d'un Groupe d'Assistance Technique (GAT). Le GAT offrirait l'occasion de renforcer la collaboration et la coordination des besoins d'assistance technique des États membres du GIABA en mettant l'accent sur la fourniture d'une assistance technique alignée sur les actions recommandées dans leurs rapports d'évaluation mutuelle et sur les plans d'action convenus pour les États membres dans le cadre du processus du Groupe d'examen de la coopération internationale (ICRG) du GAFI. Le GAT discutera des prestations d'assistance technique explicitement axées sur les besoins d'un État membre ou sur des projets thématiques à court, moyen ou long terme dont plusieurs États membres en proie à des défis similaires pourraient tirer parti.

La fourniture de l'assistance technique est un mandat essentiel au travail du GIABA, qui consiste à s'assurer que les États membres sont, au plan économique, à l'abri du blanchiment de capitaux, du financement du terrorisme et du financement de la prolifération, et ce, de manière sûre. Le renforcement des capacités des parties prenantes constitue le premier fondement de l'acquisition des connaissances et compétences requises pour la mise en œuvre de la Recommandation du GAFI, et d'autres conventions internationales ainsi que la fourniture efficace de la coopération, assortie de résultats concrets permettant de dissuader la criminalité transnationale organisée et les flux financiers illicites au sein de notre région. Ainsi, en 2023, le Secrétariat du GIABA a organisé les activités de renforcement des capacités ci-après aux niveaux national et régional :

Activités au niveau national

Atelier national sur le renforcement de la conformité en matière de LBC/FT à l'intention des bureaux de change du Nigéria, à Abuja, au Nigéria, du 4 au 6 avril 2023

L'objectif principal de l'atelier était de fournir aux participants une plateforme pour partager leurs expériences et promouvoir la coopération et la collaboration pour la mise en œuvre de mesures préventives de LBC/FT dans le secteur des bureaux de change. De manière spécifique, les objectifs du programme étaient les suivants : i) sensibiliser et développer

une compréhension commune au niveau des parties prenantes et renforcer les capacités des participants sur les questions liées au BC/FT dans le secteur des bureaux de change ; ii) renforcer le contrôle du secteur axé sur le risque ; iii) servir de plateforme pour le partage d'expériences et de bonnes pratiques sur les questions liées à la LBC/FT ; et iv) promouvoir la coopération, la coordination et l'interaction parmi et entre les autorités compétentes, les autorités autorégulées (ABCON) et les opérateurs de change sur la façon de mettre en œuvre des mesures préventives efficaces de LBC/FT.

L'atelier a réuni environ cent dix (110) participants issus de la Banque Centrale du Nigéria, de la Commission des Crimes Économiques et Financiers (EFCC), de la Commission Indépendante des Pratiques de Corruption (ICPC), de la Cellule de Renseignements Financiers du Nigéria (NFIU), des membres de l'Association des Opérateurs de Bureaux de Change du Nigéria (ABCON) et d'autres opérateurs de change.

L'atelier a souligné l'importance de la coopération des parties prenantes en ce qui concerne l'efficacité du dispositif de LBC/FT, les défis de la collaboration entre les autorités nationales et le secteur des changes, et la voie à suivre pour renforcer la mise en œuvre des mesures de LBC/FT dans le secteur. L'atelier a recommandé, entre autres, ce que les autorités nationales compétentes, ABCON et les bureaux de change devraient faire pour améliorer la conformité du secteur aux normes internationales de LBC/FT.

Renforcement des Capacités des Mécanismes Nationaux de Coordination de la LBC/FT dans les États membres du GIABA, à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 12 au 14 avril 2023

La Recommandation 2 du GAFI demande aux pays, entre autres, de disposer de politiques nationales de LBC/FT/FP couvrant pleinement les types de risques auxquels un pays est confronté, qui devraient être régulièrement révisées, et de désigner une autorité ou de disposer d'un mécanisme de coordination ou autre qui soit chargé(e) de ces politiques.

Eu égard aux exigences susmentionnées, le Secrétariat du GIABA a organisé un atelier visant à renforcer les capacités des CIM/CNC en matière d'élaboration de politiques, d'élaboration de stratégies nationales de LBC/FT, de coordination des évaluations nationales des risques, de conduite d'évaluations mutuelles et de partage d'informations.

L'atelier a réuni quarante-sept (47) participants, dont des membres des CIM/CNC des États membres du GIABA, des experts régionaux et des membres du personnel du Secrétariat du GIABA.

Atelier national sur l'évaluation des risques de blanchiment de capitaux dans l'industrie du voyage et du tourisme et dans le secteur immobilier, à Praia, à Cabo Verde, du 31 juillet au 4 août 2023

28. Dans le cadre de son programme d'assistance technique en matière de suivi des risques, le Secrétariat du GIABA a fourni un soutien financier et technique à Cabo Verde pour un atelier national sur l'évaluation des risques de BC dans l'industrie du tourisme et le secteur immobilier à Praia, à Cabo Verde, du 31 juillet au 4 août 2023.

29. L'atelier a porté sur la formation des participants à l'outil d'ENR de la Banque mondiale et aux variables d'évaluation et environ trente-deux (32) fonctionnaires de niveau intermédiaire et supérieur issus des autorités compétentes et du secteur privé de différents domaines (services de répression, ministère public, banque centrale, institut du tourisme, etc.) en ont bénéficié.

Activités au niveau régional

Atelier régional sur la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre le financement du terrorisme (LFT) du GIABA, à Saly Portudal, du 28 février au 2 mars 2023

1. Lors de sa session extraordinaire sur le terrorisme, le 14 septembre 2019 à Ouagadougou, au Burkina Faso, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO a passé en revue la situation sécuritaire régionale et redéfini les domaines d'intervention prioritaires pour sérieusement enrayer l'expansion des attaques terroristes dans la région. Elle a exhorté les acteurs régionaux et internationaux à coordonner leurs efforts et à mutualiser les initiatives de lutte contre le terrorisme et son financement.
2. Suite aux instructions de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement et sous le leadership de la Commission de la CEDEAO, un Plan d'Action Prioritaire 2020-2024 assorti de ... composantes a été élaboré, et le GIABA a été chargé de mettre en œuvre la composante 6 traitant de la lutte contre le financement du terrorisme. Afin de créer toutes les conditions nécessaires à la mise en œuvre complète de cette composante, le Secrétariat du GIABA a mené quelques actions préliminaires, notamment : i) une évaluation des capacités de lutte contre le financement du terrorisme de cinq des pays de la CEDEAO les plus touchés par le terrorisme ; ii) l'élaboration d'un plan d'action régional pour la composante 6 ; et iii) une évaluation des besoins en matière d'assistance technique.
3. En vue de s'appuyer sur ces réalisations et d'assurer une allocation équitable des ressources disponibles, le Secrétariat du GIABA créera en 2024 un répertoire de formateurs dans tous les pays les plus touchés par le terrorisme, par le biais d'une approche de formation des formateurs. Pour ce faire, il faut un travail préliminaire portant, en particulier, sur l'analyse des profils de risque de FT respectifs des pays, la cartographie des acteurs et parties prenantes pertinents (directement et indirectement impliqués dans la lutte contre le financement du terrorisme), l'identification des domaines d'action prioritaires les plus déterminants, la définition des modalités d'intervention en coopération avec les partenaires financiers et techniques (GAFI, Commission de la CEDEAO, ONUDC, IJ, etc.) ainsi que la détermination des meilleurs moyens possibles de séquençage de l'action requise.
4. Fort de ce qui précède, le Secrétariat du GIABA a organisé un exercice de cadrage et un atelier pour définir les domaines d'action prioritaires actuels et émergents. L'atelier s'est tenu à Saly Portudal, au Sénégal, du 27 février au 2 mars 2023. Y ont pris part, environ trente-cinq (35) hauts représentants des autorités compétentes (Cellules de Renseignements Financiers, Comités Nationaux de Coordination, Police, Gendarmerie, Agences de Répression des Drogues, Enquêtes Anti-terroristes, Services de Renseignement, Services d'Immigration, Juges, et Procureurs, etc.) des États membres du GIABA.

Troisième Formation Régionale des Chefs de Délégation aux Réunions du GIABA, à Saly-Portudal, au Sénégal, du 28 au 30 mars 2023

Dans le cadre du Processus d'Amélioration de l'Efficacité du GIABA (PAE) lancé par le GAFI en février 2023, le Secrétariat du GIABA a organisé un atelier de trois jours, allant du 28 au 30 mars 2023, à l'intention de tous les chefs de délégation et les membres du GEC qui assistent aux réunions du GIABA. Cette formation a été conçue pour améliorer la compréhension que les chefs de délégation, les membres du GEC et le Président de la Commission Technique ont des Processus et Procédures d'Évaluation Mutuelle, de la gestion des discussions lors des réunions, de la composition des délégations et de leur rôle dans la production de commentaires de fond sur les rapports d'évaluation mutuelle/de suivi.

La formation a été suivie par environ quarante-cinq (45) participants composés de chefs de délégation / responsables de CRF, de membres du GEC ou d'un évaluateur expérimenté par pays.

Atelier Régional de Formation sur la Surveillance Continue des Risques de BC/FT dans le cadre du Programme de Suivi Stratégique, à Saly-Portudal, au Sénégal, du 3 au 7 avril 2023

Suite à la création de la plateforme ECOAML et à son essai de fonctionnement couronné de succès, le GIABA a organisé une formation régionale à l'intention des Responsables des données nationales (CDO) de 14 pays membres de la CEDEAO. Les participants ont été initiés à la nouvelle plateforme et à la manière de charger des données et des informations vers la base de données. Dans le cadre du projet, les CDO ont reçu des ordinateurs portables et ont été formés à l'utilisation de MS 365 pour améliorer leur compréhension de la plateforme. Les CDO ont contribué à la finalisation de la plateforme et ont fait des suggestions sur la marche à suivre pour une mise en œuvre réussie du projet.

Le projet devrait démarrer en janvier 2024, après plusieurs essais et révisions de la plateforme et de son interface Excel.

Atelier régional de renforcement des capacités à l'intention des États membres du GIABA sur l'autonomisation des Mécanismes Nationaux de Coordination de la LBC/FT, du 12 au 14 avril 2023

Un atelier régional de renforcement des capacités a été organisé à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 12 au 14 avril 2023. Il visait principalement à renforcer la capacité des Comités Inter-Ministériels et des Comités Nationaux de Coordination (CIM/CNC) à élaborer des stratégies nationales de LBC/FT/FP, afin de gérer efficacement la conduite des évaluations nationales des risques et des évaluations mutuelles, ainsi que d'autres activités pertinentes. L'atelier devait également permettre aux autorités compétentes des États membres d'identifier les bonnes pratiques, les défis et les opportunités et de proposer des solutions éventuelles, y compris concernant la mobilisation des ressources.

Dialogue Politique Régional Biennal Virtuel relatif à l'Impact du Contrôle sur la Conformité en matière de LBC/FT dans les États membres du GIABA, 12 juin 2023

5. Les normes internationales du GAFI en matière de LBC/FT/FP exigent des pays qu'ils adoptent et mettent en œuvre une approche axée sur les risques relativement au contrôle en matière de LBC/FT et qu'ils veillent à ce que les pratiques de contrôle en matière de LBC/FT soient ancrées dans les fondements de l'État de droit au niveau national afin de garantir l'efficacité, la cohérence et des résultats positifs.
6. En conséquence, le GIABA a organisé un dialogue politique biennal virtuel relatif à l'impact du contrôle sur la conformité affichée par les entités déclarantes. Le dialogue politique visait à mettre l'accent sur les fondements structurels basés sur l'état de droit dans l'application d'un large éventail de sanctions qui facilite l'applicabilité d'autres moyens exécutoires (AME) pour améliorer les notes de la conformité au titre du Contrôle (RI.3) et des Mesures Préventives (RI.4).

Atelier régional de formation au journalisme d'enquête sur les crimes économiques et financiers à l'intention des journalistes en Afrique de l'Ouest, à Abuja, au Nigéria, du 2 au 4 août 2023

Le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) a organisé un atelier régional de formation au journalisme d'enquête sur les crimes

économiques et financiers à l'intention des journalistes en Afrique de l'Ouest du 2 au 4 août 2023, à Abuja, au Nigéria. Les objectifs de l'atelier étaient les suivants : a) nouer une alliance forte avec les médias de manière concertée pour une diffusion efficace des questions liées à la LBC/FT et fournir aux médias des informations sur les initiatives régionales en matière de LBC/FT, notamment sur le mandat du GIABA ; b) permettre aux journalistes qualifiés d'acquérir des techniques de recherche d'information et d'investigation ; c) promouvoir, au sein des médias, la culture de l'investigation sur les pratiques de BC/FT ; et d) renforcer le réseau des journalistes, ce qui favoriserait une meilleure diffusion de l'information sur les dispositifs de LBC/FT. A l'issue de l'atelier, les participants ont formulé des observations et des Recommandations pour une meilleure implication des journalistes d'enquête dans les dispositifs nationaux et régionaux de LBC/FT. En particulier, les participants ont recommandé, entre autres, la mise en place d'un cadre de coopération et de collaboration entre les journalistes d'enquête et les autorités de réglementation et celles en charges des enquêtes et poursuites pénales dans le contexte de la LBC/FT ; le soutien technique et financier du GIABA pour les projets de journalisme d'enquête liés aux crimes économiques et financiers ; l'établissement d'un réseau de sources/experts pertinents sur divers sujets liés à la LBC/FT ; le renforcement des programmes de formation sur la conduite du journalisme d'enquête et le reportage sur les crimes économiques et financiers ; et la création d'un réseau international de journalistes d'enquête. Les participants ont également souligné la nécessité pour les journalistes de travailler au sein d'un réseau qui les protège contre les abus, et d'identifier les infractions sous-jacentes de blanchiment de capitaux lorsqu'ils enquêtent et font des reportages sur les crimes économiques et financiers.

L'atelier a enregistré la participation d'environ trente (30) délégués représentant divers organes de presse, notamment la presse écrite, la télévision, la radio, les médias en ligne et les agences de presse des États membres du GIABA, à l'exception du Burkina Faso, de la Guinée, du Mali, du Niger et de Cabo Verde.

Atelier Régional de Formation sur les Risques de Blanchiment de Capitaux et de Financement du Terrorisme liés au Secteur Immobilier et au Secteur du Voyage et du Tourisme en Afrique de l'Ouest, à Banjul, en Gambie, du 7 au 11 août 2023

L'atelier régional de formation sur les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme liés aux secteurs du voyage et du tourisme ainsi qu'au secteur immobilier a été organisé par le Secrétariat du GIABA à l'intention des autorités compétentes de ses États membres.

L'un des principaux objectifs de l'atelier était de réunir diverses parties prenantes issues des États membres du GIABA afin qu'elles partagent leurs connaissances et leur expérience sur les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme liés aux secteurs des voyages, du tourisme et de l'hôtellerie, ainsi que de l'immobilier dans leurs pays respectifs. L'atelier a entendu outiller les participants quant à la meilleure façon d'appliquer l'approche basée sur le risque (ABR) à ces différents secteurs, en vue de renforcer la conformité de leurs pays aux Normes du GAFI.

7. Sur la base des défis identifiés, l'atelier a recommandé aux pays membres ce qui suit :
 - Renforcer leurs cadres juridiques, institutionnels et politiques en matière de LBC/FT régissant les secteurs du voyage, du tourisme et de l'immobilier.
 - Sensibiliser les entités déclarantes à leurs obligations en matière de LBC/FT et à l'existence de sanctions civiles ou administratives en cas de non-respect de ces obligations.
 - Désigner des autorités de contrôle ou renforcer les capacités des autorités de contrôle désignées, selon le cas.
 - Diffuser les résultats des évaluations nationales des risques et des évaluations sectorielles des risques de BC/FT de chaque pays, en collaboration avec les représentants clés de ces secteurs.

- Mettre en place des mécanismes de conformité dans ces secteurs en désignant des correspondants institutionnels ou des points de contact chargés de veiller au respect des mesures KYC/CDD, à la tenue des dossiers, à l'identification des bénéficiaires effectifs, etc.
- Créer une culture de la LBC/FT dans ces secteurs.

2nd Forum consultatif régional des secteurs public et privé du GIABA : Améliorer la transparence des bénéficiaires effectifs en Afrique de l'Ouest, Accra, Ghana, 21-22 août 2023

Reconnaissant l'importance de la coopération et de la coordination entre les secteurs public et privé dans l'amélioration de la mise en œuvre des exigences en matière de LBC/FT concernant les bénéficiaires effectifs (BE) en Afrique de l'Ouest, le GIABA a organisé un Forum consultatif des secteurs public et privé (FCSP) d'une durée de deux jours sous le thème « Améliorer la transparence des bénéficiaires effectifs en Afrique de l'Ouest ».

Le programme visait à améliorer la transparence des bénéficiaires effectifs dans la région. Plus précisément, il a été conçu pour servir de plateforme pour : a) discuter des changements récents apportés aux Normes du Groupe d'Action Financière (GAFI) sur le blanchiment de capitaux et de leurs implications pour la région ; b) nouer un partenariat public-privé solide dans la mise en œuvre des mesures relatives aux bénéficiaires effectifs ; c) partager les expériences nationales, y compris les meilleures pratiques, les défis et les prochaines étapes que les pays de la région devraient envisager pour améliorer la transparence des bénéficiaires effectifs ; et d) galvaniser le soutien pour la mise en œuvre d'un dispositif efficace de divulgation de l'identité des bénéficiaires effectifs dans la région.

Le Forum a réuni plus de cent (100) responsables issus des secteurs public et privé et des représentants des partenaires techniques et financiers.

À l'issue du Forum, les Responsables de la conformité se sont engagés à améliorer la transparence des bénéficiaires effectifs dans la région à travers la mise en œuvre du document intitulé « Engagement de l'Afrique de l'Ouest en faveur de l'amélioration de la transparence des bénéficiaires effectifs », disponible pour téléchargement sur le site web du GIABA.

Atelier régional des parties prenantes sur les résultats de l'étude des typologies de la corruption liée au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest, Abuja, Nigéria, 21-25 août 2023

L'atelier régional des parties prenantes sur les résultats de l'étude des typologies du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme liés à la corruption en Afrique de l'Ouest s'est tenu à Abuja, au Nigéria, **du 21 au 25 août 2023**.

L'un des principaux objectifs de cet atelier était d'amener les parties prenantes au niveau régional à examiner les conclusions et les Recommandations de l'étude et à partager leurs expériences en matière de pratiques anticorruption ainsi que la pertinence des Normes du GAFI dans la lutte contre la corruption.

Les discussions sur les différentes présentations et le partage d'expériences ont mis en évidence les points ci-après :

- a. Les typologies et les études de cas ont montré que l'obstruction à la justice reste le principal obstacle à la mise en œuvre de dispositifs efficaces de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption.

- b. Les personnes soupçonnées de corruption à grande échelle sont généralement des responsables publics, principalement des PPE, et les produits générés par leurs pratiques de corruption sont systématiquement blanchies, notamment par l'intermédiaire des banques, du marché des capitaux, du secteur immobilier, ainsi que dans l'agriculture, l'élevage et d'autres activités commerciales formelles ou informelles.
- c. La corruption et le blanchiment de capitaux accroissent les inégalités sociales et économiques, ce qui favorise la radicalisation sociale, l'extrémisme violent et le terrorisme. Ils entraînent également d'énormes pertes de recettes fiscales et douanières, limitant l'accès aux services sociaux essentiels, en particulier pour les populations rurales.

La réunion a rassemblé environ cinquante (50) participants issus d'agences de lutte contre la corruption, de Cellules de Renseignements Financiers, d'agences d'enquêtes et de poursuites pénales, de procureurs, de juges et d'autres acteurs concernés jouant un rôle clé dans la détection, l'enquête, la poursuite et le jugement des affaires de corruption dans les États membres du GIABA.

Séminaire national de sensibilisation à l'intention des chefs et institutions religieux, sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, 16-17 octobre 2023

Le GIABA a organisé un séminaire national de sensibilisation des chefs d'organisations religieuses sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). À l'issue de ce séminaire, les leaders religieux ont notamment recommandé : a) le renforcement de la sensibilisation et de la formation des leaders religieux sur la LBC/FT et la lutte contre la radicalisation ; b) la formation et l'éducation de la population au changement de comportement et de mentalité en matière de LBC/FT en intégrant ces thèmes dans les programmes d'éducation civique et morale ; c) l'opérationnalisation du registre des organisations à but non lucratif (OBNL) au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, et le suivi régulier de ces organisations ; d) la mise en œuvre des mesures de LBC/FT ; et e) la diffusion des mesures afin d'assurer leur appropriation par les parties prenantes. Les participants ont insisté sur la nécessité de bien connaître leurs partenaires et leurs objectifs opérationnels afin d'éviter tout(e) malentendu ou infraction à la loi, de veiller au respect des objectifs statutaires définis par les organisations et d'actualiser les études de typologies relatives à l'utilisation abusive des OBNL à des fins de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de radicalisation.

Sommet de l'Afrique de l'Ouest sur la Conformité : Intersection de la Technologie et de la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme et de la Prolifération, Abuja, Nigéria, 20-23 novembre 2023

Eu égard à l'importance des nouvelles technologies dans l'amélioration de la mise en œuvre des mesures de LBC/FT/FP dans notre région, le Secrétariat du GIABA a organisé un Sommet de l'Afrique de l'Ouest sur la conformité d'une durée de quatre jours sous le thème « Intersection de la Technologie et de la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme et de la Prolifération », à Abuja, au Nigéria, du 20 au 23 novembre 2023.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par M. Lateef Fagbemi (SAN), Procureur Général de la Fédération et Ministre de la Justice, qui a prononcé le discours d'ouverture. L'allocution d'ouverture et de bienvenue a été prononcée par M. Edwin W. Harris Jr, Directeur Général du GIABA. M. Jiya Mohammed, représentant le Directeur Général de la Cellule de Renseignements Financiers du Nigéria /Correspondant National du GIABA, et M. Pattison Boleigha, président du Forum des Responsables de la Conformité des États membres du GIABA, ont prononcé des messages d'amitié.

L'objectif de ce sommet était de promouvoir la mise en œuvre efficace des mesures préventives de LBC/FT/FP à l'aide de technologies appropriées. Parmi les objectifs spécifiques, figuraient : a) la sensibilisation et l'identification des opportunités offertes par les nouvelles technologies pour améliorer la mise en œuvre des mesures préventives de LBC/FT par le secteur privé ; b) l'identification des facteurs clés de succès et des défis dans le déploiement de la technologie pour la conformité en matière de LBC/FT par les entités déclarantes ; c) l'identification des conditions, des politiques et des pratiques qui peuvent aider à soutenir l'adoption ultérieure des nouvelles technologies qui contribuent à l'efficacité et à l'efficacité des efforts de LBC/FT dans la région ; et d) l'examen des obstacles empêchant l'utilisation réussie des nouvelles technologies dans la mise en œuvre des Normes du GAFI par le secteur privé.

Cent soixante (160) responsables du secteur privé et des Cellules de Renseignements Financiers (CRF) ont participé au sommet sur la conformité.

Atelier régional des parties prenantes à l'intention des autorités opérationnelles sur les risques et les typologies de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT) en Afrique de l'Ouest - Lomé, République Togolaise, 20-24 novembre 2023

L'atelier régional des parties prenantes à l'intention des autorités opérationnelles en Afrique de l'Ouest s'est tenu à Lomé, en République Togolaise, du 20 au 24 novembre 2023.

L'un des principaux objectifs de l'atelier était d'amener les parties prenantes au niveau régional à explorer les résultats des différents rapports de typologie du GIABA et à partager leurs expériences sur l'utilisation efficace des signaux d'alerte et des indicateurs de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme contenus dans ces rapports à des fins de détection des infractions de BC/FT, d'enquête et de poursuite connexes. La réunion visait également à doter les autorités opérationnelles des États membres du GIABA de connaissances et de compétences adéquates sur le mode opératoire des blanchisseurs de capitaux professionnels et des financiers du terrorisme. Ont pris part à cette réunion, environ quatre-vingt (80) participants provenant de Cellules de Renseignements Financiers, d'agences d'enquêtes et de poursuites pénales, de procureurs, de juges et d'autres acteurs pertinents jouant un rôle clé dans la détection, l'enquête, la poursuite et le jugement des affaires de BC et de FT dans les États membres du GIABA.

Dialogue en Table Ronde Régionale Conjointe GIABA-CCDG et Atelier à l'intention des Femmes sur la Criminalité Transnationale Organisée - Impact du BC/FT sur la Région de la CEDEAO, Lomé, Togo, 12-14 décembre 2023

Afin d'assurer une meilleure collaboration entre les institutions de la CEDEAO et dans le cadre de son mandat de sauvegarde du plan d'inclusion du genre de la CEDEAO, le Secrétariat du GIABA, en partenariat avec le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG), a organisé un atelier ciblé en table ronde sur l'impact de la criminalité transnationale organisée sur les femmes et les effets du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme sur la région de la CEDEAO.

L'atelier en table ronde a réuni quarante-cinq (45) participants issus des ministères, départements et agences (MDA) gouvernementaux compétents en matière de genre, des Cellules de Renseignements Financiers (CRF), des groupes de jeunes et des organisations de la société civile (OSC) issus des États membres de la CEDEAO. Étaient également présents des experts du Collectif pour la Sécurité Humaine basé aux Pays-Bas, de l'Université Cheikh Anta Diop au Sénégal, de l'Institut de Tombouctou pour les Études sur la Paix et du Centre International Kofi Annan de Formation au Maintien de la Paix.

Les participants ont élaboré un document clé qui servira de guide pour l'assistance technique ciblée et le renforcement des capacités à l'intention des femmes.

Conclusion

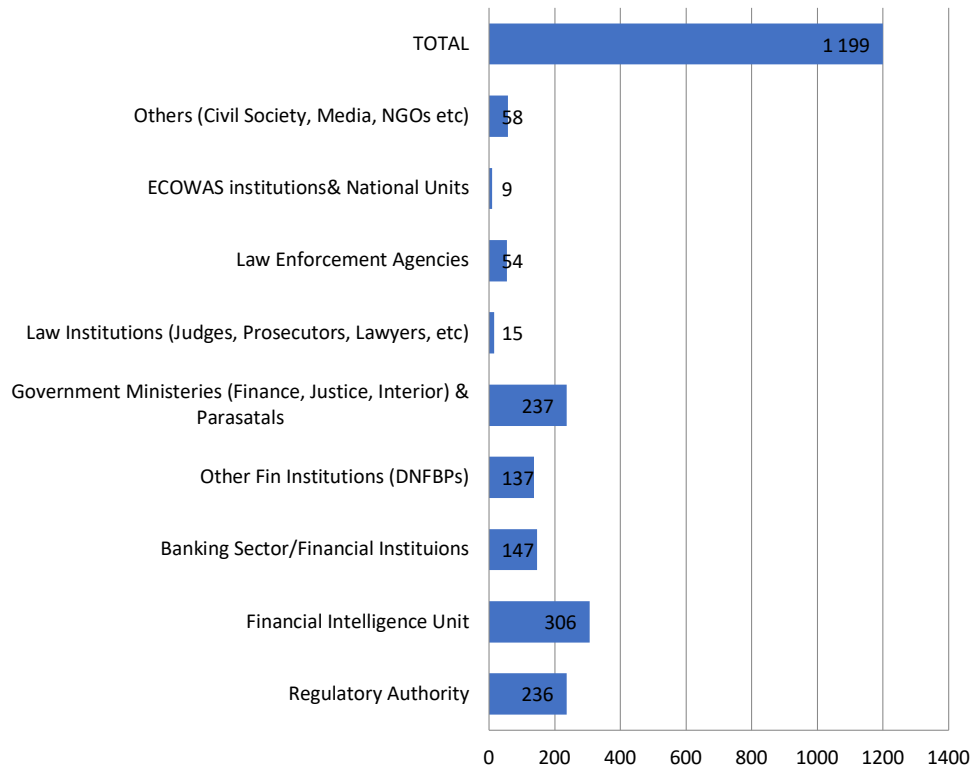
La mise en œuvre réussie de la composante « Assistance Technique » de la première année du Plan d'Action Stratégique 2023 est en passe de permettre une action efficace en matière de LBC/FT/FP dans les États membres du GIABA. La mise en place du Groupe d'Assistance Technique avec des activités adaptées au plan d'action aura un impact positif sur nos États membres. La priorité des activités de renforcement des capacités reste de s'assurer que les États membres démontrent leur efficacité dans les dispositifs de LBC/FT/FP en renforçant leurs connaissances ainsi que leur volonté de mettre en œuvre les Recommandations du GAFI et de prendre des mesures proactives qui empêcheraient le financement illicite dans nos économies.

Le Secrétariat du GIABA s'est engagé à recourir à l'assistance technique fournie pour améliorer les notes obtenues par les pays au titre de l'Efficacité lors du Troisième Cycle des Évaluations Mutuelles de ses États membres, qui débutera en 2026.

Le résumé des bénéficiaires par secteur et par genre pour les programmes régionaux et nationaux est présenté comme suit :

PARTICIPATION PAR SECTEUR			
	Tableau 09		
N°	SECTEUR	ANNÉE 2023	TOTAL
1	Autorité de Réglementation	236	236
2	Cellule de Renseignements Financiers	306	306
3	Secteur Bancaire/Institutions Financières	147	147
4	Autres Institutions Financières (EPNFD)	137	137
5	Ministères (Finances, Justice, Intérieur) et organismes paraétatiques	237	237
6	Institutions Juridiques (juges, procureurs, avocats, etc.)	15	15
7	Agences d'Enquêtes et de Poursuites Pénales	54	54
8	Institutions de la CEDEAO et Cellules Nationales	9	9
9	Autres (société civile, médias, ONG, etc.)	58	58
	TOTAL	1 199	1 199

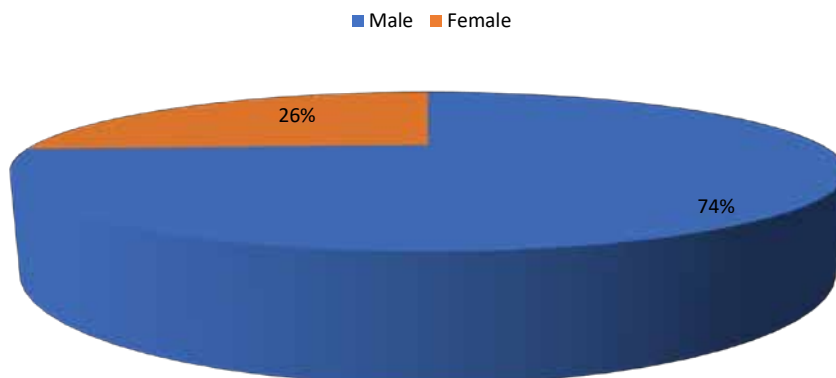
PARTICIPATION PAR SECTEUR



PARTICIPATION PAR GENRE

PARTICIPATION PAR GENRE			
Tableau 10			
N°	GENRE	2023	TOTAL
1	Homme	890	890
2	Femme	309	309
TOTAL		1 199	1 199

PARTICIPATION PAR GENRE



CHAPITRE CINQ

COMMUNICATION, PLAIDOYER ET MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Introduction

La communication globale du GIABA, le plaidoyer et la mobilisation des parties prenantes en 2023 ont connu une impulsion significative, marqués par la mise en œuvre entière d'environ 96 % des activités planifiées, laissant seulement 4 % non mises en œuvre en raison de la situation politique prévalant dans le pays hôte. Certains programmes vitaux et phares mis en suspens par les administrations précédentes ont été relancés en 2023, tels que la Conférence de Presse Mondiale Annuelle, le Point d'information annuel aux ambassadeurs et aux partenaires au développement, et la présentation publique officielle du Rapport Annuel du GIABA. En outre, le nouveau site web du GIABA, attendu depuis longtemps, a été achevé et officiellement lancé au cours de l'année.

Les activités ont été conçues pour la plupart des acteurs non étatiques, à savoir : les jeunes des universités ont été éclairés par des programmes ciblant la jeunesse ; les chefs religieux ont été contactés et sensibilisés aux rôles cruciaux qu'ils ont à jouer, en particulier pour freiner l'extrémisme violent ; les médias ont été formés et impliqués à différents niveaux, notamment en assurant la liaison avec les organes de presse pertinentes dans le pays. Au cours des activités de l'année couverte par le rapport, les organisations de la société civile (OSC) de la région ont renouvelé leur engagement à servir de champions du plaidoyer sur les conséquences du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme sur les économies nationales et mondiales. Les centres d'information de Lagos et d'Abidjan ont également développé des activités de sensibilisation dans l'arrière-pays et ont impliqué les parties prenantes dans leur mandat. Dans l'ensemble, on a noté en 2023 un renforcement considérable de la visibilité du GIABA et de la sensibilisation sur l'institution et son travail. Les activités entreprises par le Secrétariat du GIABA se déclinent comme suit :

Missions de Plaidoyer de Haut Niveau

Le Directeur Général a effectué des visites de plaidoyer de haut niveau dans certains États membres, en fonction des besoins. Ces visites ont permis de sensibiliser les autorités de haut niveau à la nécessité d'un engagement politique, d'une prise de conscience accrue des questions clés et de la sollicitation d'un soutien adéquat en faveur de la mise en œuvre de dispositifs efficaces de LBC/FT/FP dans les États membres. En 2023, le DG a visité Cabo Verde, l'Union des Comores, Sao Tomé-et-Principe, et la République Fédérale du Nigéria. En outre, la direction du Secrétariat du GIABA a reçu des délégations de hautes autorités, de partenaires au développement et de membres du corps diplomatique dans le cadre de la mobilisation des parties prenantes.

Mission de Plaidoyer de Haut Niveau en République de Cabo Verde, 31 mai 2023

En marge des réunions plénières et ministérielles du GIABA qui se sont tenues à Praia, dans la République de Cabo Verde, le DG du GIABA et son équipe ont interagi avec Son Excellence, M.

Jose Ulisses de Oina Correia e Silva, et Dr. Joana Gomes Rosa Amado, respectivement Premier Ministre et Ministre de la Justice du pays, lors de réunions séparées. À ces occasions, le DG a fait un plaidoyer en faveur d'un soutien à la Cellule de Renseignements Financiers (CRF) et a demandé un engagement continu du pays en faveur de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les hautes autorités de Cabo Verde ont promis l'engagement et le soutien du gouvernement au GIABA et à la CRF.

Mission de Plaidoyer de Haut Niveau dans l'Union des Comores, 12-15 juin 2023.

La Plénière du GIABA avait convenu que le DG entreprenne une Mission de Plaidoyer de Haut Niveau dans ce pays insulaire afin d'attirer l'attention des plus hautes autorités sur les faiblesses du pays et dans la perspective de sa prochaine évaluation mutuelle. Le président de l'Union des Comores, Son Excellence M. Azali Assoumani, et d'autres autorités de haut niveau ont reçu le DG et son équipe. Le DG a souligné la structure et les opérations du GIABA tout en plaidant pour une attention plus soutenue aux questions de conformité en matière de BC/FT dans le pays. Les autorités ont promis leur soutien et ont remercié le DG pour sa visite et, en particulier, pour les informations qu'il leur a fournies sur toutes les questions relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, y compris sur leur rôle en tant que pays. Le plaidoyer a eu un impact considérable, avec l'engagement d'un soutien et de ressources plus substantiels pour la Cellule de Renseignements Financiers.

Mission de Plaidoyer de Haut Niveau en République de Sao Tomé-et-Principe

Membre du GIABA depuis onze ans, Sao Tomé-et-Principe était sur le point de subir son exercice d'évaluation mutuelle au titre du second cycle. Le DG a effectué une visite de plaidoyer dans le pays et a tenu des réunions avec plusieurs autorités de haut niveau, notamment : le Premier ministre, Son Excellence Patrice Emery Trovoada ; le Ministre des Finances, du Plan et de l'Économie Bleue, M. Ginesio Valentim Afonso da Mata ; la Ministre de la Justice et de l'Administration des Droits de l'Homme, Son Excellence Madame Ilza Maria dos Santos Amado Vaz, et le Gouverneur de la Banque Centrale de STP, M. Americo D'Oliveira dos Ramos. La mission a également rencontré des responsables de la Cellule de Renseignements Financiers (CRF) et du Comité Multisectoriel de la LBC/FT (LBC/FT). La visite de plaidoyer a démontré l'engagement du GIABA à exhorter le pays à renforcer son dispositif de LBC/FT. La visite a mis l'accent sur : a) la nécessité d'un soutien accru à la CRF ; b) la démonstration de l'engagement des Hautes Autorités à adhérer au GIABA ; c) la lutte contre le BC/FT dans le pays ; et d) les préparatifs de l'évaluation mutuelle du pays. Les autorités se sont engagées à faire en sorte que le pays respecte ses obligations en matière de LBC/FT.

Mission de Plaidoyer de Haut Niveau en République Fédérale du Nigéria, 14 octobre 2023.

Le Nigéria reste un grand soutien pour le GIABA, fournissant un grand nombre d'experts et d'évaluateurs pour l'engagement du GIABA dans toute la région. Le DG a entrepris une visite de plaidoyer au Nigéria pour exprimer la reconnaissance du GIABA au pays et l'encourager à accélérer la mise en œuvre des points du plan d'action de l'ICRG. Le DG a rencontré le nouveau Procureur Général de la Fédération et Ministre de la Justice, Prince Lateef Fagbemi, ainsi que le Directeur Général de la Cellule de Renseignements Financiers du Nigéria (CRF), M. Tuku Hamman Modibbo. Le ministre a exprimé l'engagement du Nigéria en faveur du dispositif de LBC/FT et du GIABA, et a sollicité le soutien du GIABA pour renforcer l'adhésion du Nigéria au GAFI. Le DG l'a assuré du soutien continu du GIABA au Nigéria dans le cadre de son processus de l'ICRG et de son travail pour répondre aux exigences de l'adhésion au GAFI.

Visibilité : Communiqué de presse, interviews et interactions dans les médias sociaux

La visibilité du GIABA s'est considérablement accrue en 2023, marquée par de multiples apparitions dans les médias, un nombre accru de communiqués de presse et des entretiens spécialisés dans

les stations de radio et de télévision de la région. Il y a eu plusieurs mentions dans les journaux et une visibilité accrue sur les plateformes de médias sociaux. Les plateformes Facebook, X (anciennement Twitter) et YouTube ont été très fréquentées par le public, qui s'est engagé à suivre les progrès et les activités du GIABA. Les médias nationaux, régionaux et internationaux ont couvert plusieurs activités du GIABA et les niveaux d'interaction étaient satisfaisants, bien que le GIABA continue de s'efforcer d'atteindre davantage de cibles.

Activités de sensibilisation et d'information de niveau moyen des centres d'information

Les deux centres d'information du GIABA sont chargés d'entreprendre des activités de sensibilisation et d'intensification des interactions du GIABA parmi les États membres. Au cours de l'année écoulée, les centres ont contacté les parties prenantes dans leurs domaines de compétence respectifs.

Les réunions mensuelles de l'Association des responsables de la conformité des banques au Nigéria (ACCOBIN) ont été marquées par la présence du Directeur de l'information et du Chargé de Programmes adjoint assurant la communication et le plaidoyer du GIABA, M. Tim Melaye, qui a expliqué aux participants comment les membres pouvaient tirer parti des activités du GIABA ciblant les institutions financières, notamment la formation et d'autres programmes de renforcement des capacités à l'intention du secteur privé. Le Centre d'information de Lagos a également participé à la session annuelle d'intégration de l'Institut de la Conformité du Nigéria (CIN).

Le Centre d'information de Lagos a également sensibilisé plusieurs parties prenantes des secteurs privé et public. Les institutions financières, leurs conseils d'administration et leurs unités de conformité ont été sensibilisés à leur rôle dans la mise en conformité en matière de LBC/FT. Parmi les organisations qui ont bénéficié des séances de partage et de sensibilisation, on peut citer Union Bank of Nigeria ; UTL Trust Management Services Limited, une société de services financiers ; ARM Investment ; et Securities and Trust Company, entre autres. L'Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (AFAO) a également interagi avec le GIABA de plusieurs façons pour sensibiliser les femmes, en particulier celles qui sont engagées dans le commerce, les entreprises transfrontalières et le travail professionnel du GIABA et dont les activités ont des implications en termes de BC/FT.

Par ailleurs, le Centre d'information d'Abidjan a entrepris plusieurs activités de sensibilisation, a reçu les organisations concernées et a accru la visibilité du GIABA dans le pays.

Le Centre d'Abidjan, dirigé par Mme Bandé Régina, chargée de l'information, a reçu M. N'tayé Aka Victorien, président du Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest, section Côte d'Ivoire (RASALAO-CI). Le Centre a également interagi avec le Réseau Paix et Sécurité des Femmes de l'Espace CEDEAO (REPSFECO-CI). Le Centre a participé à la célébration de la Journée internationale de lutte contre la corruption et a échangé avec les parties prenantes dans le pays. En outre, le Centre a profité de sa participation à l'événement organisé par l'Académie Internationale de Lutte contre le Terrorisme (AILT) pour sensibiliser les participants au travail du GIABA. Le Centre continue d'interagir avec les parties prenantes en Côte d'Ivoire et au-delà pour remplir son mandat.

Le Directeur Général du GIABA prononce la conférence annuelle d'investiture du magazine Realnews à l'occasion de son 11^e anniversaire à Lagos, au Nigéria, 7 novembre 2023

Accompagné par le Centre d'information de Lagos, le DG, M. Edwin W. Harris Jr, a prononcé le discours liminaire et la conférence d'investiture de la 11^e série de conférences publiques annuelles

du magazine Real News. L'événement a été suivi par de hauts responsables politiques, des responsables gouvernementaux, des magnats des médias et des experts de tous horizons. Dans sa conférence intitulée « Menaces des flux de fonds illicites pour l'économie africaine », le Directeur Général a souligné l'impact des flux financiers illicites sur l'Afrique. Il a formulé d'excellentes Recommandations pour y remédier, notamment en faisant preuve d'une solide volonté politique et en prévoyant des conséquences substantielles et dissuasives pour les auteurs de délits grâce à des condamnations judiciaires effectives. Le DG a reçu un prix pour ses grandes avancées dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans la région.

Engagement et mobilisation des parties prenantes

15^e et 16^e Forum de la Journée portes ouvertes à l'intention des jeunes sur la sensibilisation à la LBC/FT, à Port Harcourt, dans l'État de River, au Nigéria, le 28 mars et à Lomé, au Togo, le 6 avril, 2023

Le GIABA a lancé le Forum de la Journée portes ouvertes à l'intention des jeunes en 2009, dans le but d'assurer l'implication de toutes les parties prenantes dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest. Il sert de plateforme pour sensibiliser les jeunes des États membres sur les effets du blanchiment de capitaux et d'autres crimes et pour les mobiliser en tant que partenaires dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans la région.

Dans le cadre de ses activités au titre du Plan stratégique et reconnaissant la nécessité d'accélérer le renforcement des capacités des jeunes des États membres afin de faciliter leur compréhension des mesures de LBC/FT et de faire progresser les principes de bonne gouvernance, le GIABA a organisé un Forum de la Journée portes ouvertes d'une journée à Port Harcourt, dans l'État de River, au Nigéria, le 28 mars et à Lomé, au Togo, le 6 avril.

Les forums ont rassemblé des jeunes d'établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles polytechniques, écoles des sciences de l'éducation etc.) Les bénéficiaires secondaires étaient les sociétés civiles et les médias. Les participants à ces deux événements se sont engagés à lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération.

Activités nationales de sensibilisation des médias et de plaidoyer à Accra, au Ghana, les 27 et 28 novembre 2023

Le GIABA a entrepris des activités de sensibilisation des médias et des visites de plaidoyer d'une durée de deux jours auprès de cinq (5) organes de presse à Accra, au Ghana, les 27 et 28 novembre 2023. L'objectif de cette action était d'exploiter le potentiel massif des médias pour accroître la sensibilisation aux questions liées à la LBC/FT au Ghana en particulier et dans les rangs des populations de l'Afrique de l'Ouest en général. Elle a également servi de plateforme de liaison avec les médias pour former la population à l'impact négatif du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, et pour susciter l'intérêt du public en faveur des efforts de LBC/FT déployés par le GIABA. Une quinzaine de journalistes, dont 8 hommes et 7 femmes, ont participé à l'événement.

6^e session du point d'information annuel aux ambassadeurs de la CEDEAO et aux partenaires au développement, présentation publique du Rapport Annuel 2022, lancement du nouveau site web du GIABA et session interactive à l'intention des responsables des organes de presse, à Dakar, au Sénégal, les 4 et 5 décembre 2023.

Le GIABA a organisé la 6^e session du point d'information annuel aux ambassadeurs de la CEDEAO et aux partenaires techniques et au développement à Dakar, au Sénégal, les 4 et 5 décembre 2023. Dans le cadre de cet événement, la présentation publique du Rapport Annuel 2022 du GIABA, le lancement du nouveau site web du GIABA, et une conférence de presse avec les directeurs des médias de certains organes de presse en Afrique de l'Ouest ont également eu lieu. L'objectif de la session d'information était de sensibiliser les ambassadeurs aux questions actuelles de BC/FT, notamment la sortie du GIABA du Programme d'Amélioration de l'Efficacité (PAE) du GAFI.

Dix (10) ambassadeurs, diplomates, représentants des partenaires techniques et au développement et vingt-deux (22) directeurs des médias issus des États membres de la CEDEAO ont assisté à l'événement. A la fin de l'événement, les ambassadeurs et les partenaires au développement ont félicité le GIABA pour les succès qui ont couronné ses efforts de LBC/FT/FP dans la région. Ils ont noté que leurs connaissances et leur sensibilisation sur le BC/FT ainsi que sur les efforts déployés par le GIABA pour lutter contre ces fléaux avaient été mises à jour, et se sont donc engagés à fournir le soutien nécessaire au GIABA pour lui permettre d'accomplir son mandat.

6^e édition du concours d'art oratoire interuniversitaire, 30 novembre 2023, à Cotonou, au Bénin

Le jeudi 30 novembre 2023, s'est déroulée la 6^e édition du concours d'art oratoire interuniversitaire organisé par le GIABA à Cotonou au Bénin. Placée sous le thème de « La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : quels enjeux pour les jeunes », cette édition du concours visait à : a) sensibiliser les universitaires à la menace du BC/FT et des infractions sous-jacentes connexes en Afrique de l'Ouest ; b) renforcer la recherche sur les mécanismes de LBC/FT ; et c) accroître l'intérêt et le rôle des étudiants dans les questions liées à la LBC/FT.

Le premier prix a été remporté par Oumou Kalsoum Thiandoum de l'Université Cheikh-Anta-Diop (Sénégal). La deuxième place a été occupée par Gracia Darel Bignon Dolape de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin), et la troisième place est revenue à Batiam Lare Baknampar de l'Université de Lomé (Togo). Les six (6) candidats qui ont participé au concours ont reçu un certificat de participation et un ordinateur pour les aider dans leurs recherches. En outre, les trois (3) lauréats ont reçu chacun un trophée et des prix en espèces de 1 000 dollars pour la première place, de 750 dollars pour la deuxième place et de 500 dollars pour la troisième place.

Campagne médiatique nationale sur l'information et la sensibilisation à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), 26-27 avril 2023, à Bissau, en Guinée Bissau.

Le GIABA collabore avec les médias en qualité de partenaire depuis plus de 15 ans. La nécessité de tisser une relation plus forte avec les organes de presse, au-delà des journalistes individuels, a fait naître le besoin de disposer d'une plateforme pour visiter les organes de presse établis et bien reconnus dans les États membres. C'est ainsi que le GIABA a mis en place le programme de campagne médiatique nationale. Ce programme forme les journalistes aux meilleures pratiques en matière de reportage sur les crimes économiques et financiers et rend visite aux dirigeants des organes de presse afin d'encourager une plus grande collaboration. Cette année, la visite en Guinée-Bissau s'est articulée autour de deux échanges principaux. Les sessions Plénières et les visites de plaidoyer et de sensibilisation à cinq (5) organes nationaux de presse ont contribué à : a) créer/renforcer les alliances avec les journalistes pour une meilleure diffusion de l'information sur les mécanismes de LBC/FT et les missions du GIABA ; b) accroître l'intérêt des dirigeants des organes de presse pour les questions liées à la LBC/FT et leur rôle ; c) assurer la liaison avec les médias pour sensibiliser le public à l'impact négatif du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ; et d) susciter l'intérêt du public pour soutenir les efforts du GIABA en matière de LBC/FT.

Les différents responsables des médias ont manifesté leur intérêt pour les questions relatives à la LBC/FT. Soulignant le partenariat existant avec la CRF de Guinée-Bissau, les médias ont exprimé leur volonté de poursuivre ce partenariat avec le GIABA en élaborant conjointement des programmes d'information et de sensibilisation sur les thèmes et sous-thèmes de la LBC/FT. Pour la mise en œuvre de ces programmes d'information sur la LBC/FT, le soutien technique et/ou financier de la CRF et du GIABA a été sollicité. Il est à noter que certains thèmes sociaux, économiques, sécuritaires, pacifiques et religieux pourraient servir de base d'analyse et la conception d'émissions sur les antennes ou les pages d'actualité des différents médias visités.

Conclusion

L'année 2023 peut être considérée comme une bonne année pour les interactions du GIABA et de ses parties prenantes. Le nouveau site web ouvre la voie à un avenir plus interactif pour l'institution. Au cours de l'année à venir, le GIABA s'engagera davantage sur toutes les plateformes, améliorera sa portée au-delà des parties prenantes dans le public, et continuera à organiser des formations à l'intention des organismes phares, tels que les chefs religieux, les journalistes, la société civile et les organisations à but non lucratif, les jeunes et les femmes, entre autres. La technologie est la nouvelle voie de communication et de plaidoyer ; le GIABA continuera à explorer tous les outils et plateformes modernes pour atteindre son public à grande échelle. Nous invitons donc tous les lecteurs à prêter attention au GIABA et à son travail croissant et important en Afrique de l'Ouest et à l'extérieur.

CHAPITRE SIX

INTÉGRATION RÉGIONALE, COOPÉRATION INTERNATIONALE ET PARTENARIATS

Introduction

En 2023, le GIABA a continué à progresser dans le renforcement de la coopération régionale et internationale contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération. Le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec les parties prenantes régionales et internationales pour promouvoir la conformité aux normes internationales de LBC/FT, notamment en répondant aux nouveaux défis et aux menaces émergentes de BC/FT dans la région. En particulier, le Secrétariat a consolidé son partenariat avec la Banque africaine de développement dans le cadre de la Facilité d'appui à la transition (FAT), et a collaboré avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et d'autres partenaires pour renforcer les alliances régionales et mondiales contre le BC/FT, et pour renforcer la capacité des États membres à améliorer leurs dispositifs de LBC/FT/FP. À cet égard, le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec les partenaires au développement dans le cadre du Forum de Coordination de l'Assistance Technique du GIABA afin de renforcer le soutien technique aux États membres et d'améliorer la coordination de l'assistance technique dans le cadre des efforts régionaux de LBC/FT/FP, ce qui a contribué à réduire les chevauchements et les doubles emplois dans la fourniture de l'assistance technique, garantissant ainsi une gestion efficace des ressources limitées. De même, le Secrétariat a renforcé la coordination et les interactions avec le GAFI et d'autres ORSG, en particulier le GABAOA et le GABAC, le Groupe Egmont et son Centre de leadership (ECOFEL), et d'autres partenaires régionaux et internationaux sur des questions d'intérêt stratégique et par le biais de réunions multilatérales régulières en marge des Plénières du GAFI, l'organisation de programmes conjoints ou la participation et les contributions à leurs activités, parmi lesquelles figurent les réunions plénières.

L'année 2023 a également marqué un tournant dans l'histoire du GIABA, marqué par sa sortie du Programme d'Amélioration de l'Efficacité (PAE) du GAFI au mois d'octobre. Cet exploit a été réalisé grâce à une étroite collaboration entre les Secrétariats du GIABA et du GAFI, les Groupes de contact du GAFI et du GIABA, et les États membres du GIABA. Le GIABA a continué à explorer activement les moyens de créer de nouvelles perspectives de partenariat afin de promouvoir davantage l'efficacité des dispositifs de LBC/FT/FP dans la région.

Le résumé et les résultats des activités entreprises par le Secrétariat pour renforcer l'intégration régionale et la coopération avec ses partenaires en 2023 sont présentés ci-dessous :

Intégration régionale et partenariats

RÉUNIONS STATUTAIRES DU GIABA

Les 39^e et 40^e réunions de la Commission Technique/Plénière du GIABA se sont tenues respectivement aux mois de mai/juin et novembre 2023 à l'effet de discuter des progrès réalisés

par les États membres dans la mise en œuvre des mesures de LBC/FT. Ces réunions ont examiné les rapports techniques présentés par le Secrétariat du GIABA, les rapports de suivi soumis par les États membres, et les études de recherche et de typologie du GIABA. Les REM du 2nd cycle de la Côte d'Ivoire, du Libéria et de la Guinée ont été examinés et adoptés. De même, les 26^e et 27^e réunions du Comité Ministériel du GIABA (CMG) se sont tenues respectivement en juin et novembre 2023 en vue d'examiner et d'approuver les rapports d'évaluation mutuelle de la Côte d'Ivoire, du Libéria et de la Guinée, les rapports des 39^e et 40^e réunions de la Plénière et d'autres propositions et décisions de la Plénière qui lui ont été présentées.

Les résumés des 39^e et 40^e réunions de la Commission Technique/Plénière du GIABA sont soulignés ci-dessous.

39^e Réunion de la Commission Technique (CT)/Plénière, Praia, Cabo Verde, 28 mai-2 juin 2023

La 39^e Réunion de la Commission Technique/Plénière du GIABA s'est tenue en mode hybride du 28 mai au 2 juin 2023 à Praia, à Cabo Verde. Les réunions du Groupe de Travail sur l'Évaluation et la Conformité (GEC), du Groupe de Travail sur les Risques et Méthodes (RTMG), du Forum de Coordination de l'Assistance Technique et du Forum des Cellules de Renseignements Financiers des États membres du GIABA se sont tenues dans le cadre des réunions préliminaires à la 39^e Réunion de la Commission Technique/Plénière du GIABA.

La Plénière a examiné les Recommandations du GEC sur les 2nd et 4^e rapports de suivi (avec réévaluation) du Bénin et du Burkina Faso, respectivement, en ce qui concerne les progrès réalisés pour combler les faiblesses identifiées dans leurs Rapports d'Évaluation Mutuelle (REM). La Plénière a décidé de relever les notes attribuées à certaines Recommandations, conformément aux normes internationales. Le Bénin et le Burkina Faso ont été maintenus dans le processus de suivi renforcé et il leur a été demandé de soumettre leurs 3^e et 5^e RdS à la Plénière en mai 2024. Les premiers rapports de suivi de la Guinée-Bissau, de la Gambie, du Togo, le 4^e RdS de Cabo Verde et le 6^e RdS du Ghana ont été présentés à la Plénière en tant que document d'information, étant donné que ces pays n'ont pas sollicité une réévaluation. La Plénière a pris note des mesures prises pour améliorer la conformité technique des pays aux Normes du GAFI et l'efficacité de leurs dispositifs de LBC/FT depuis l'adoption de leurs Rapports d'Évaluation Mutuelle (REM) ou de leur dernier RdS, et a incité les pays à poursuivre leurs efforts visant à combler les lacunes identifiées dans leurs REM. Les pays restent dans le processus de suivi renforcé et devaient soumettre leurs prochains rapports de suivi à la Plénière du GIABA en novembre 2023.

La (39^e) Réunion de la Commission Technique/Plénière a également adopté les REM du 2nd cycle de la Côte d'Ivoire et du Libéria. Conformément aux Processus et Procédures d'Évaluation Mutuelle du GIABA, la Plénière a placé ces pays dans le processus de suivi renforcé. Elle leur a demandé de soumettre leur premier RdS à la Plénière en mai 2024. En outre, le Rapport d'Activités Sommaire du DG et le rapport du Co-Président du RTMG ont été présentés à la Plénière et adoptés.

La Plénière a adopté un mémorandum sur le prochain cycle de formation conjointe des évaluateurs du GIABA et a fait le point sur la mise en œuvre du Programme d'Amélioration de l'Efficacité du GIABA. La Plénière a également examiné le Mémorandum sur le 3^e cycle des Évaluations Mutuelles du GIABA et a approuvé la Recommandation sur la création d'un Comité sur les besoins en ressources et le séquençage, mais a demandé au Secrétariat de réviser le Mémorandum et de le soumettre à nouveau à la Plénière en novembre 2023 pour examen et approbation.

40^e Réunion de la Commission Technique /Plénière, Abuja, Nigéria 12-17 novembre 2023

La 40^e Réunion de la Commission Technique/Plénière du GIABA s'est tenue à Abuja, au Nigéria, du 12 au 17 novembre 2023. Les réunions du GEC, du Groupe de Travail sur les Risques et Méthodes/ Groupe d'Examen des Politiques (RTMG/PRG), du Forum de Coordination de l'Assistance Technique du GIABA ainsi que la réunion du Forum des Cellules de Renseignements Financiers des États membres du GIABA se sont tenues dans le cadre des réunions préliminaires à la 40^e Réunion de la Commission Technique/Plénière du GIABA.

La Plénière a examiné les Recommandations du GEC sur les 2nd et 4^e rapports de suivi (avec réévaluation) du Nigéria et du Mali respectivement, en ce qui concerne les progrès réalisés pour combler les faiblesses identifiées dans leurs REM. Elle a relevé les notes attribuées par rapport à certaines Recommandations du GAFI, conformément aux normes internationales. Les deux pays ont été maintenus dans le processus de suivi renforcé et il leur a été demandé de soumettre leur prochain RdS à la Plénière en novembre 2024. Le 2nd RdS du Niger, le 3^e RdS de la Sierra Leone, le 5^e RdS du Sénégal, et le 7^e rapport d'étape du GIABA sur le PAE ont été présentés à la Plénière uniquement pour information. La Plénière a pris note des mesures prises pour améliorer la conformité technique des pays aux Normes du GAFI et l'efficacité de leurs dispositifs de LBC/FT depuis l'adoption de leurs REM et/ou de leurs derniers RdS. La Plénière a exhorté les pays à poursuivre leurs efforts visant à combler les lacunes identifiées dans leurs REM. Les pays ont été maintenus dans le processus de suivi renforcé et devraient soumettre leurs prochains RdS à la Plénière du GIABA en novembre 2024.

La Plénière a également adopté les REM du 2nd cycle de la Guinée et, conformément aux Processus et Procédures d'Évaluation Mutuelle du GIABA, elle a placé le pays dans le processus de suivi renforcé. Elle a demandé au pays de soumettre son premier RdS à la Plénière en novembre 2024. La Plénière a également examiné et adopté le Rapport d'Activités du DG, le rapport du RTMG/PRG, et les mémorandums sur le 3^e cycle d'évaluation mutuelle du GIABA, les révisions du Forum sur la coordination de l'assistance technique du GIABA, et la reconstitution des membres du GEC du GIABA. La Plénière a également fait le point sur la mise en œuvre du Programme d'Amélioration de l'Efficacité du GIABA, sur les enseignements tirés du PAE du GIABA, sur le prochain cycle de formation conjointe des évaluateurs du GIABA, et sur les résultats des Réunions de la Plénière et des Groupes de Travail du GAFI d'octobre 2023.

26^e Réunion du Comité Ministériel du GIABA, Praia, Cabo Verde, 3 juin 2023

La 26^e réunion du CMG s'est tenue le 3 juin 2023 à Praia, à Cabo Verde. Elle a été précédée par la 39^e Réunion de la Commission Technique/Plénière. Le CMG a approuvé les rapports des 38^e et 39^e Réunion de la Commission Technique/Plénières, le Rapport d'Activités Sommaire du Directeur Général, le Plan Stratégique 2023-2027 du GIABA, et les REM du 2nd cycle de la Côte d'Ivoire et du Libéria. Le CMG a également approuvé les mémorandums sur la Vision Stratégique du GAFI, l'autonomisation des mécanismes nationaux de coordination de la LBC/FT/FP, et la reprogrammation des visites sur place dans le cadre de l'évaluation mutuelle de Sao Tomé-et-Principe du deuxième trimestre de l'année 2023 à janvier 2024. Le CMG a suivi une présentation sur le statut des États membres du GIABA dans le cadre du processus de l'ICRG et sur l'état d'avancement du processus d'évaluation mutuelle. Sur la base de la présentation et des délibérations qui ont suivi, le CMG a encouragé le Secrétariat du GIABA à intensifier l'assistance aux États membres dans le cadre du processus de l'ICRG et a exhorté ces États membres à intensifier leurs efforts et à travailler avec le GIABA et le GAFI pour combler les lacunes identifiées dans les plans d'action convenus.

27^e Réunion du Comité Ministériel du GIABA, Abuja, Nigéria, 18 novembre 2023

La 27^e réunion du CMG s'est tenue le 18 novembre 2023 à Abuja, au Nigéria. Elle a été précédée de la 40^e Réunion de la Commission Technique/Plénière. La réunion a examiné et approuvé le Rapport d'Activité sommaire du Directeur Général, le rapport de la 40^e Réunion de la Commission Technique/Plénière du GIABA et les mémorandums sur l'Évaluation Mutuelle du 3^e cycle du GIABA, ainsi que sur la nécessité pour le GIABA de s'engager auprès des États membres de la CEDEAO ayant fait l'objet d'une sanction. Elle a aussi examiné et approuvé le REM du 2nd cycle de la Guinée et a encouragé le pays à mettre en œuvre les actions prioritaires et recommandées dans son rapport afin d'améliorer sa conformité aux normes internationales en matière de LBC/FT. Le CMG a pris note de la présentation sur le statut des États membres du GIABA dans le cadre du processus de l'ICRG ainsi que sur l'état d'avancement du processus d'évaluation mutuelle, et a exhorté les membres dans le cadre de l'ICRG à prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre effective et l'achèvement de leurs plans d'action.

Forum régional des CRF

les 22^e et 23^e réunions du Forum des Cellules de Renseignements Financiers des États membres du GIABA se sont tenues respectivement le 31 mai à Praia, à Cabo Verde, et le 15 novembre 2023 à Abuja, au Nigéria, dans le cadre des réunions préliminaires aux 39^e et 40^e Réunions Plénières du GIABA.

La 22^e réunion a examiné, entre autres, le remplacement du Secrétaire exécutif du Forum par le Nigéria sans recours aux membres, a approuvé la nomination du Dr Abdulkarim Musa en tant que Secrétaire exécutif par intérim pour une période d'un an et a mis en place un Comité ad hoc chargé de réaliser un audit et de faire des propositions pour un financement et un fonctionnement durables du Forum. Le Comité a été chargé de soumettre son rapport au Forum lors de sa 23^e réunion en novembre 2023. Le Forum a renouvelé le mandat de M. Stanley Ford, Directeur de la CRF du Libéria, en tant que président du Forum pour un an.

La 23^e réunion du Forum a examiné et adopté le rapport de sa 22^e réunion et a examiné les points d'information sur l'état d'avancement des demandes d'adhésion au Groupe Egmont des CRF de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée Bissau, du Libéria et de la Sierra Leone. Le Forum a également examiné et adopté le rapport du comité ad hoc sur l'audit des opérations du Forum et a discuté des sources de financement alternatives.

Forum de coordination de l'assistance technique du giaba

les réunions du Forum de Coordination de l'Assistance Technique du GIABA se sont tenues respectivement le 31 mai et le 13 novembre 2023. Le Secrétariat a présenté un résumé de ses activités d'assistance technique. De plus, le Secrétariat du GIABA a présenté les points forts du portail d'assistance technique à travers lequel le Secrétariat du GIABA coordonne, collabore et partage des informations concernant l'assistance technique avec les partenaires techniques et financiers. De même, les partenaires techniques et financiers ont informé le Forum de l'assistance fournie aux États membres au cours des périodes courtes par le rapport et sur l'assistance technique prévue pour la région, ainsi que sur la manière dont les États membres peuvent accéder aux assistances techniques.

Le Forum a incité les États membres à se familiariser avec les modalités requises pour bénéficier des assistances techniques pertinentes, à identifier les priorités clés pour une assistance supplémentaire et à s'approprier pleinement le soutien en cours afin d'en garantir la durabilité. Les États membres ont également été encouragés à échanger avec les partenaires techniques et financiers de manière bilatérale sur leurs besoins d'assistance technique via les canaux

appropriés fournis par les partenaires. Les États membres ont exprimé leur profonde gratitude au Secrétariat du GIABA et aux partenaires techniques et financiers pour leur assistance et ont souligné la nécessité de maintenir le soutien afin de les aider à répondre de manière adéquate aux défis existants et émergents en matière de LBC/FT dans leurs pays.

Lancement des rapports sur le trafic de carburant, de produits médicaux, d'armes à feu et de migrants, dans le cadre de l'évaluation de la menace posée par la criminalité transnationale organisée (TOCTA) au Sahel, Dakar, Sénégal, 7 mars 2023

L'ONUDC a publié quatre rapports sur le trafic de produits médicaux, d'armes à feu, de carburant et de migrants au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Tchad dans le cadre de l'évaluation de la menace posée par la criminalité transnationale organisée (CTO) au Sahel. Le lancement de ces rapports visait à présenter les principales conclusions des publications aux principales parties prenantes, notamment les responsables des AEPP et du système judiciaire, le Secrétariat du GIABA, les agences des Nations Unies, ainsi que les instituts de recherche et les médias, afin de guider l'élaboration de stratégies, de programmes et de politiques visant à perturber la criminalité transnationale organisée dans la région du Sahel. La participation du GIABA à ce lancement visait à renforcer la collaboration avec l'ONUDC, à partager les expériences, à tirer parti des conclusions de ces rapports et à les intégrer au soutien qu'il apporte aux États membres afin de les aider à lutter efficacement contre les menaces.

Réunion statutaire de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO), Banjul, Gambie, 2-9 février 2023 / 43^e Réunion Ordinaire du Comité Technique Conjoint (Comité des Affaires Économiques et Monétaires et Comité des Opérations et de l'Administration) de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO), Accra, Ghana, 7-9 septembre 2023

Le GIABA a participé aux réunions statutaires de l'AMAO afin de promouvoir le partenariat régional et l'intégration régionale, et dans le cadre des efforts visant à favoriser la synergie et à renforcer la collaboration interinstitutionnelle avec d'autres institutions de la CEDEAO, à partager l'expérience et à assurer la sensibiliser aux questions liées à la LBC/FT et à l'importance de l'intégration de ces mesures dans les programmes de l'AMAO.

10^e Assemblée Générale Ordinaire du Réseau Inter-Agences pour le Recouvrement des Avoirs en Afrique de l'Ouest (ARINWA), Banjul, Gambie, 28-30 novembre, 2023 .

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'ARINWA a réuni ses membres et d'autres parties prenantes essentielles, dont le GIABA, pour discuter de questions stratégiques, notamment de la manière de renforcer la coopération entre les membres en matière d'échange d'informations sur le recouvrement des avoirs, la confiscation et le blanchiment de capitaux dans la région. Dans la région du GIABA, les États membres ne récupèrent qu'une fraction des avoirs générés par les activités criminelles, ce qui alimente ces dernières. La participation du GIABA à la réunion avait pour but de promouvoir des politiques et des actions qui garantiraient que le recouvrement des avoirs soit un pilier essentiel de l'approche de chaque pays en matière de LBC/FT, dans le but d'améliorer l'efficacité des efforts déployés par les membres pour priver les criminels de leurs profits illicites.

Réunions du Comité de Liaison Anti-Blanchiment de la Zone Franc (CLAB), à Dakar, au Siège de la BCEAO, le 27 juin 2023, et, en mode hybride, le 14 décembre 2023.

Sous la présidence de la BCEAO, le Comité de Liaison Anti-Blanchiment de la Zone Franc (CLAB) a tenu ses deux sessions annuelles, la première en présentiel le 27 juin 2023 à Dakar et en mode virtuel le 14 décembre 2023. Y ont pris part, la BCEAO, la Banque des États de l'Afrique centrale

(BEAC), la Banque Centrale de l'Union des Comores (BCC), la Banque de France, les Ministères de l'Économie et des Finances, de l'Europe et des Affaires étrangères de France, la Commission Bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), la Commission Bancaire de l'UMOA (CB-UMOA), les Commissions de l'UEMOA et de la CEMAC, l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA), la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), le GIABA, le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) et le Groupe d'Action Financière (GAFI).

Le GIABA et le GABAC ont présenté un résumé des principales réalisations en matière de LBC/FT/FP dans les trois (3) zones monétaires (UEMOA, CEMAC et Union des Comores). Les deux ORSG ont présenté des aperçus de leurs travaux relatifs aux exercices d'évaluation mutuelle et à la surveillance des actions de suivi. A cet égard, les Institutions de la Communauté ont été encouragées à intensifier leurs efforts et à renforcer leurs mécanismes de contrôle respectifs compte tenu des vulnérabilités auxquelles leurs pays sont exposés. En outre, le Comité a pris note des conclusions des réunions des Plénières du GABAC, du GIABA et du GAFI tenues en 2023. Par ailleurs, la BCEAO a présenté la Loi Uniforme sur la LBC/FT/FP adoptée en mars 2023 par le Conseil des Ministres de l'UEMOA. Le Secrétariat du Comité a présenté aux membres le cadre conceptuel de son projet d'élaboration d'un guide pour la supervision des actifs virtuels. Enfin, une nouvelle charte du Comité a été présentée et adoptée par les membres.

Coopération internationale et partenariats

Plénières du GAFI, Paris, France, 20-24 février 2023 ; Paris, France, 18-23 juin 2023 ; et Paris, France, 23-27 octobre 2023

Le GIABA a participé aux trois (3) réunions de la Plénière du GAFI tenues en 2023. Ces réunions ont examiné et adopté les REM de certains États membres du GAFI et des ORSG, les rapports de suivi de certains États membres du GAFI, et les rapports sur l'état d'avancement du Programme d'Amélioration de l'Efficacité (PAE) du GIABA. Parmi les autres résultats importants de ces réunions figurent l'adoption de certains documents d'orientation du GAFI, des rapports sur les flux financiers illicites provenant de la fraude cybernétique et de l'utilisation abusive des programmes de citoyenneté et de résidence par l'investissement, ainsi que l'admission de l'Indonésie en tant que 40^e membre. En outre, les membres du GAFI se sont mis d'accord sur une série importante d'amendements aux Recommandations du GAFI qui permettraient aux pays de disposer d'un arsenal de mesures beaucoup plus robustes pour priver les criminels des produits du crime. Les autres questions examinées qui sont pertinentes pour le GIABA sont résumées ci-dessous :

- **Révisions de la Recommandation 8 du GAFI** – Les membres du GAFI se sont mis d'accord sur les révisions de la Recommandation 8. De manière générale, ces révisions précisent que la R.8 ne s'applique qu'aux OBNL qui correspondent à la définition du GAFI. Les pays doivent identifier les types d'organisations entrant dans la définition et évaluer leurs risques de BC/FT. La Recommandation révisée vise à éviter de perturber ou de décourager indûment les activités caritatives légitimes.
- **Adoption des Procédures Universelles** – Le GAFI a convenu d'un ensemble complet de procédures que tous les organismes d'évaluation concernés, y compris le GIABA, utiliseront pour évaluer la conformité des pays aux Normes du GAFI lors du prochain cycle d'évaluations mutuelles. Ce cadre commun pour la conduite des évaluations mutuelles contribue au développement d'un Réseau mondial plus cohérent et plus inclusif.

- **Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des feuilles de route individuelles des ORSG :** Les Plénières du GAFI ont salué les progrès réalisés par tous les ORSG dans la mise en œuvre de leurs feuilles de route et ont noté qu'à ce stade, ils étaient tous en passe d'achever leur cycle d'évaluations mutuelles. Les ORSG ont discuté des derniers développements à leur niveau en matière d'évaluation mutuelle, soulignant les avantages de recevoir le soutien des membres du GAFI et du Secrétariat du GAFI pour développer la base de connaissances et l'expertise du personnel du Secrétariat et des évaluateurs ; ils ont ensuite appelé à la poursuite de ce type d'activité de soutien. La Plénière a également pris note des difficultés rencontrées par certains ORSG en matière de financement et de dotation en personnel du secrétariat. Elle a exhorté tous les ORSG à s'assurer qu'ils disposent de ressources suffisantes pour poursuivre leurs objectifs fondamentaux et produire des rapports de qualité en temps voulu, et a demandé au secrétariat du GAFI de suivre l'évolution de la situation à cet égard.
- **Programme d'Amélioration de l'Efficacité du GIABA :** Les Plénières du GAFI ont approuvé les 5^e, 6^e et 7^e rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'Action pour l'Amélioration de l'Efficacité du GIABA (PAAE). Lors de la Plénière d'octobre, la Plénière a salué les progrès réalisés par le GIABA et a noté que le GIABA était devenu plus efficace dans plusieurs domaines depuis la mise en place du PAE en juin 2021 et a donc approuvé la sortie du GIABA du processus du PAE ainsi que les actions et calendriers liés à l'établissement des rapports de suivi. En conséquence, la Plénière a mis fin au mandat du Groupe de contact du GAFI. Elle a demandé au GIABA de rendre compte en février 2024 des mesures prises pour traiter pleinement les questions subsistantes du PAE, en mettant l'accent sur le recrutement du personnel du Secrétariat, et de rendre compte chaque année sur les mesures prises pour traiter les priorités à long terme, y compris la collaboration avec les États membres, à partir d'octobre 2024.
- **États membres du GIABA placés dans le processus de l'ICRG -** Les Plénières du GAFI ont examiné les progrès réalisés par le Burkina Faso, le Mali, le Nigéria et le Sénégal dans la mise en œuvre de leurs plans d'action respectifs convenus avec le groupe conjoint Afrique et Moyen-Orient de l'ICRG. La Plénière d'octobre a maintenu ces États membres en surveillance active (liste grise) et a exhorté les pays à poursuivre la mise en œuvre de leurs plans d'action et à garantir un engagement politique de haut niveau pour faciliter leur sortie du processus de surveillance de l'ICRG. Le GIABA s'attend à ce que certains de ses États membres qui répondent aux critères de priorité entrent dans le processus de l'ICRG après la période d'observation d'un an. D'une manière générale, le GIABA prend des mesures pour apporter le soutien technique nécessaire à ces pays, en particulier pour la mise en œuvre de leurs plans d'action.
- Des réunions bilatérales et multilatérales ont également été organisées avec des partenaires techniques (BAD, Secrétariat du GAFI, France et GIZ) et d'autres ORSG en marge des Plénières. Ces réunions ont permis de discuter des projets/activités de collaboration actuels et futurs (renforcement des capacités, préparation du prochain cycle d'évaluations mutuelles, y compris la formation des évaluateurs) et de la manière de renforcer la collaboration dans le cadre de la fourniture de l'assistance technique.

Réunion des Organes Régionaux de Style GAFI – du GAP, à Vancouver, Canada, 16-21 juillet 2023

Le personnel du Secrétariat du GIABA et les délégations de certains États membres du GIABA ont participé aux réunions plénières du GAP dans le cadre des efforts visant à renforcer la collaboration avec d'autres ORSG/le Réseau mondial, à partager les expériences et à tirer des enseignements qui pourraient renforcer le travail du GIABA et des États membres dans la mise en œuvre des mesures de LBC/FT dans la région.

Réunions du Groupe Egmont, à Dakar, au Sénégal, 30 janvier-3 février 2023 et à Abu Dhabi, aux Émirats Arabes Unis, 3-7 juillet 2023.

Le Secrétariat du GIABA a participé aux réunions annuelles du Groupe de Travail et des Groupes Régionaux du Groupe Egmont en 2023 et à la 29^e Plénière du Groupe Egmont en 2023 dans le cadre des efforts visant à renforcer son partenariat et sa collaboration avec le Groupe Egmont et à explorer des moyens de collaboration pour améliorer le soutien aux États membres du GIABA. Le statut de la demande d'adhésion des CRF membres du GIABA (Guinée-Bissau, Libéria, Gambie et Sierra Leone) a fait l'objet de discussions lors des points d'information du Groupe Egmont. Ces États membres se trouvent à différents niveaux du processus de demande d'adhésion. L'admission de ces pays renforcera leurs efforts nationaux en matière de LBC/FT et, en fin de compte, facilitera la réalisation des objectifs généraux du GIABA. Par conséquent, le GIABA continuera à fournir son soutien et à assurer la collaboration avec les co-sponsors et à soutenir en priorité les CRF membres candidates afin de promouvoir leur éligibilité à l'adhésion au Groupe Egmont.

Le GIABA a également participé aux réunions du Groupe régional de l'Afrique de l'Ouest et du Centre du Groupe Egmont. Les discussions essentielles au cours des réunions régionales ont porté sur les priorités 2023-2024 du Président du Groupe Egmont et sur la manière dont chaque région peut soutenir leur mise en œuvre.

Atelier conjoint du GAFIMOAN sur les typologies et le renforcement des capacités, Abu Dhabi, 6-8 mars 2023

Le GAFIMOAN a organisé son atelier annuel sur les typologies et le renforcement des capacités du 6 au 8 mars à l'hôtel Dusit Thani à Abu Dhabi, dans les Émirats Arabes Unis (EAU). Il s'agissait d'un atelier de trois jours organisé sous le patronage de S.A. Sheikh Abdullah bin Zayed Al Nahyan, Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale et Président du Comité Supérieur de Supervision de la Stratégie Nationale de LBC/FT, et en collaboration avec le Bureau Exécutif de Lutte contre la Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (EO - AML/CTF).

L'atelier a réuni plus de 100 participants issus de 21 pays, y compris des États membres du GAFIMOAN, des observateurs et des représentants d'autres ORSG et d'organisations internationales. L'objectif de l'atelier était de partager et de discuter des techniques, méthodes et mécanismes de blanchiment des produits du crime et de financement du terrorisme, qui restent un défi malgré les progrès enregistrés par tous les pays de la région du MENA. L'atelier a servi de forum aux autorités nationales pour se réunir et discuter des questions urgentes ayant un impact sur les efforts régionaux de LBC/FT. Il a couvert un large éventail de sujets d'importance régionale et internationale. Parmi ceux-ci figurent les bénéficiaires effectifs, le recouvrement des avoirs (une priorité pour la présidence actuelle du GAFI), les risques de financement du terrorisme axés sur les organisations à but non lucratif et les risques de BC/FT liés aux nouvelles technologies et aux actifs virtuels. L'atelier a également abordé les tendances et risques récents en matière de blanchiment de capitaux. Outre les typologies, l'atelier a donné lieu à des présentations sur les actifs virtuels des Émirats Arabes Unis et sur les expériences de partenariat public-privé.

À cette occasion, la délégation du GIABA a présenté les résultats de ses rapports de typologies sur la cybercriminalité et la corruption, en soulignant les particularités de la région en matière de vulnérabilité à ces deux formes de criminalité, et a partagé quelques études de cas avec le forum. Ses interventions ont montré au Réseau mondial la nécessité de renforcer la coopération internationale en matière de détection, d'enquête, de poursuite et de jugement des délits de BC/FT liés à la corruption et à la cybercriminalité.

Le Forum a notamment reconnu l'importance de renforcer la réglementation du secteur des organisations à but non lucratif, en particulier pour prévenir son utilisation abusive à des fins de FT. À cet égard, les Émirats Arabes Unis ont envisagé la nécessité d'adopter une loi pour protéger les dénonciateurs afin de créer un partenariat axé sur les DOS entre les CRF et les OBNL à haut risque sous la forme de mesures d'atténuation contre le financement du terrorisme, ce qui pourrait inspirer les pays de la région du GIABA.

Rapport de la Réunion Conjointe des Experts du GAFI en 2023 et de l'Atelier Conjoint GAFI/ONUDC sur le système HAWALA, New Delhi, Inde, 3-5 avril 2023

Le GIABA a participé à la Réunion Conjointe des Experts des Typologies du GAFI en 2023 qui s'est tenue à New Delhi, en Inde. L'objectif de cette réunion était de rassembler des experts des secteurs public et privé pour discuter de questions d'actualité telles que la fraude facilitée par les moyens cybernétiques, la citoyenneté et la résidence par l'investissement, le financement du terrorisme en recourant au financement participatif, etc.

La participation du GIABA à cette réunion a été l'occasion de partager son expertise et d'en apprendre auprès du Réseau mondial afin d'améliorer et d'actualiser ses connaissances sur ces sujets, d'intégrer les mesures d'atténuation aux programmes de renforcement de capacités, d'identifier les domaines de potentiel travail futur et les partenariats au sein de la communauté internationale qui pourraient rendre les connaissances sur le sujet permanentes et pérennes dans les rangs des parties prenantes concernées.

Atelier GIABA-GIZ-GAFI sur la Rédaction du Rapport d'Évaluation Mutuelle à l'intention des ORSG, Somone, Sénégal, 6-8 juin, 2023

En collaboration avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et le GAFI, le GIABA a organisé un atelier de formation sur la rédaction de rapports d'évaluation mutuelle à l'intention des organismes Régionaux de Style GAFI.

Cet atelier est né du Programme d'Amélioration de l'Efficacité du GAFI (PAE) et de son plan d'action conçu pour aider le GIABA à améliorer la qualité et la cohérence de ses REM et RdS.

L'atelier a été suivi par trente-cinq (35) responsables impliqués dans la conduite des REM. Ils provenaient des États membres/institutions, des évaluateurs des évaluations mutuelles en cours du GIABA (Guinée, Union des Comores, et STP), du Secrétariat du GIABA, du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC), du Groupe Anti-Blanchiment en Afrique Orientale et Australe (GABAOA) et du Conseil de l'Europe/Moneyval.

Entre autres Recommandations, le Secrétariat du GIABA a été exhorté à recourir à l'enregistrement vidéo de la présentation du GAFI comme tutoriel pour le REM et à rendre obligatoire le fait pour le personnel nouvellement recruté intervenant sur les REM d'observer et de renforcer sa collaboration avec d'autres ORSG dans le cadre de ses programmes et de sa Plénière pour en tirer des enseignements et assurer l'uniformité de l'application des principes de haut niveau du GAFI.

40^e Colloque International de Cambridge sur les Crimes Économiques, Jesus College, Cambridge, Royaume-Uni, 2-11 septembre 2023

Le 40^e Symposium International de Cambridge s'est tenu sur le thème général de l'intégrité. L'équipe du GIABA a participé à ce symposium annuel qui a réuni des experts du monde entier. Il a mis l'accent sur le renforcement de la lutte contre les crimes économiques et financiers, y compris le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. L'équipe du GIABA a participé et contribué énormément aux différentes sessions. Le GIABA a organisé un atelier dans le cadre du symposium, axé sur les mesures prises par la région de l'Afrique de l'Ouest pour endiguer la corruption, approfondir la lutte contre la corruption et s'occuper des poursuites judiciaires et du recouvrement des avoirs. En marge du symposium, l'équipe du GIABA a également mené une discussion sur l'implication des médias et les approches de l'intégrité des médias dans la lutte contre les crimes économiques. Les participants ont salué la participation du GIABA, et la session de travail en réseau a permis de tisser un nouveau réseau de contacts professionnels.

12^e Réunion Intergouvernementale d'Experts à Participation Non Limitée pour Renforcer la Coopération Internationale dans le Cadre de la CNUCC, Vienne, Autriche, 4-8 septembre 2023.

Cette réunion a permis d'examiner les enseignements tirés, les bonnes pratiques et les défis liés à la mise en œuvre du chapitre IV de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC). Les délégués ont identifié 393 défis liés aux dispositions pertinentes de la Convention, les articles 54 (Mécanismes de recouvrement des biens par la coopération internationale en matière de confiscation), 55 (Coopération internationale à des fins de confiscation) et 57 (Restitution et cession des avoirs) étant ceux qui présentent le plus grand nombre de défis. Ces défis sont notamment l'absence de volonté politique de haut niveau pour lutter contre la corruption, l'insuffisance des mesures législatives pour la restitution des produits du crime, les difficultés à identifier les bénéficiaires effectifs, en particulier ceux qui ont des structures complexes, l'allocation de ressources suffisantes pour améliorer les pratiques, en particulier en ce qui concerne la dotation en ressources des CRF pour mener des analyses opérationnelles et stratégiques solides afin d'identifier les affaires ayant un lien avec la corruption, l'insuffisance des mesures, en particulier en ce qui concerne la restitution des fonds détournés, le défaut d'exécution directe des décisions de confiscation rendues à l'étranger et l'absence de systèmes de gestion des dossiers pour mesurer l'efficacité du recouvrement des avoirs.

Afin de relever les défis susmentionnés, les délégués participant au programme ont incité les États parties à garantir ce qui suit : une volonté politique de haut niveau ; l'existence d'une législation complète sur l'exécution des décisions de confiscation rendues à l'étranger ; une collaboration précoce avec les pays disposés à collaborer ; la transparence des processus de recouvrement/partage des avoirs ; la participation à des plateformes nationales et régionales pour renforcer la coopération internationale ; la divulgation des informations financières ; l'exploitation de la technologie pour faciliter la coopération internationale ; l'analyse des données et la compréhension de la collecte des informations ; des institutions fortes qui combattent et préviennent la corruption ; des enquêtes solides ; le renforcement des capacités des juges impliqués dans la lutte contre la corruption ; les enseignements tirés des pays qui ont fait de bons progrès dans la lutte contre la corruption ; et une assistance technique appropriée et opportune pour permettre aux pays de s'attaquer à la corruption de manière durable.

Le Secrétariat a fait observer que, bien que les États membres de la CEDEAO soient Parties à la CNUCC et disposent de cadres juridiques et institutionnels pour lutter contre la corruption, les pays n'ont pas encore obtenu de résultats significatifs dans la mise en œuvre de la Convention. La CEDEAO doit procéder à un examen global de ses cadres en matière de corruption (entraide judiciaire, extradition, etc.) par rapport aux instruments internationaux en vue de les harmoniser avec les instruments intranationaux pour garantir une mise en œuvre efficace des mesures de lutte contre la corruption dans la région.

14^e Réunion du Groupe de Travail sur la Coopération Internationale de la Conférence des Parties de la CNUCTO, Vienne, Autriche, 11-12 septembre 2023

L'objectif principal de la réunion était de renforcer la coopération entre les États signataires pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée.

La mise en œuvre de la CNUCTO fait partie des exigences dans les Recommandations du GAFI. Les Recommandations 36 à 40 sont axées sur la coopération internationale. L'un des points saillants de la réunion a été la recommandation invitant les ORSG à s'assurer que la situation de leurs États membres est bien comprise, en particulier à partir des résultats de leurs rapports d'évaluation mutuelle.

2nde Table Ronde de Dialogue GAFI-INTERPOL (FIRE), Lyon, France, 19-20 septembre 2023.

La 2nde FIRE a réuni des leaders mondiaux actifs dans la lutte contre la criminalité financière, notamment des Agences d'Enquêtes et de Poursuites Pénales, des Cellules de Renseignements Financiers, des procureurs, des bureaux/réseaux de recouvrement d'avoirs, des responsables de l'élaboration des politiques et des organismes de réglementation, des organisations régionales et internationales, ainsi que des experts non-gouvernementaux. L'objectif était d'explorer les moyens d'améliorer les efforts internationaux contre les menaces évolutives de la criminalité financière et de renforcer le recouvrement d'avoirs au niveau mondial. En particulier, la 2nde FIRE visait à examiner et consolider les progrès réalisés dans les efforts de recouvrement d'avoirs au niveau mondial déployés depuis la 1^{ère} FIRE, notamment en améliorant la compréhension collective du paysage mondial de la criminalité financière, en faisant mieux connaître les initiatives existantes du GAFI et d'INTERPOL, en renforçant les réponses opérationnelles contre la criminalité financière et en élargissant la communauté mondiale d'experts et la coopération en matière de retraçage et de recouvrement d'avoirs.

Réunions du Groupe Conjoint Afrique/Moyen-Orient de l'ICRG, Rabat, Maroc, 9-14 janvier 2023 ; Port Loius, Maurice, 1-8 mai 2023 ; Amman, Jordanie, 10-15 septembre 2023 ; visite sur place en Ouganda, à Kampala, 13-15 décembre 2023.

D'une manière générale, ces réunions ont permis d'examiner les rapports d'étape des pays d'Afrique et du Moyen-Orient dans le cadre du processus de suivi actif de l'ICRG. Il s'agit notamment de quatre États membres du GIABA (le Sénégal, le Burkina Faso, le Nigéria et le Mali) évalués au titre de la Conformité Technique aux Recommandations du GAFI comme étant Partiellement Conforme (PC)/Non Conforme (NC), et comme enregistrant une amélioration de l'efficacité au titre de chaque résultat immédiat (RI) évalué comme Faible ou Modéré. L'objectif de ce processus est d'identifier tout indicateur montrant que les réformes ou autres efforts entrepris dans le cadre de la mise en œuvre du plan de l'ICRG ou poursuivis après l'adoption du REM ont eu un impact tangible et positif sur l'efficacité des pays en ce qui concerne les RI concernés. Le Groupe conjoint a également examiné les pays dont les rapports sur la période post-observation (POPR) ont été programmés pour être examinés et faire l'objet d'une décision lors de la Plénière du GAFI.

La participation du GIABA à ces réunions visait à apporter un soutien technique aux États membres. En particulier, la participation du GIABA à la visite sur place en Ouganda visait à contribuer au travail du Groupe Conjoint Afrique/Moyen-Orient et à mettre à profit l'expérience acquise pour aider ses États membres placés dans le processus de l'ICRG à bien se préparer à la visite sur place du Groupe Conjoint.

La réunion en présentiel de septembre a pris note des plans d'action du Sénégal, du Burkina Faso et du Mali qui ont expiré et dont certaines actions doivent encore être mises en œuvre. Le Secrétariat du GIABA continuera à fournir aux pays le soutien nécessaire pour traiter les points restants du plan d'action et s'assurer qu'ils continuent à mettre en œuvre et à améliorer leurs cadres de LBC/FT.

CHAPITRE SEPT

SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN

Introduction

Au cours de l'année sous revue, les activités administratives ont été guidées par le plan de travail annuel approuvé du GIABA. En 2023, le GIABA a consolidé ses réformes administratives et financières avec la mise en œuvre du système SAP de gestion des voyages en ligne avec toutes les autres institutions de la CEDEAO.

Les services administratifs fournis en 2023 sont résumés dans les domaines suivants : Finances, Ressources Humaines, Conférences, Voyages et Protocole, Achats, Administration Générale (Transports Et Maintenance), Technologies de l'Information, Sécurité, Services Linguistiques et Suivi et Évaluation.

a) Audit de l'Exercice Financier 2022

L'audit de l'exercice financier clos au 31 décembre 2022 a été réalisé avec succès à la fois par le Bureau de l'Auditeur Général des Institutions de la CEDEAO et par les auditeurs externes mandatés par la Commission de la CEDEAO. Aucun problème majeur n'a été soulevé par ces audits.

b) Couverture d'Assurance

Le GIABA a souscrit un forfait d'assurance prévu par le Règlement du Personnel de la CEDEAO. Ce forfait couvre comprend les éléments suivants :

- Assurance maladie
- Assurance professionnelle (Secrétariat) / MRP
- Assurance-vie
- Assurance automobile
- Assurance logement complète (résidence du DG) / MRH
- Assurance voyage

c) Inventaire des équipements

Un inventaire des équipements dans les bureaux du GIABA (Dakar, Abidjan et Lagos) a été réalisé (Secrétariat du GIABA, CIL et CIA) et la procédure d'achat d'équipements est en cours.

d) Module de Gestion des Matériaux (MM) dans ECOLINK/SAP

Avec la mise en œuvre du module de gestion du matériel dans le système SAP, le traitement des demandes d'achat, des demandes de service et du suivi des paiements a été relativement plus rapide.

À la suite d'une formation de recyclage reçue par le personnel, le traitement des bons de commande s'est amélioré.

e) Gestion des Salles de Conférence

Afin de maîtriser les coûts et de mobiliser efficacement les ressources, la Direction a décidé en avril 2016 d'ouvrir les salles de conférence du Secrétariat et du Centre d'information d'Abidjan à la location à des tarifs variables en fonction des spécificités de chaque salle (matériel d'interprétation, vidéoprojecteur, etc.).

f) Gestion du Parc Automobile

L'Unité de l'Administration a amélioré ses processus pour une gestion plus efficace de l'entretien et des réparations des véhicules, de l'utilisation du carburant, du renouvellement des cartes prépayées de péage autoroutier, de la sélection des prestataires de services d'entretien et de réparations. Un nouveau véhicule a été acquis pour le fonctionnement efficace du Centre d'information d'Abidjan.

g) Maintenance et entretien des locaux (contrat de nettoyage et d'entretien)

Le nettoyage et l'entretien des locaux du Secrétariat du GIABA sont assurés par un prestataire de services dans le cadre d'un contrat annuel, renouvelable par reconduction tacite. Son travail intègre le nettoyage quotidien, les désinfections périodiques, la dératisation, les réparations, la peinture et le changement des drapeaux.

h) Transport des effets personnels des agents admis à la retraite

Conformément au Règlement du personnel de la CEDEAO, l'Unité de l'Administration a été en mesure de prendre les dispositions nécessaires pour le déplacement des effets personnels des agents dont le temps de service actif est arrivé à son terme.

i) Gestion des voyages et des séminaires

Tout au long de l'année, l'Unité des Conférences a géré des missions à l'étranger ainsi que des séminaires organisés au Sénégal, en émettant des billets d'avion par le biais d'un contrat avec une agence de voyage. Elle a également été très active dans la gestion des réservations d'hôtel, de la restauration, des hôtes, etc. Dans le cadre des services mis en commun, les activités du Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre sont également couvertes par l'Unité des Conférences.

j) Contrat de sécurité

Pour assurer la sécurité du secrétariat et de la résidence du Directeur Général, le GIABA a signé un contrat annuel, renouvelable par tacite reconduction, avec l'une des sociétés de sécurité. En vertu de ce contrat, la société fournit des services de sécurité 24 heures sur 24 pour les locaux du GIABA et la résidence du Directeur Général.

k) Gestion des magasins

L'Unité de la passation de marchés dispose d'une base de données des différents prestataires de services qui fournissent du matériel de bureau au GIABA. Ces fournitures de bureau sont stockées dans le magasin du GIABA et renouvelées annuellement. La gestion interne et l'inventaire sont effectués régulièrement.

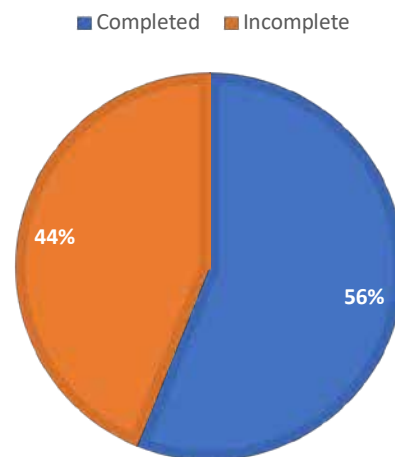
l) Réparations et divers

Diverses réparations ont été effectuées, notamment des travaux de plomberie, d'électricité, de carrelage et de peinture dans les locaux (en cours).

Planification stratégique et mobilisation des ressources

S'appuyant sur l'approbation du Plan d'Action Stratégique 2023-2027 du GIABA, le Secrétariat du GIABA a rencontré plusieurs parties prenantes sur la nécessité de renforcer la collaboration et la mobilisation des ressources pour atteindre les cibles importantes du plan d'action. Le Secrétariat a organisé les discussions en tables rondes ci-après avec les partenaires techniques et financiers qui se sont engagés à collaborer avec le Secrétariat du GIABA : la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), Expertise France, entre autres. Des discussions ont également eu lieu avec de nouveaux et d'anciens partenaires, notamment la Banque Islamique de Développement, le Royal United Services Institute (RUSI), le Trésor des États-Unis, l'Unité d'assistance technique du Royaume-Uni – HM Treasury, l'Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée, l'Institut de Tombouctou, et quelques autres.

ACTIVITÉS DU GIABA EN 2023



Suivi et Évaluation

Le suivi et l'évaluation sont des fonctions de gestion essentielles au sein du Secrétariat du GIABA ; ils sont interactifs et se renforcent mutuellement. Ils aident le GIABA à garantir la reddition de compte quant à l'utilisation des ressources de la Communauté qui lui sont confiées, à fournir une base claire pour la prise de décision et à tirer des enseignements pratiques de l'expérience pour guider les futures interventions en matière de développement.

Ils sont intégrés au cycle de programmation afin d'améliorer la mise en œuvre et l'obtention des résultats des programmes et projets actuels ainsi que la conception des programmes et projets futurs.

Le Secrétariat du GIABA a commencé à mettre en œuvre une programmation axée sur les résultats, qui intègre des évaluations de la pertinence, de la performance et du succès des interventions de renforcement des capacités du GIABA.

Intégration du suivi et évaluation dans le cycle des programmes et des projets.

- 1. Élaboration :** Pour qu'un programme ou un projet fasse l'objet d'un suivi et évaluation efficace, les tâches ci-après doivent être accomplies au cours des phases d'élaboration :
 - a) Construire des données de base sur les problèmes à traiter en fonction des rapports internes - rapports d'évaluation mutuelle, documents de politiques, rapports de typologies et de recherche, plan d'action stratégique ;
 - b) Rechercher les enseignements tirés d'autres programmes et projets antérieurs ;
 - c) Clarifier les objectifs des programmes ou des projets ;
 - d) Définir un ensemble d'indicateurs et de critères de référence pour le suivi et évaluation des résultats des programmes ou des projets ;
 - e) Convenir de la manière dont les données seront obtenues et utilisées ;
 - f) Préciser les exigences en matière d'établissement de rapports (format, fréquence et distribution), y compris les rapports annuels et les rapports finaux ;
 - g) Établir les responsabilités en matière de suivi et d'évaluation ;
 - h) Prévoir un budget suffisant pour le suivi et évaluation. (Note : les chiffres suivants peuvent fournir des indications à cet égard : pour le suivi, un à cinq pour cent du budget des programmes ou des projets ; pour l'évaluation d'un projet, il faut 35 000 à 40 000 dollars ; et l'évaluation d'un groupe de projets nécessite 50 000 à 100 000 dollars).
- 2. Évaluation et approbation :** On note actuellement une absence continue d'un chargé du suivi et évaluation, qui traite de l'évaluation des programmes et des projets en vue de s'assurer que les enseignements et exigences appropriés relatifs aux dispositifs efficaces de suivi et évaluation sont intégrés à la conception des programmes ou projets. Par conséquent, les gestionnaires de programme veillent à ce qu'un questionnaire d'évaluation soit partagé et analysé à la fin de chaque activité de renforcement des capacités.
- 3. Mise en œuvre :** Le suivi et évaluation pendant la mise en œuvre doivent fournir des informations qui peuvent servir de base à la prise de décisions pour instituer des mesures correctives ou renforcer les premiers signes de réussite. Dans la mesure du possible, des mécanismes de suivi et évaluation participatifs doivent être utilisés pour permettre aux parties prenantes de formuler leurs rétroactions. C'est une façon de promouvoir l'apprentissage parmi les personnes impliquées dans le programme ou le projet.
- 4. Achèvement des programmes ou des projets :** À la fin des programmes ou des projets, les parties prenantes doivent faire le bilan de l'expérience acquise - les succès et les échecs, les meilleures et les pires pratiques - ainsi que sur les défis et les contraintes à venir.

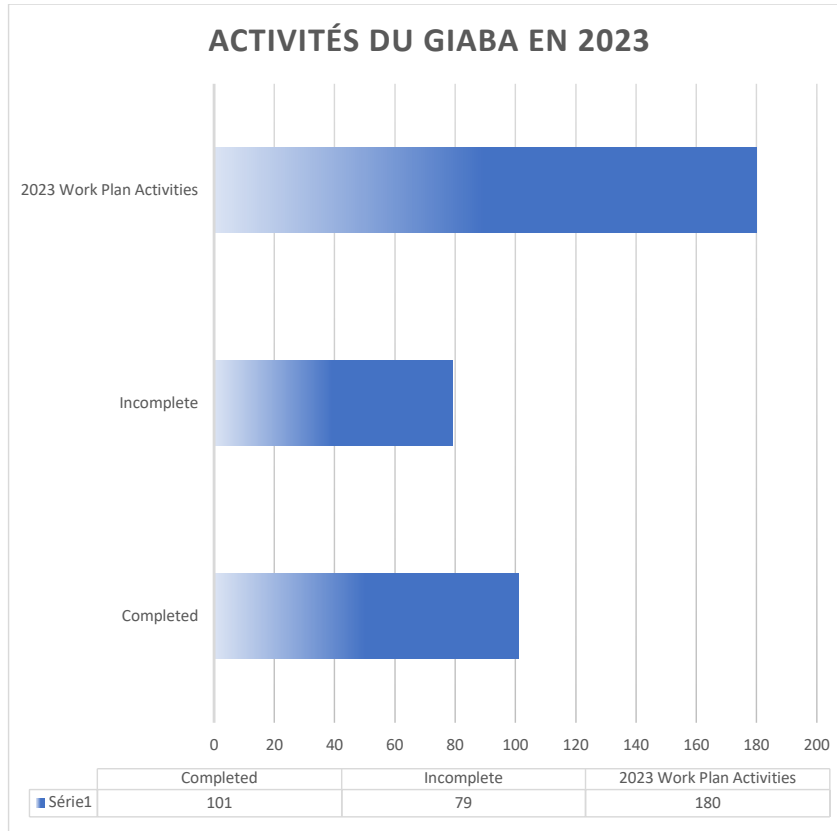
Les groupes cibles, l'institution désignée, le gouvernement et le GIABA, en tant que principales parties prenantes, devraient s'efforcer d'atteindre les objectifs suivants :

- a) Identifier les enseignements tirés de l'expérience qui peuvent potentiellement être appliqués à un éventail plus large d'interventions de développement ;
- b) Déterminer les groupes particuliers qui tireraient le plus partie de ces enseignements ;
- c) Déterminer la meilleure façon de diffuser les enseignements à ces groupes.

Les rapports de mission soumis par le personnel garantissent que les outils et mécanismes de suivi et évaluation mis en place par le GIABA portent effectivement leurs fruits dans l'intérêt de la

communauté.

Le suivi et évaluation en 2023 montrent que sur un total de 180 activités enregistrées dans le plan de travail annuel, 101 ont été menées à bien et ont atteint les objectifs et les étapes importantes fixés. Ce chiffre représente un taux d'achèvement de 56 %, comme l'illustre le graphique ci-dessous :



Les principaux défis qui ont contribué au taux de mise en œuvre relativement moyen sont les suivants :

1. Plus de cinquante activités étaient liées à l'exécution de la subvention de la Banque africaine de développement. La subvention n'a pas été versée au cours de l'année civile 2023 ; par conséquent, aucune activité n'a été entreprise cette année-là.
2. On notait un manque d'effectifs dans toutes les directions, en particulier les deux directions des programmes.
3. L'introduction de l'exigence imposée par ECOLINK, consistant à préparer une demande d'achat (PR) avant la mise en œuvre de toute activité, constitue une contrainte. Malgré une session de formation sur la préparation des demandes d'achat organisée à l'intention de la plupart des membres du personnel, il subsiste dans ce domaine des problèmes qui doivent être résolus.

En novembre 2023, une table ronde des donateurs a été organisée en marge de la réunion de la Plénière du GIABA. L'objectif principal de cette table ronde était d'obtenir le soutien technique et financier des donateurs pour la mise en œuvre réussie du Plan Stratégique du GIABA. Cette table ronde a représenté une étape cruciale pour l'institution, car elle a permis de partager le Plan Stratégique 2023-2027 avec les partenaires techniques et financiers internationaux et de convenir d'un meilleur cadre de coordination pour fournir l'assistance technique requise aux États membres.

La table ronde des donateurs a réuni les partenaires existants et a vu la participation de nouveaux partenaires, tels que la Banque Islamique de Développement, qui se sont engagés à soutenir fermement le Plan Stratégique du GIABA.



Secrétariat du GIABA

Complexe SICAP Point E - 1^{er} étage Immeuble A
Avenue Cheikh-Anta DIOP x Canal IV - B.P. 32400 Ponty, Dakar-Sénégal
Tél : +221 33 859 18 18 - Fax : +221 33 824 17 45
E-mail : secretariat@giaba.org - Web Site : <http://www.giaba.org>

